

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session du Comité pour les animaux
Shepherdstown (Etats-Unis d'Amérique), 11 – 15 décembre 2000

Examen périodique des taxons animaux inscrits aux annexes

EVALUATION DES ESPECES SELECTIONNEES A LA 15^e SESSION DU COMITE

Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Introduction

1. Les évaluations des espèces sélectionnées à la 15^e session du Comité pour les animaux qui ont été envoyées par les membres du Comité pour les animaux et les Parties sont fournies en annexe au présent document. Les documents supplémentaires sur ces évaluations étant volumineux, ils n'ont pas pu être traduits mais ils seront placés sur Internet (www.cites.org) et distribués durant la session dans les langues dans lesquelles ils ont été reçus.
2. Les annexes présentent les évaluations suivantes:

MAMMALIA

Macaca fascicularis (évaluée par l'Indonésie) Annexe 1 p. 3

Saiga tatarica (évaluée par les Etats-Unis d'Amérique) Annexe 2 p. 9

AVES

Falco peregrinus (évaluée par les Etats-Unis d'Amérique) Annexe 3 p. 17

Macrocephalon maleo (évaluée par l'Indonésie) Annexe 4 p. 33

REPTILIA

Dermochelys coriacea (évaluée par les Etats-Unis d'Amérique) Annexe 5 p. 35

Python anchietae (évaluée par la Namibie) Annexe 6 p. 47

PISCES

Scleropages formosus (évaluée par l'Indonésie)

Annexe 7 p. 53

Probarbus jullieni (évaluée par le Royaume-Uni)

Annexe 8 p. 55

ANTHOZOA

Antipatharia spp. (évaluée par les Etats-Unis d'Amérique)

Annexe 9 p. 63

Evaluation de *Macaca fascicularis*

Critères biologiques d'inscription du macaque crabier, *Macaca fascicularis*, à l'Annexe I de la CITES

Critères biologiques			Justification	Éléments supplémentaires
A	La population sauvage est petite et présente au moins l'une des caractéristiques suivantes	Non		
1	un déclin observé, déduit ou prévu du nombre d'individus ou de la superficie et de la qualité de l'habitat	Non	Aire de répartition: RDP lao, Thaïlande, Viet Nam, Cambodge, Malaisie péninsulaire, Sarawak, Brunéi-Darussalam, Philippines, Indonésie (Sumatra, Kalimantan, Java, Bali, petites îles de la Sonde et récemment Irian Jaya).	La taille des populations dans chaque Etat de l'aire de répartition est prévue stable ou même en augmentation parce qu'il n'y a presque pas de prédateurs. Une étude récente en Indonésie indique une migration humaine vers Irian Jaya et peut-être Sulawesi. Les nouvelles populations sont adaptées à la nature ² .
2	chaque sous-population est très petite	Non	D'après des études récentes dans le sud de Sumatra et l'est de Kalimantan, populations sauvages extrêmement abondantes ^{2,3} .	L'espèce s'est facilement adaptée au nouvel environnement ^{1,3} et se reproduit facilement ^{4,5} .
3	une majorité d'individus, au cours d'une ou de plusieurs phases biologiques, concentrée au sein d'une sous-population	Non	Chaque population sauvage se compose de 10 à 40 individus selon la qualité de l'habitat ¹ .	En Indonésie, ces populations sont largement réparties à Sumatra, Kalimantan, Java, et dans les petites îles de la Sonde. Populations dans les autres Etats de l'aire de répartition?
4	des fluctuations importantes à court terme du nombre d'individus	Non	Pas de témoignages. En revanche, les études indiquent que l'espèce a une grande tolérance biologique ¹ . L'espèce est de type K ¹⁰	

5	une grande vulnérabilité due à la biologie ou au comportement (notamment migratoire) de l'espèce	Non	Idem	L'espèce est bien adaptée à la forêt secondaire, aux plantations et mêmes aux lieux habités par l'homme ⁶ .
B	La population sauvage a une aire de répartition restreinte et présente au moins l'une des caractéristiques suivantes			
1	elle est fragmentée ou ne se rencontre qu'en très peu d'endroits	Non	S'il y a de nombreuses indications de déclin des forêts dans toute l'aire de répartition, rien n'indique que cela affecte les populations dans la nature ² .	Idem
2	des fluctuations importantes dans l'aire de répartition ou du nombre de sous-populations	Non	Idem	
3	une grande vulnérabilité due à la biologie ou au comportement (notamment migratoire) de l'espèce	Non	L'espèce est bien adaptée à la forêt secondaire, aux plantations et même aux lieux habités par l'homme ⁶ .	
4	une diminution observée, déduite ou prévue de l'aire de répartition ou du nombre de sous-populations, ou du nombre d'individus, ou de la superficie ou de la qualité de l'habitat, ou du potentiel reproducteur	Non	Voir B1	
C	Un déclin du nombre d'individus dans la nature, soit	Non		
1	en cours ou passé	Non	Les études en Indonésie, en particulier dans le sud de Sumatra et l'est de Kalimantan indiquent que les populations sont stables	
2	déduit ou prévu sur la base d'une diminution de la superficie ou de la qualité de l'habitat, ou des niveaux ou modes d'exploitation	Non	Idem	
3	des menaces résultant de facteurs extérieurs tels que les effets des agents pathogènes	Non	Pas d'éléments sur ce point	
4	une baisse du potentiel reproducteur	Non	Pas d'éléments sur ce point	

D	L'état de l'espèce est tel que si elle n'est pas inscrite à l'Annexe I, il est probable qu'elle remplisse A, B ou C dans les cinq ans	Non		
Recommandée pour inscription à l'Annexe I				

Critères biologiques d'inscription du macaque crabier, *Macaca fascicularis*, à l'Annexe II de la CITES
conformément à l'Article II, paragraphe 2 a), de la Convention

Critères biologiques			Justification	Eléments supplémentaires
A	La population dans la nature remplit ou est susceptible de remplir dans un proche avenir l'un ou l'autre des critères suivants	Non		
1	une diminution observée, déduite ou prévue du nombre d'individus ou la superficie ou la qualité de l'habitat	Non	Aire de répartition: RDP lao, Thaïlande, Viet Nam, Cambodge, Malaisie péninsulaire, Sarawak, Brunéi-Darussalam, Philippines, Indonésie (Sumatra, Kalimantan, Java, Bali, petites îles de la Sonde et récemment Irian Jaya).	La taille des populations dans chaque Etat de l'aire de répartition est prévue stable ou même en augmentation parce qu'il n'y a presque pas de prédateurs . Une étude récente en Indonésie indique une migration humaine vers Irian Jaya et peut-être Sulawesi. Les nouvelles populations sont adaptées à la nature ² .
2	chaque sous-population est très petite	Non	D'après des études récentes dans le sud de Sumatra et l'est de Kalimantan, populations sauvages extrêmement abondantes ^{2,3} .	L'espèce s'est facilement adaptée au nouvel environnement ^{1,3} et se reproduit facilement ^{4,5} .
3	une majorité d'individus, au cours d'une ou de plusieurs phases biologiques, concentrée au sein d'une sous-population	Non	Chaque population sauvage se compose de 10 à 40 individus selon la qualité de l'habitat ¹ .	En Indonésie, ces populations sont largement réparties à Sumatra, Kalimantan, Java, et dans les petites îles de la Sonde. Populations dans les autres Etats de l'aire de répartition?
4	des fluctuations importantes à court terme du nombre d'individus	Non	Pas de témoignages. En revanche, les études indiquent que l'espèce a une grande tolérance biologique ¹ . Espèce de type K ¹⁰	

5	une grande vulnérabilité due à la biologie ou au comportement (notamment migratoire) de l'espèce	Non	Idem	L'espèce est bien adaptée à la forêt secondaire, aux plantations et mêmes aux lieux habités par l'homme ⁶ .
B	Il est établi, déduit ou prévu que le prélèvement de spécimens dans la nature aux fins de commerce international nuit ou pourrait nuire à l'espèce pour l'une ou l'autre des raisons suivantes	No		
1	il excède, sur une longue période, le niveau pouvant être maintenu indéfiniment	Non	Pas de preuves concluantes. L'Indonésie interdit les prélèvements dans la nature depuis 1994.	Les populations sauvages posent souvent des problèmes aux villages situés près des forêts de Sumatra et Kalimantan ⁷
2	il réduit l'espèce à un niveau de population auquel sa survie pourrait être menacée par d'autres facteurs	Non	Les études indiquent que l'espèce a une Grande tolérance biologique ¹ . Le taux de réussite de la reproduction est élevé ^{4,8,9,10} .	S'il y a de nombreuses indications du déclin des forêts dans toute son aire de répartition, rien n'indique que cela affecte les populations dans la nature ² .
	Recommandée pour inscription à l'Annexe II	Non		

Critères biologiques d'inscription du macaque crabier, *Macaca fascicularis*, à l'Annexe II de la CITES conformément à l'Article II, paragraphe 2 b), de la Convention

Critères biologiques			Justification	Eléments supplémentaires
A	Les spécimens ressemblent aux spécimens d'une espèce inscrite à l'Annexe II au titre des dispositions de l'Article II, paragraphe 2 a), ou à l'Annexe I, au point qu'il est peu probable qu'un non-expert soit raisonnablement en mesure de les distinguer	Non	<i>Macaca nemestrina</i> (inscrite à l'Annexe I de la CITES) a un aspect très différent de <i>M. fascicularis</i>	La face, la queue et la taille du corps de <i>M. nemestrina</i> et de <i>M. fascicularis</i> sont nettement différents.

Critères biologiques			Justification	Eléments supplémentaires
B	L'espèce appartient à un taxon dont la plupart des espèces sont inscrites à l'Annexe II au titre des dispositions de l'Article II, paragraphe 2 a), ou à l'Annexe I, et l'espèce qui restent doivent être inscrites pour permettre un contrôle efficace du commerce des spécimens des autres espèces	Non	Idem	
	Recommandée pour inscription à l'Annexe II			

Références:

1. Fittinghoff, Jr. N.A. and D.G. Linburg. 1996. Riverine Refuging in East Bornean *Macaca fascicularis*. In D. G. Linburg, *editor*; The Macaques, Studies in Ecology, Behavior and Evolution. Van Nostrand Reinhold Company, New York.
2. Supriatna, J., A. Yanuar, Martarinza, H. T. Wibisono, R. Sinaga, I. Sidik and S. Iskandar. 1996. A Preliminary Survey of Long-Tailed and Pig-Tailed Macaques (*Macaca fascicularis* and *Macaca nemestrina*) in Lampung, Bengkulu, and Jambi Provinces, South Sumatra Indonesia. Tropical Biodiversity 3(2):131-140.
3. Wheatley, B.P., D.K. Harya Putra and M.K. Gonder. 1984. A Comparison of Wild and Food-enhanced Long-Tailed Macaques (*Macaca fascicularis*). In John E. FA and D. G. Linburg, editors; Evolution and Ecology of Macaques Societies. Cambridge University Press, Cambridge.
4. Noordwijk, M. A. and Schaik, C. 1994. Determinations of Female Reproductive Success in Wild Long tailed macaques, *Macaca fascicularis*. In 15th Congress of The International Primatological Society. Hand book and Abstract. Bali-Indonesia, August 3-8 1994.
5. Juita, R., R. C. Kyes. A. M. Thohari and B. Masy'ud. 1994. Adult-Females Social Interaction in *Macaca fascicularis* Groups on Tinjil Island. In 15th Congress of The International Primatological Society. Hand book and Abstract. Bali-Indonesia, August 3-8 1994.
6. Anon. 1997. Lokakarya Penentuan Prioritas Konservasi Irian Jaya. Conservation International Indonesia Program, 7-11 Januari 1997.
7. Supriatna, J. (Director Conservation International Indonesia Program) 1999. *Personal Communications*.
8. Priyono, A. 1998. Penentuan Ukuran Populasi Optimal Monyet Ekor Panjang (*Macaca fascicularis* Raffles) Dalam Penangkaran Dengan Sistem Pemeliharaan Di alam Bebas: Studi Kasus di PT. Musi Hutan Persada. Program Pasca Sarjana Institut Pertanian Bogor.
9. Napier, J.R. and P.H. Napier. 1967. A Handbook of Living Primates: Morphology, Ecology and Behavior of Non Human Primates. Academic Press, New York.
10. Van Lavierien, L.P. 1983. Wildlife Management in The Tropics, Part 2. School of Environmental Conservation Management. Ciawi, Bogor.

Evaluation de *Saiga tatarica* (saïga)

Etats-Unis d'Amérique
US Fish et Wildlife Service, Division de l'autorité scientifique

I. Situation de l'espèce du point de vue de la conservation et justification de l'inscription initiale

A la CdP9, les Etats-Unis d'Amérique ont soumis une proposition d'inscrire *Saiga tatarica* à l'Annexe II et la population de Mongolie à l'Annexe I. La proposition d'inscrire *S. tatarica* à l'Annexe II a été adoptée mais celle d'inscrire la population de Mongolie (*S. t. mongolica*) à l'Annexe I a été rejetée, principalement parce que certains pays étaient opposés à l'inscription scindée de cette espèce. C'est ainsi que toute l'espèce *Saiga tatarica* est actuellement inscrite à l'Annexe II (Secrétariat CITES, 1996).

L'espèce a été inscrite aux annexes principalement en raison de déclin de population historiques et récents résultant des prélèvements de viande et de cornes à des fins commerciales (la corne de saïga est utilisée en médecine traditionnelle chinoise). La proposition d'inscription soumise à la CdP9 et l'analyse des propositions faite par TRAFFIC résumant les informations sur l'état et les tendances des populations ainsi que les données sur le commerce de 1993-94.

II. Résumé sur l'état et les tendances des populations ainsi que des données sur le commerce depuis l'inscription

Le WCMC (1999) a préparé une évaluation approfondie des récentes informations sur l'état et les tendances des populations de saïgas. Les informations présentées ici proviennent largement de cette étude; d'autres proviennent de Milner-Gulland (1994) et de Teer (1999). un Etat de l'aire de répartition – le Turkménistan – a rempli et renvoyé le questionnaire. Les données officielles sur le commerce de 1995 à 1998 sont présentées dans le tableau 1.

Répartition géographique et population

Chine: L'espèce n'a pas été étudiée en Chine depuis les années 1960 (Zhang 1997). Elle était jadis présente dans la région autonome de Xinjiang (Bole, Yumin occidental, Junggar oriental et du sud-est) (WCMC 1999).

Khazakhstan: Il y a trois sous-populations distinctes au Khazakhstan: 1) celle de l'Oural; 2) celle d'Ustyurt; et 3) celle de Betpak-dala (WCMC 1999). De 1954 à 1994, la population totale de saïgas du Khazakhstan était estimée à 800.000 à 900.000 individus (Teer 1999, WCMC 1999). En 1998-99, elle était estimée à 570.000 à 650.000 individus (Teer 1999, WCMC 1999).

La population de l'Oural vit entre la Volga et la rivière Oural. En 1994, elle a été évaluée à 274.000 individus sur la base de comptages aériens (Bekenov et al. 1998 cités dans WCMC 1996). La forte mortalité durant l'hiver 1995-96 a ramené la population à 104.000 animaux en 1998, estimation fondée sur des observations faites à partir de véhicules (Bekenov et Grachev *in litt* à UICN/CSE 1999, cités dans WCMC 1999). L'absence de rétablissement depuis 1996 a été imputé à un braconnage grave présumé dans cette population (Bekenov et Grachev *in litt* à UICN/CSE 1999, cités dans WCMC 1999).

La population d'Ustyurt est présente principalement sur le plateau d'Ustyurt, dans la région du Khazakhstan occidental et du nord-ouest de l'Ouzbékistan, entre la rivière Oural et la mer Caspienne à l'ouest et la mer d'Aral à l'est (WCMC 1999). En février 1998, la population a été estimée sur la base de comptages aériens à 246.000 animaux (Bekenov et Grachev *in litt* à UICN/CSE 1999, cités dans WCMC 1999). Cette population est considérée comme "saine" en raison de la faible densité humaine et de la faible pression du braconnage dans cette région (Bekenov et Grachev *in litt* à UICN/CSE 1999, cités dans WCMC 1999).

La population de Betpak-dala est présente dans la plus grande partie du Kazakhstan central, de la mer d'Aral vers l'est, jusqu'au sud du lac Balkash (WCMC 1999). En 1996, la population a été estimée sur la base de comptages aériens à 248.000 animaux (Bekenov et al. 1998). L'étude de population faite en 1998 n'a pas permis de fournir une estimation de population car moins de la moitié de l'aire de répartition a été étudiée (Bekenov et Grachev *in litt* à UICN/CSE 1999, cités dans WCMC 1999). La mortalité durant l'hiver 1993-94 a causé un important déclin, la population passant de 510.000 animaux à 280.000 (Bekenov et Grachev *in litt* à UICN/CSE 1999, cités dans WCMC 1999). Cette population ne se serait apparemment pas rétablie en raison d'un important braconnage (Bekenov et Grachev *in litt* à UICN/CSE 1999, cités dans WCMC 1999).

Mongolie: *S. t. mongolica* est endémique à la Mongolie. Il y a deux populations – l'une dans le Shargyn Gobi et l'autre dans le district de Mankhan. Suite à leurs études de novembre 1998, Amgalan et Nyambayar (1998, cités dans WCMC 1999) ont conclu que presque tous les derniers *S. t. mongolica* se trouvent dans le Shargyn Gobi (~3000 animaux), alors qu'en janvier 1998, il en restait très peu dans le district de Mankhan (~40-50) (Shar 1998 cités dans WCMC 1999). Les études de Lushchekina *et al.* (1999) faites en 1997 indiquent une aire de répartition totale potentielle de 5300 km², sans toutefois tenir compte de ce que les habitats conviennent plus ou moins à l'espèce. Les résultats des études ont confirmé que l'effectif et l'aire de répartition de *S. t. mongolica* sont en augmentation depuis le début des années 1980 (Amgalan et Nyambayar 1998, et Lushchekina *et al.* 1999, cités dans WCMC 1999).

S. t. tatarica a peut-être disparu du nord-ouest de la Mongolie (Anon. 1994; Lushchekina *et al.*, 1999).

Fédération de Russie: La saïga vit principalement à l'ouest de la Volga, en Kalmoukie. Sur la base des chiffres de Teer (1999), cette population a subi d'importantes fluctuations depuis le milieu des années 1970. Entre 1987 et 1995, elle était estimée à 145.000-150.000 animaux (Teer 1999). Elle a augmenté entre 1995 et 1997 mais a de nouveau diminué en 1997-1998 (Teer 1999).

Turkménistan: La population d'Ustyurt de *S. t. tatarica* (voir Kazakhstan) peut se déplacer jusqu'aux régions du nord-ouest lors d'hivers très rigoureux (Bekenov *et al.* 1998).

Ouzbékistan: La population d'Ustyurt de *S. t. tatarica* (voir Kazakhstan) vit à l'ouest de la mer d'Aral durant les hivers enneigés et dans l'ouest de l'Ouzbékistan lors des hivers très rigoureux (Bekenov *et al.* 1998).

Reproduction

S. tatarica a un taux de reproduction et de recrutement élevé. Les années au climat favorable, la population peut augmenter de 60% en une seule année (Chan *et al.* 1995). Le pourcentage des femelles dans une population est habituellement d'au moins 65%; jusqu'à 95% des femelles ont un petit dans leur première année, les jumeaux étant communs, ce qui donne une portée moyenne de 1,6 petit par femelle reproductrice (Chan *et al.* 1995). La fertilité des femelles diminue après quatre ans (Bekenov *et al.* 1998). La gestation de *S. tatarica* est de 139 à 152 jours; les femelles atteignent la maturité sexuelle durant leur première année et les mâles à 19-20 mois (Nowak 1991). Le sex-ratio parmi les jeunes animaux est en général proche de 1:1. Parmi les animaux plus vieux, il y a plus de femelles que de mâles du fait de la mortalité supérieure des mâles durant le rut et du braconnage sélectif des mâles pour leurs cornes (seuls les mâles en portent) (Bekenov *et al.* 1998). Dans une population, très peu d'animaux ont plus de 3 ans et demi; la population se renouvelle donc presque entièrement en quatre ans (Bekenov *et al.* 1998). La longévité maximale connue dans la nature est de 10 à 12 ans (Nowak 1991).

Utilisation interne

Après le rétablissement de ses populations dont les niveaux étaient très bas dans les années 1920, *S. t. tatarica* a été chassée et gérée principalement pour sa viande depuis 1950 (Milner-Gulland *et al.* 1995). Les populations subissent un braconnage intensif depuis quelques années, en particulier pour les cornes des mâles qui sont très appréciées en médecine traditionnelle orientale (Chan *et al.* 1995).

Chasse légale pour la viande, les cornes et autres produits: La chasse à *S. tatarica* est un élément important de l'économie du Kazakhstan. Bekenov *et al.* (1998) indiquaient qu'entre 1955 et 1993, 5.572.000 animaux de cette espèce ont été abattus au Kazakhstan et ont fourni 91.000 t de viande pour le marché. Les peaux de *S. tatarica* donnent du daim et du box-calf. *S. tatarica* est une source de viande bon marché et de produits bruts utilisés dans l'industrie du cuir, en médecine traditionnelle, et pour obtenir des devises (Bekenov *et al.* 1998). Entre 1991 et 1996, l'abattage commercial annuel au Kazakhstan est passé de 112.000 à 30.000 animaux en raison des préoccupations suscitées par le déclin du taux de croissance de la population dû au braconnage, à la disparition de l'habitat, et de mesures de conservation inadéquates (Bekenov, *et al.* 1998). En 1998 le quota légal était de 30.000 animaux pour la population d'Ustyurt, de 10.000 pour la population d'Oural; aucune licence de chasse n'a été délivrée pour la population de Betpak-dala (E.J. Milner-Gulland *in litt.* à UICN/CSE, Programme sur le commerce des espèces sauvages 1998).

La chasse sportive organisée (non commerciale) de *S. tatarica* semble appréciée; les trophées sont présentés lors d'expositions russes et internationales (Sokolov et Zhirnov 1998). Cette chasse limitée peut apporter des avantages économiques aux communautés locales.

Utilisations dans les médecines traditionnelles orientales: Chan *et al.* (1995) indiquaient que la demande de corne de *S. tatarica* s'est maintenue avec l'apparition au siècle dernier de la corne comme ingrédient en médecine traditionnelle orientale. La corne est utilisée pour réduire la "chaleur" (peut-être la fièvre), et pour traiter les "gaz internes" souvent associés aux troubles du foie. En combinaison avec d'autres médicaments, elle est utilisée pour traiter les convulsions, les maux de tête, le vertige et autres troubles. L'utilisation de la corne est courante en Chine et là où vivent des communautés chinoises. La corne a moins d'importance en médecine japonaise et en médecine coréenne. Chan *et al.* (1995) n'ont pas pu déterminer si la demande de corne a changé ces 10 dernières années mais ils confirment que cette demande est forte. Les études conduites en mai/juin 1996 par l'Académie chinoise des Sciences dans six marchés de médecine chinoise en Chine ont montré que la corne est largement disponible et des plus courantes dans la *materia medica* (Guo *et al.* 1997).

Braconnage

Sokolov et Zhirnov (1998) signalaient que la chasse illicite à *S. t. tatarica* s'est largement répandue après la perestroïka à la fin des années 1980. Le monopole d'Etat sur le commerce extérieur a disparu et les contrôles douaniers se sont affaiblis. Les profits résultant du braconnage des animaux ont attiré des "hommes d'affaires" de la Kalmoukie et du Kazakhstan mais aussi de Fédération de Russie, de Cis-Caucasie et des pays de la Baltique. L'on estime que ce braconnage a causé en 1989-1990 des pertes annuelles de 100.000 individus – des mâles adultes pour la plupart (Sokolov et Zhirnov 1998). Les prix élevés payés par les "hommes d'affaires" pour la corne a stimulé le braconnage par la population locale (en 1994, la corne était achetée localement au prix de USD 30/kg). Selon Bekenov *et al.* (1998), le braconnage est maintenant une institution sociale; dans de nombreux villages et villes, une partie des jeunes gens braconnent *S. tatarica* pour les cornes au lieu de travailler. Bekenov *et al.* (1998) signalaient que *S. tatarica* n'étaient pas protégée adéquatement contre les chasseurs: ces animaux étaient auparavant abattus principalement en automne et en hiver pour leur viande et sont à présent chassés toute l'année pour leurs cornes.

Sokolov et Zhirnov (1998) indiquaient que 500 affaires de braconnage sont signalées chaque année en Kalmoukie et que d'autres ne sont pas détectées. Selon l'Agence d'Etat de contrôle du gibier, 700 cornes fraîches ont été prises à des braconniers en 1992-1993 et les gardes du gibier ont trouvé 480 animaux braconnés dont les cornes avaient été enlevées (Sokolov et Zhirnov 1998).

TRAFFIC Europe-Russie (*in litt.* à TRAFFIC International 1999a) signalaient que le déclin de la demande de corne en 1995-1996 avait entraîné une diminution du braconnage des mâles en Kalmoukie. Quoi qu'il en soit, la chasse légale a augmenté de nouveau en 1997-98. La principale méthode de braconnage est la chasse en moto.

Au Kazakhstan, ces animaux font l'objet d'un important braconnage depuis quelques années (Sokolov et Zhirnov, 1998). L'ampleur du braconnage est difficile à évaluer car le Service d'Etat d'inspection du gibier

n'a détecté qu'un très petit nombre de cas (Bekenov *et al.* 1998, Sokolov et Zhirnov 1998). Chan *et al.* (1995) indiquaient qu'au Kazakhstan, il y a chaque année des enquêtes sur quelque 1500 affaires de braconnage et que 1000 à 1500 kg de corne sont confisqués par la milice et les douanes. Selon les experts de la chasse commerciale, il y a au moins autant d'animaux abattus par les braconniers que d'animaux chassés légalement (Bekenov *et al.*, 1998). La chasse illégale par des groupes organisés à bord de véhicules rapides a été signalée (Sokolov et Zhirnov 1998).

Changements dans la dynamique de population: Selon Milner-Gulland *et al.* (1995) les populations de *S. tatarica* sont restées relativement stables ces dernières années, probablement à cause de la réduction récente de la chasse légale (en particulier des mâles). Toutefois, le braconnage sélectif des mâles adultes pour leurs cornes dans les quatre populations fait baisser la proportion des mâles, ce qui pourrait entraîner une chute brutale des effectifs de *S. tatarica* (Milner-Gulland *et al.* 1995). Bekenov *et al.* (1998) signalaient que le nombre de mâles sexuellement matures dans les groupes de *S. tatarica* était passé de 2-27% entre 1966 et 1980, à 2-18% entre 1990 et 1994. Le manque de mâles pourrait influencer sur la dynamique de population en raison d'une mortalité accrue des juvéniles due à l'allongement de la période de parturition et à la baisse de la fertilité des femelles due au manque d'occasions d'accouplement (Milner-Gulland *et al.* 1995).

Commerce international

Il y a peu de données fiables sur le commerce international de *S. tatarica* avant son inscription à l'Annexe II de la CITES en 1995. Song (1996) a enregistré les importations de corne de saïga en Chine pour diverses années de 1980 à 1995 (tableau 2). On note un pic en 1990-1992 – années qui ont suivi la levée des contrôles aux frontières avec la Chine (en 1988) et la fin de l'Union Soviétique (en 1991). Song (1996) a enregistré l'importation de 6000 kg de corne et poudre de corne en Chine en 1996, ce qui n'apparaît pas dans le rapport annuel de la Chine pour 1996.

Fadeev et Sludsky (1982) ont établi qu'une paire de cornes de saïga traitée pour l'exportation pèse en moyenne 250 g. Ainsi, 1 kg de corne représente en moyenne quatre paires de cornes, soit quatre animaux. Avec ce chiffre comme facteur de conversion, les importations chinoises de 1990 à 1992 représentent 441.200 saïgas soit en gros un tiers de la population mondiale alors estimée.

Les informations disponibles dans la base de données sur le commerce CITES sont limitées à 1995-1997, avec des données partielles pour 1998 (tableau 2). Le commerce international de *S. tatarica* enregistré dans les rapports annuels CITES porte presque uniquement sur la corne et ses produits. Peu de commerce d'autres produits (trophées, animaux vivants, peaux, crânes) a été enregistré.

Tableau 2. Importations de corne de *S. tatarica* en Chine, 1980-1995 (Source: Song 1996)

Années	Poids (en kg)	Prix (en USD)	USD/kg
1980	3172	2.214.000	698
1981	-	-	-
1982	3000	344.700	115
1983	4500	637.500	142
1984	-	-	-
1985	4500	1.031.100	229
-	-	-	-
1990	11.300	5.790.000	512
1991	56.000	1.930.000	34

Années	Poids (en kg)	Prix (en USD)	USD/kg
1992	43.000	1.520.000	35
1993	1000	50.000	50
1994	-	-	-
1995	6.000*	110.000	18

* corne et poudre de corne

En raison de la protection légale de *S. tatarica* en Mongolie, ni le commerce intérieur, ni le commerce international de ses produits ne sont officiellement autorisés. En 1996, les E.-U. ont enregistré la saisie de produits à base de corne de *S. t. mongolica* exportés du Canada. Lushchekina *et al.* (1999) ont fait état (1995) de la saisie de 84 cornes de *S. t. mongolica* cachées dans la valise d'un passager allant d'Ulaanbaatar à Beijing. Milner-Gulland (1994) notait qu'il est difficile de distinguer les cornes des jeunes mâles de *S. t. tatarica* de ceux de *S. t. mongolica*.

L'Union de la chasse du Kazakhstan, "Okhotzoooprom", signale que 44 t de corne ont été exportées illégalement en 1994 à Singapour, en Chine, en Corée, au Japon et dans des pays d'Europe, et 5 t en Turquie (Chan *et al.*, 1995).

Sokolov et Zhirnov (1998) ont signalé que des douaniers de Russie et d'autres pays de l'ex-URSS avaient saisi d'importants chargements de cornes destinées au marchés d'Asie du sud-est, ce qui témoigne d'un important braconnage; ils ont également signalé que des négociants chinois allaient facilement en Russie et au Kazakhstan pour acheter des cornes d'animaux braconnés.

TRAFFIC Europe-Russie (*in litt.* à TRAFFIC International 1999a) indique qu'une filière permanente de commerce illicite opère en Russie; de la corne obtenue illégalement en Russie et au Kazakhstan est rassemblée à Moscou ou aux environs et transportée par train de Moscou à Beijing, où elle entre sur le marché chinois. De petites quantités de corne passent aussi en contrebande de Russie via le Caucase; il y a aussi de la contrebande directe du Kazakhstan en Chine (TRAFFIC Europe-Russie *in litt.* à TRAFFIC International 1999a).

En 1995, la Nouvelle-Zélande a saisi 11 sacs de *S. tatarica* (contenu et quantité non enregistrés); le pays d'exportation et le pays d'origine n'étaient pas spécifiés. En 1996, les E.-U. ont signalé la saisie de plus de 2000 produits non spécifiés. Presque tous étaient enregistrés dans les rapports annuels CITES américains comme exportations de la République de Corée. De petites saisies de produits ont été signalées à Hong Kong entre 1995 et 1998 (Département de l'agriculture et de la pêche de la RAS de Hong Kong *in litt.* à TRAFFIC Asie de l'est 1999).

L'ampleur réelle du commerce illicite de *S. tatarica* est difficile à évaluer car la détection et les rapports sur les cas découverts est à un niveau relativement bas. Lorsque la corne entre sur le marché, il est difficile d'en vérifier la légalité. Le braconnage est un problème dans les Etats de l'aire de répartition; des saisies ont été faites et le commerce illicite est un fait. Il est donc difficile d'évaluer les effets du commerce sur les populations alors que les données sur le commerce sont incomplètes.

Autres facteurs

Disparition de l'habitat: Les voies de migration et l'habitat convenant à *S. tatarica* ont été très touchés par la construction de canaux d'irrigation, la culture de nouvelles terres, le établissements humains, la clôture des pâturages et autres constructions (Bekenov *et al.* 1998). La disparition de l'habitat due à la désertification causée par l'utilisation humaine intensive de la région, a été particulièrement grave en Kalmoukie (Milner-Gulland *et al.* 1995). La population kalmouke a commencé à diminuer dans les années 1980 avec la construction de canaux d'irrigation et la dégradation accrue de la steppe due au surpâturage par les troupeaux (des moutons principalement). Il ne reste plus que 20% de l'habitat (Chan *et al.* 1995).

Maladie: La transmission de maladies infectieuses et parasitaires du bétail à *S. tatarica* peut entraîner une mortalité considérable (10 à 20% de la population) (Sokolov et Zhirnov 1998). Les femelles et les veaux paraissent les plus touchés (Khakhin et Sedov 1992).

Climat: Le taux de recrutement élevé de *S. tatarica* diminue beaucoup les années de sécheresse (au printemps et en été) ou lors d'hivers particulièrement enneigés. Les années de sécheresse, la fertilité des femelles subit un déclin de 40 à 60%; la mortalité des jeunes antilopes peut atteindre 70-80% des jeunes de l'année (Chan *et al.* 1995). Tous les 10 ou 11 ans, le manteau neigeux est excessif (30 cm ou plus) dans les déserts et semi-déserts du Kazakhstan et peut entraîner la famine et une forte mortalité, en particulier chez les mâles (50 à 70%) qui ont participé au rut (Bekenov *et al.* 1998, Chan *et al.* 1995).

III. Evaluation de l'état de l'espèce sur la base des critères énoncés dans la résolution Conf. 9.24

Introduction

La saïga ayant été inscrite aux annexes CITES à la CdP9, les informations présentées dans la proposition sous "Justification" n'ont pas été évaluées sur la base des critères d'inscription énoncés dans la résolution Conf. 9.24. Nous essayons ci-après de faire une première évaluation en utilisant les informations actuelles sur l'état et les tendances de population de la saïga, et sur le commerce.

Critères d'inscription à l'Annexe I

Critère A: La saïga ne remplit pas le critère A d'inscription à l'Annexe I car sa population sauvage n'est pas "petite" selon les lignes directrices de la résolution Conf. 9.24, ou selon toute autre norme actuellement acceptée pour définir une "petite" population. Si l'on considère les sous-espèces, *S. t. mongolica* remplit le critère A d'inscription à l'Annexe I car sa population totale est estimée à moins de 5000 animaux.

Critère B: La saïga ne remplit pas le critère B d'inscription à l'Annexe I car sa population sauvage n'a pas "une aire de répartition restreinte" selon les lignes directrices de la résolution Conf. 9.24, ou selon toute autre norme actuellement acceptée. Si l'on considère les sous-espèces, *S. t. mongolica* remplit le critère B d'inscription à l'Annexe I car son aire de répartition est estimée à moins de 2500 km².

Critère C: La saïga remplit peut-être le critère C d'inscription à l'Annexe I mais la situation est difficile à évaluer car les populations de saïgas subissent d'importantes fluctuations naturelles dues au climat périodiquement très rigoureux. Les populations de saïgas subissent épisodiquement une forte mortalité due aux hivers rigoureux et/ou aux sécheresses estivales. Des réductions de population pouvant atteindre 75% ont signalées (Teer 1999). Cependant, les populations ont la capacité de se rétablir rapidement quand les conditions sont favorables (Milner-Gulland 1994). Ces 40+ dernières années, on a noté des pics de population de saïgas au milieu des années 1970; la population khazakhe était alors estimée à 1.200.000 animaux et la population kalmouke à 700.000. L'actuelle population du Kazakhstan est estimée à 50% plus petite que celle du milieu des années 1970 alors qu'en Kalmoukie, elle est estimée à 70-80% plus petite que celle du milieu des années 1970. Plusieurs sources ont cité le prélèvement excessif, principalement sous forme de braconnage, comme important facteur du déclin de certaines populations, et comme cause de l'impossibilité de certaines populations de surmonter les déclins naturels. Comme la plupart des prélèvements sont illicites, et donc non documentés, les effets de ces prélèvements sur les populations sauvages sont difficiles à évaluer. Quoiqu'il en soit, les informations disponibles paraissent étayer la conclusion selon laquelle les fluctuations naturelles de population ont déjà modifié les niveaux et modes d'exploitation, entraînant une réduction des effectifs. Ainsi, la saïga remplit peut-être le critère C ii) d'inscription à l'Annexe I.

Critère D: La saïga remplit peut-être le critère D d'inscription à l'Annexe I. D'après les informations disponibles, le braconnage et le commerce illicite de corne de saïga sont largement répandus; il en résulte que les populations ont pu subir un déclin ou ne pas pouvoir se rétablir. Bien que certains puissent ne pas considérer ce déclin comme concluant, les témoignages pourraient devenir plus définitifs ces cinq prochaines années si la tendance actuelle du braconnage se maintient, surtout si un ou plusieurs épisodes de forte mortalité naturelle ont lieu durant cette période.

Critères d'inscription à l'Annexe II

Critère A: La saïga remplit peut-être le critère A d'inscription à l'Annexe II. D'après les informations disponibles, le braconnage et le commerce illicite de corne de saïga sont largement répandus et il en résulte que les populations ont pu subir un déclin ou ne pas pouvoir se rétablir. Bien que certains puissent ne pas considérer ce déclin comme concluant, les témoignages pourraient devenir plus définitifs ces six à 10 prochaines années si la tendance actuelle du braconnage se maintient, surtout si un ou plusieurs épisodes de forte mortalité naturelle ont lieu durant cette période.

Critère B. i): La saïga remplit le critère B.i) d'inscription à l'Annexe II. Plusieurs sources ont cité le prélèvement excessif, principalement sous forme de braconnage, comme important facteur du déclin de certaines populations, et comme cause de l'impossibilité de certaines populations de surmonter les déclins naturels. Bien que la plupart des prélèvements et la plus grande partie du commerce international soient illicites, cela n'est pas important dans l'évaluation sur la base de ce critère. L'important est qu'il est très peu vraisemblable que les niveaux de prélèvements actuels pour le commerce international puissent être maintenus à perpétuité.

Critère B. ii): La saïga paraît remplir le critère B.ii) d'inscription à l'Annexe II. Comme indiqué précédemment, d'après les informations disponibles, le braconnage et le commerce illicite de corne de saïga sont largement répandus et il en résulte que les populations ont subi un déclin. Il est possible que la poursuite des prélèvements excessifs réduise les populations à un niveau où les facteurs de mortalité naturelles menacent l'espèce.

IV. Commentaires des Etats de l'aire de répartition et autres recommandations

Dans sa réponse au questionnaire, le Turkménistan a indiqué qu'il estime que la saïga est correctement inscrite à l'Annexe II de la CITES. Selon Teer (1999), les autorités kalmoukes et russes n'estiment pas que la saïga doive être inscrite à l'Annexe I. Teer (1999) ne mentionne pas son opinion sur l'inscription actuelle à l'Annexe II. Teer (1999) déclare que le Gouvernement khazakhe estime que la saïga devrait rester à l'Annexe II.

V. Conclusions

Notre évaluation de l'état de la saïga sur la base des critères de la résolution Conf. 9.24 nous permet de conclure que l'espèce est correctement inscrite à l'Annexe II de la CITES. Si la tendance au déclin de la population persiste en raison du prélèvement excessif, l'inscription de la saïga à l'Annexe I pourrait devoir être examinée. Le Comité pour les animaux devrait continuer de surveiller la saïga dans le cadre de l'étude sur le commerce important.

VI. Littérature citée

- Agriculture and Fisheries Department of Hong Kong SAR Government (1999). *In litt.* to TRAFFIC East Asia, Hong Kong. 13.02.99.
- Amgalan, L., and Nyambayar, B. (1998). Internal report on the Saiga survey in November 1998 in Sharga - Mankhan reserve, unpublished, WWF Project office (in Mongolian).
- Anon. (1994). Supporting Statement to the 'Inclusion of saiga antelope *Saiga tatarica* except the population of Mongolia in Appendix II. Inclusion of the Mongolian population of *Saiga tatarica* in Appendix I.' United States.
- Bekenov, A.B. and Grachev, Iu.A. (1999). Information on the state of the Kazakhstan saiga populations in 1998. *In litt.* to IUCN Species Survival Commission, Cambridge. (Original document translated from Russian by E.J. Milner-Gulland) 04.01.99.
- Bekenov, A. B., Grachev, Iu. A. and Milner-Gulland, E.J. (1998). The ecology and management of the saiga antelope in Kazakhstan. *Mammal Review*, 28: 1-52

- Chan, S., Maksimuk, A.V. and Zhirnov, L.V. (eds.) (1995). From steppe to store: the trade in saiga antelope horn. *TRAFFIC International*, Cambridge. 47pp.
- CITES Secretariat. 1996.
- Fadeev, A.A. and Sludsky, A.A. (1982). *Sigak v Kazakhstane (Saiga in Kazakhstan)*. Academy of Sciences, Kazakhstan, Alma-Ata. (original not seen, quoted from Bekenov *et al.* 1995, and Sokolov and Zhirnov, 1998).
- Guo Y., Zou X., Chen, Y., Wang D., Wang, S. (1997). Sustainability of Wildlife Use in Traditional Chinese Medicine. In Conserving China's Biodiversity. Reports of the Biodiversity Working Group (BWG). China Council for International Cooperation on Environment and Development (CCICED). Beijing. (original not seen, quoted from TRAFFIC East Asia *in litt.* to TRAFFIC International, 1999).
- Khakhin G.V. and Sedov V.A. (1992). The saiga pasteurellosis. Wild animals' diseases and parasites. M. 105-111. (In Russian). (original not seen, quoted from Sokolov and Zhirnov, L.V., 1998).
- Lushchekina, A.A., Dulamtseren, S., Amgalan, L. and Neronov, M. (1999). The status and prospects for conservation of the Mongolian saiga *Saiga tatarica mongolica*. *Oryx* 33(1): 21-30.
- Milner-Gulland, E. J. (1994). A population model for the management of the saiga antelope. *J. Applied Ecology* 31: 25-39.
- Milner-Gulland, E. J. (1998). *In litt.* to IUCN/SSC Wildlife Trade Programme, Cambridge. 08.12.98.
- Milner-Gulland, E.J. Bekenov, A.B. and Grachov, Y.A. (1995). The real threat to saiga antelopes, *Nature* 377: 488-489.
- Nowak, R.M. (1991). Walker's mammals of the world: fifth edition, volume II. *John Hopkins University Press*: Baltimore and London. Pp. 1471-1473
- Shar, S. (1998). Internal report on saiga survey in January 1998 in Mankhan reserve, unpublished, WWF Project office (in Mongolian). (original not seen, quoted from TRAFFIC East Asia *in litt.* to TRAFFIC International, 1999).
- Sokolov, V.E. and Zhirnov, L.V. (eds.) (1998). *The Saiga antelope, phylogeny, systematics, ecology, conservation and use*. Russian Academy of Sciences. Moscow.
- Song, M. (1996). Directory for import and export of the TCM trade. TCM Press of China, Beijing (in Chinese).
- Teer, J. G. (1999). A survey of the status of the saiga antelope in Russia and Kazakhstan. Unpubl. Report. Rob & Bessie Welder Wildlife Foundation.
- TRAFFIC Europe-Russia (1999a). *In litt.* to TRAFFIC International, Cambridge. 10.03.99.
- TRAFFIC Europe-Russia (1999b). *In litt.* to TRAFFIC International, Cambridge. 15.03.99.
- WCMC (1999) *Saiga tatarica* Linnaeus 1766. Review of the status of saiga prepared for the 15th meeting of the CITES Animals Committee.

Evaluation de *Falco peregrinus* (faucon pèlerin)
Etats-Unis d'Amérique
US Fish and Wildlife Service, Division de l'autorité scientifique

Taxon: ***Falco peregrinus***
Règne: Animalia
Phylum: Cordata
Classe: Aves
Ordre: Falconiformes
Famille: Falconidae

Résumé: Le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) a été inscrit pour la première fois à l'Annexe I de la CITES en juillet 1975. Une étude a été envoyée aux 109 Etats de l'aire de répartition pour vérifier si les critères biologiques sont applicables pour cette espèce et demander des recommandations sur un éventuel changement d'annexe. Il y a eu 26 réponses à cette étude (tableau 1). Trois études ont été reçues d'Afrique et une d'Asie. Trois réponses ont été reçues de territoires (Iles Caïmanes, Falkland, Gibraltar). Huit réponses ont recommandé le transfert à l'Annexe II et 14 le maintien à l'Annexe I. Ce sont essentiellement des pays de l'hémisphère occidental qui sont favorables au maintien à l'annexe actuelle. Quatre pays ont déclaré ne pas pouvoir appuyer un changement d'inscription sans avoir des informations sur la situation mondiale de la population. Il est intéressant de noter que la taille de population de faucons pèlerins est considérée comme grande par un pays et petite par un autre, L'étude ne demandait pas de justifier cette affirmation.

Biologie générale: L'espèce *Falco peregrinus* compte 19 sous-espèces reconnues. Elle se reproduit dans des habitats tels que ceux des tropiques, de la toundra, du désert, les habitats marins, jusqu'à une altitude de 4000 m. Elle se nourrit principalement d'oiseaux mais aussi de chauve-souris, de rats et autres petits mammifères, et d'insectes. Dans l'hémisphère nord, elle consomme plus de 300 espèces différentes d'oiseaux. La saison de la reproduction dépend de la sous-espèce. La ponte a lieu en février et en mars dans le nord de la zone tempérée, d'avril à mai plus au nord, d'août à octobre dans l'hémisphère sud, et de juin à décembre à l'équateur. Les couples établissent un territoire où ils se reproduisent et ne construisent pas de nids. Les œufs sont pondus dans des anfractuosités de falaises, des creux d'arbres, au sol, et sur des bâtiments et autres structures construites par l'homme. Les faucons de la zone arctique et de la zone tempérée migrent vers le centre de l'Argentine et le Chili. La sous-espèce eurasiennne migre vers l'Afrique centrale, l'Asie du sud et l'Indonésie (White 1994).

Le faucon pèlerin n'est pas menacé au niveau mondial. Il ne figure pas sur la Liste rouge des animaux menacés établie par l'UICN en 1996 (Baillie et Groombridge 1996). Il a été inscrit à l'Annexe I de la CITES en 1975. Les déclinés constatés du milieu des années 1960 aux années 1970 étaient dus au bris des coquilles, à la mortalité des embryons et à une certaine mortalité des adultes due à la contamination par les hydrocarbures chlorés utilisés comme pesticides. Les organochlorés sont à présent interdits dans la plupart des pays. L'on estime que l'espèce a été maintenue aux annexes CITES en raison de sa ressemblance avec des sous-espèces communes et moins communes (White 1994). Dans les années 1980, la population reproductrice totale était estimée à 12.000-18.000 couples (White 1994). Bien que ne l'ayant pas retenue dans *Birds to Watch 2: The World List of Threatened Birds* (Collar et al. 1994), les auteurs de cet ouvrage estiment que certaines sous-espèces sont peut-être des espèces à part entière et devraient donc bénéficier de plus d'attention dans la classification de l'UICN. Ils mentionnent le faucon du Cap-Vert, *F. p. madens*, comme espèce potentielle.

Sous-espèces et répartition géographique (White 1994)

F. p. tundrius: Toundra arctique d'Amérique du Nord, de l'Alaska au Groenland.

F. p. anatum: Amérique du Nord, du sud de la toundra au nord du Mexique.

F. p. pealei: Côte ouest de l'Amérique du Nord, de l'Etat de Washington à l'Alaska et dans les îles Aléoutiennes et Commander.

F. p. cassini: Ouest de l'Amérique du Sud, Equateur, Bolivie, nord de l'Argentine, sud du Chili, Terre de Feu et Falklands.

F. p. japonensis: Nord-est de la Sibérie, Kamchatka et Japon.

F. p. furuitii: Ile Volcan et peut-être Ile Bonin.

F. p. calidus: Toundra eurasiennne, de la Laponie à la Sibérie.

F. p. peregrinus: Eurasie, sud de la toundra; nord des Pyrénées, Balkans, Himalaya et des îles britanniques à l'extrême-orient russe.

F. p. brookei: Sud de la France, Espagne, côte de l'Afrique du Nord, Méditerranée et Caucase.

F. p. babylonicus: Asie, de l'est de l'Iran à la Mongolie.

F. p. pelegrinoides: Canaries, Afrique du Nord, Iraq et peut-être Iran.

F. p. madens: Iles du Cap-Vert.

F. p. minor: Afrique subsaharienne jusqu'à l'extrême sud du Maroc.

F. p. radama: Madagascar et Comores.

F. p. peregrinator: Pakistan, Inde, et du Sri Lanka au sud-est de la Chine.

F. p. ernesti: Indonésie et Philippines jusqu'en Nouvelle-Guinée et à l'archipel des Bismarck.

F. p. nesiotas: Vanatu et Nouvelle-Calédonie jusqu'aux Fidji.

F. p. macropus: Australie sauf le sud-ouest.

F. p. submelanogenys: Sud-ouest de l'Australie.

Réponses au questionnaire (voir au tableau 1 les codes des pays)

I. Aire de répartition

Veuillez choisir par les propositions suivantes celle qui décrit le mieux la situation des faucons pèlerins dans votre pays (une seule réponse):

- 3 La population sauvage est largement répartie et sa répartition est continue. GI, LI, CH
- 13 La population sauvage est largement répartie mais sa répartition est en mosaïque ou fragmentée. AU, BE, CA, KY, CR, FK, KE, NO, PE, SI, TM, GB, US
- 6 La population sauvage a une aire de répartition restreinte. DK, FI, HU, LI, NA, SE
- 3 Ne savent pas. CO, ER, LK

II Taille de population

Veuillez choisir parmi les propositions suivantes celles qui décrivent le mieux la situation des faucons pèlerins dans votre pays (plusieurs réponses possibles):

- 5 La population sauvage est grande. CA, CR, CH, LI (CH & LI, 250 couples), US
- 16 La population sauvage est petite. AU (3000 couples), BE, KY, DK, FK (500-900 couples), FI (100-120 couples), GI, KE, LI (2-10 couples), NON (350 couples), NA (150 couples), PE, SI, TM, GB (1283 couples), ZW (200 couples)
- 2 Les sous-populations sont très petites. HU (2 couples), SE (60-80 couples)
- 1 La majorité des individus, durant une ou plusieurs phases biologiques, sont concentrés en une sous-population. HU
- 3 Ne savent pas. CO, ER, LK

III Tendances de population

1. S'ils sont disponibles, veuillez indiquer les programmes de suivi du faucon pèlerin réalisés dans votre pays (programmes réalisés par le gouvernement, des organisations non gouvernementales ou des institutions scientifiques).

2. Veuillez choisir parmi les propositions suivantes celle qui décrit le mieux la situation des faucons pèlerins dans votre pays (une seule réponse):

- 11 L'effectif dans la nature a augmenté. BE, Sud CA, DK, FK, HU, LU, LI, NO, CH, SE, GB, US
- 7 L'effectif dans la nature est resté stable. AU, Nord CA, CR, FI, GI, SI, ZW
- 2 L'effectif dans la nature a diminué. PE, TM
- 6 Ne savent pas. CO, ER, KE, KY, LK, NA

3. Si la population sauvage a diminué, cette tendance est soit:

- observée, en cours ou passée (mais avec la possibilité qu'elle reprenne); ou
- déduite ou prévue sur la base d'une des caractéristiques suivantes:
 - 2 une diminution de la superficie ou de la qualité de l'habitat KE, PE
 - 1 des niveaux ou modes d'exploitation PE
- des menaces résultant de facteurs extérieurs tels que les effets des agents pathogènes, des espèces concurrentes, des parasites, des prédateurs, des espèces introduites, de l'hybridation et ceux des toxines et des polluants
- une baisse du potentiel reproducteur.

IV Menaces

1. Veuillez choisir parmi les propositions suivantes celles qui décrivent le mieux la situation des faucons pèlerins dans votre pays (plusieurs réponses possibles):

- PE
- 10 population fragmentée ou qui ne se rencontre qu'en très peu d'endroits. BE, CO, KY, DK, HU, LU, NO, PE, SI, SE
 - 2 fluctuations importantes dans l'aire de répartition ou du nombre de sous-populations. KY,
 - 19 grande vulnérabilité due à la biologie ou au comportement de l'espèce, notamment:
 - 9 comportement migratoire CO, CR, FI, KE, KY, LK, NO, PE, TM
 - 4 faible fécondité AU, FI, KE, TM
 - 1 forte mortalité juvénile NO
 - 2 croissance lente FI, NO
 - 1 reproduction retardée FI
 - 5 habitat spécialisé FI, HU, LU, SI, ZW
 - 11 autres: pesticides (AU, CR, SE, TM, ZW), vulnérabilité des sites de reproduction (LU), braconnage (SE, TM, GB, ZW), sécheresse (NA)
 - 14 une diminution observée, déduite ou prévue d'un des éléments suivants:
 - 2 l'aire de répartition PE, SE
 - le nombre de sous-populations
 - 4 le nombre d'individus GI, PE, NA, SE
 - 7 la superficie ou la qualité de l'habitat CR, ER, KE, LK, SI, GB, ZW
 - 1 le potentiel reproducteur GI

Commentaires: Ramassage des œufs (FI, SI), fauconnerie (FI, TM), parapente (LI, CH), escalade (LI, CH, SI)

A. L'état du faucon pèlerin est-il tel que si l'espèce n'est pas inscrite à l'Annexe I, il est probable qu'elle remplisse au moins un des critères énumérés ci-dessus dans les cinq ans.

8 Oui (BE, ER, HU, LU, PE, LK, SI, SE)

12 Non (AU, FK, FI, GI, KE, NO, NA, CH, LI, GB, US, ZW)

Commentaires: Sans opinion - KY, question peu claire - CA, CO

V Législation

1. Le faucon pèlerin est-il protégé ou géré au titre d'une législation nationale?

22 Oui (AU, BE, KY, CR, DK, FK, FI, HU, GI, KE, LI, LU, NO, NA, PE, CH, LK, SE, TM, GB, US, ZW)

3 Non (CA, CO, ER)

2. Dans l'affirmative, veuillez fournir des informations aussi détaillées que possible sur la conservation et la gestion du faucon pèlerin dans votre pays.

3. Le faucon pèlerin est-il protégé ou géré au titre d'un traité international autre que la CITES?

16 Oui (BE, KY, DK, FK, FI, GI, HU, LU, LI, NO, PE, CH, SI, SE, GB, US)

7 Non (AU, CA, CO, ER, KE, NA, ZW)

1 Ne sait pas (CR)

4. Dans l'affirmative, veuillez fournir les informations aussi détaillées que possible sur la conservation et la gestion du faucon pèlerin au niveau international.

5. A votre avis, l'inscription actuelle de l'espèce à l'Annexe II:

14 Est appropriée, sur la base de la résolution Conf. 9.24. BE, CO, DK, ER, FI, GI, HU, LU, NO, PE, LK, SI, SE, TM

8 N'est pas appropriée, sur la base de la résolution Conf. 9.24.

7 L'espèce devrait être inscrite à l'Annexe II. CA, CR, CH, KE, LI, NA, US, ZW

2 L'espèce ne devrait pas être inscrite aux annexes CITES. CH, LI

Commentaires: Sans opinion - AU, KY, FK, GB

VI Commerce

1. Le faucon pèlerin fait-il l'objet d'un commerce intérieur?

13 Oui (BE, CA, CR, DK, LI, NA (illicite), PE (illicite), CH, SI, SE (illicite), GB, US, ZW)

12 Non (AU, CO, KE, KY, ER, FK, FI, GI, HU, LU, NO, TM)

1 Données non disponibles (LK)

2. S'il fait l'objet d'un commerce intérieur, indiquez:

a. Les buts du commerce

Fauconnerie - BE, CA, DK, NA, GB, US, ZW

Elevage en captivité - CA, SI, GB, US

Taxidermie - DK

Exposition - GB

Oiseau de compagnie - PE

b. Les niveaux et/ou tendances du commerce

En augmentation - SI, GB

Faibles - BE, PE, US, ZW

Inconnus - CA, LK

c. Les effets du commerce sur les populations sauvages

Importants - PE, SI

Peu d'effets - BE, US

Pas d'effets - CA, NA, GB

3. Quelle est la source des spécimens commercialisés? Veuillez indiquer le nombre total ou le pourcentage de spécimens dans le commerce d'après les sources suivantes:

Adultes capturés dans la nature GB, ZW

Adultes élevés en ranch

Elevés en captivité BE, CA, HU, CH, LI, NA, GB, US, ZW

Les commentaires notés dans le questionnaire figurent ci-dessous. L'auteur apparaît en italiques.

Australie

Cindy Steensby, autorité scientifique CITES de l'Australie: La population sauvage est largement répartie, a une répartition fragmentée et est très petite. 3000-5000 couples en Australie. La population est suivie à titre individuel par des chercheurs ayant un permis pour baguer ces oiseaux. La population est stable mais en déclin localement en Tasmanie et en Nouvelle-Galle-du Sud. Les menaces actuelles sont l'utilisation du DDT et la faible fécondité. L'espèce n'est pas sur les listes d'espèces menacées ou en danger au plan national; sa protection et sa gestion sont assurées par les Etats et les territoires. Tous les Etats et territoires d'Australie protègent les faucons pèlerins. Les seules transactions portant sur des rapaces ont lieu entre des parcs zoologiques et des institutions similaires mais il y a encore des tirs, la pose de pièges et de poisons illicites (mais moins). Il n'y pas de commerce intérieur de l'espèce. L'usage de pesticides organochlorés est interdit ou sévèrement restreint. L'auteur des commentaires du questionnaire appuie le transfert à l'**Annexe II** par l'Australie mais a besoin des opinions d'ailleurs dans le monde pour recommander le transfert de la population mondiale.

Belgique

F. Argis, CITES Belgique: La population sauvage est largement répartie, a une répartition fragmentée et est très petite. 13 couples en 2000, dont 10 se reproduisant avec succès et 30 jeunes prêts à voler. La population est suivie; des caisses destinées à la ponte ont été construites par le Fond pour l'intervention sur les rapaces. Le nombre d'individus dans la nature est en augmentation. Cet oiseau est protégé par l'Annexe A de la CE (niveau de protection le plus élevé) et par la législation régionale belge. L'auteur des commentaires du questionnaire appuie l'**Annexe I**. Il y a un commerce intérieur pour la fauconnerie, sans effets connus sur la population sauvage; tous les oiseaux commercialisés sont élevés en captivité.

Canada

Geoff Holroyd (chercheur, président de Canadian Peregrine Recovery Team): La population sauvage est largement répartie est présente en peu d'endroits ou a une répartition fragmentée. Bien que l'espèce vive dans un habitat en mosaïque, ses populations ne sont pas isolées car ces oiseaux peuvent voyager sur plus de 600 km. La population sauvage est grande, comptant plus de 1000 couples. Elle est étudiée tous les cinq ans et les nids tous les ans dans le sud du Canada. Le nombre d'individus dans la nature est en augmentation dans le sud du Canada et est stable dans le nord. Le faucon pèlerin est géré et pleinement protégé par les services de la faune sauvage des provinces et des territoires. La CITES est le seul traité international concernant cet oiseau au Canada. L'auteur des commentaires du questionnaire estime que l'Annexe I n'est **pas appropriée** sur la base de la résolution Conf. 9.24 et que l'espèce devrait être inscrite à l'**Annexe II**. Elle fait l'objet d'un commerce intérieur pour la fauconnerie et l'élevage en captivité. Tout le commerce est couvert par les permis appropriés et porte sur des oiseaux élevés en captivité.

Colombie

Filipe Estela, Asociación Calidris: Il n'y a pas de programme de suivi de cette espèce en Colombie aussi la taille et les tendances de population, et l'aire de répartition ne sont-elles pas connues. Il y a cependant un programme de suivi de la migration des rapaces à Fredonia. Les menaces sont la fragmentation et la vulnérabilité durant la migration. Il n'y a pas de législation nationale ou de traité international autre que la CITES connu protégeant l'espèce. Celle-ci ne fait pas l'objet d'un commerce intérieur. L'auteur des commentaires du questionnaire recommande le maintien du faucon pèlerin à l'**Annexe I**.

Costa Rica

Julio E. Sanchez, Carman Hidakio, et Johnny Villarreal, Muséum national du Costa Rica: La population est largement répartie mais en mosaïque. Le faucon pèlerin n'est pas un résident mais passe par le Costa Rica durant sa migration vers l'Amérique du Sud. La population est grande et stable mais il n'y a pas de programme de suivi. Les pesticides constituent encore une menace. La législation nationale interdit la chasse ou la capture de cette espèce. L'auteur des commentaires du questionnaire recommande le maintien à l'**Annexe II**. L'espèce fait l'objet d'un commerce intérieur.

Danemark

Morten Dehn, organe de gestion CITES: La population sauvage a une répartition fragmentée et restreinte. Elle est petite et non reproductrice mais pourrait se reproduire dans un proche avenir car deux couples ont établi leur territoire. Jusqu'à 10 couples se sont reproduits au Danemark jusqu'en 1950 mais la pollution et la persécution ont causé un déclin. Il n'y a pas de programme de suivi. Le nombre d'individus est en augmentation. Il y avait 25-30 oiseaux hivernant et 235 oiseaux migrateurs en 1995. L'espèce est protégée par la législation nationale et par la Directive 79/409/EEC du Conseil de l'Europe sur la conservation des oiseaux sauvages. L'auteur des commentaires du questionnaire appuie l'**Annexe I**. L'espèce fait l'objet d'un commerce intérieur pour la taxidermie, la fauconnerie, et l'exportation d'hybrides.

Erythrée

Hagos Yohannes, Ministère de l'Agriculture: Présente dans les terres côtières basses de l'est mais population et tendances inconnues. La sécheresse et la guerre peuvent avoir affecté son habitat mais aucune étude n'a été faite. L'auteur des commentaires du questionnaire préfère le maintien de l'espèce à l'**Annexe I** jusqu'à ce que des données scientifiques aient été réunies. Il n'y a pas de lois nationales ni de texte du droit international sur la protection de cet oiseau et aucun commerce n'est connu.

Etats-Unis d'Amérique

Selon le *US Fish and Wildlife Service (USFWS)*, Division de la gestion des oiseaux migrateurs, il y a trois sous-espèces aux Etats-Unis. *F. p. pealei* est une population non migratrice des côtes de Colombie britannique et de l'Etat de Washington. Cette sous-espèce n'est pas couverte par la loi américaine sur les espèces en danger. Il y a plus de 200 couples de *F. p. tundrius* en Alaska et près de 2000 couples au Canada et au Groenland. Cette sous-espèce a été supprimée de la liste américaine des espèces en danger en 1994. *F. p. anatum* est largement répartie en Alaska, jusqu'au sud du Canada et dans 48 Etats. Grâce aux restrictions sur les pesticides organochlorés aux Etats-Unis et au Canada, ainsi qu'à une gestion réussie, la population est nettement supérieure aux niveaux de rétablissement, avec 1650 couples répertoriés. Le but de rétablir le faucon pèlerin américain (*F. p. anatum*) aux Etats-Unis a été largement dépassé par endroits; en août 1999, ce faucon a été supprimé de la Liste des espèces en danger ou menacées (64 FR 46542). Toutefois, un suivi est nécessaire et en cours, et l'espèce est encore protégée par la loi d'application du traité sur les oiseaux migrateurs.

Le retrait de *F. p. anatum* de la Liste des espèces en danger ou menacées a entraîné la suppression du statut d'espèce en danger pour cause de ressemblance, pour tous les faucons pèlerins en liberté dans 48 Etats contigus. Un programme de suivi de 12 ans est actuellement élaboré pour étudier les tendances de population, la réussite de la nidification et l'exposition aux agents contaminants. A la fin de la période de suivi, le USFWS évaluera le statut de l'espèce et déterminera s'il est nécessaire de la replacer sur la liste ou de poursuivre le suivi.

En prévision du retrait de la liste, en juin 1999, les Etats des Etats-Unis ont proposé, par l'intermédiaire de l'Association internationale des agences de pêche et d'espèces sauvages, d'autoriser le prélèvement de faucons pèlerins américains pour la fauconnerie. En réponse à cette proposition, dans un avis octobre 1999 du Registre fédéral (64 FR 53686), le USFWS a indiqué qu'il envisagerait un prélèvement prudent de poussins de faucons pèlerins dans les populations saines de faucons pèlerins américains dans l'ouest des Etats-Unis et en Alaska, où le rétablissement est le plus net et où se trouvaient 82% des couples nidificateurs des Etats-Unis en 1998. La mesure proposée est d'autoriser la capture de 5% des poussins de *F. p. anatum* dans les Etats de l'ouest; la capture d'un nombre moins élevé pourrait être autorisée par les Etats. Le niveau de 5% de prise permettrait encore une croissance de la population de 3% par an à condition que la mortalité d'après la première année soit de 20% et que la densité de population n'affecte pas la reproduction ou la survie. Le projet de plan pouvait être commenté par le public jusqu'au 25 septembre 2000 à <http://migratorybirds.fws.gov/issues/americanperegrines/draftea.html>.

Selon Bill Burnham, du *Peregrine Fund*, la population est largement répartie et a une répartition en mosaïque. Elle est grande et en augmentation. Il n'y a pas de menaces à la population aux Etats-Unis. La population est protégée par la loi d'application du Traité sur les oiseaux migrateurs (législation nationale et

droit international). Cette organisation souhaite que le faucon pèlerin soit transféré à l'**Annexe II**. L'espèce fait l'objet d'un commerce intérieur pour la fauconnerie et l'élevage en captivité mais qui est sans effets sur la population sauvage. Le commerce porte sur des faucons élevés en captivité.

Finlande

Risto A. Väisänen, Muséum zoologique: la population sauvage est limitée à deux régions: 90% se reproduisant dans les vastes tourbières et 10% sur les falaises. La population est petite, comptant 100-130 couples. Elle était stable dans les années 1990, en augmentation dans les années 1980, et est suivie par le Service des forêts et des parcs. Le faucon pèlerin est vulnérable en tant qu'espèce migratrice à faible fécondité, croissance lente, reproduction retardée, et du fait de sa dépendance des tourbières pour la nidification (en Finlande). Les menaces les plus graves sont le prélèvement des œufs par des étrangers et la fauconnerie. L'espèce ne fait pas l'objet d'un commerce intérieur. Sur la base des critères de l'UICN, l'espèce sera en danger critique en Finlande dès 2000. L'espèce est réglementée par l'UE en tant qu'espèce dont l'état est particulièrement préoccupant. La législation nationale la protège. L'auteur des commentaires du questionnaire note un statut de conservation de l'espèce défavorable en Europe; elle n'est toutefois pas concentrée en Europe. Maintien à l'**Annexe I**.

Gibraltar

John Cortes, The Gibraltar Ornithological and Natural History Society (GONHS): La population sauvage est petite, largement répartie, et continue. Il y a cinq couples nicheurs sur l'île; Le GONHS assure la surveillance des sites de ponte. Le nombre d'individus est stable et est limité par la superficie de l'habitat disponible. La population sauvage est affectée par le nombre et le potentiel reproducteur des individus. L'espèce est pleinement protégée par l'ordonnance de 1991 sur la protection de la nature et ne fait pas l'objet d'un commerce intérieur. L'**Annexe I** est considérée comme appropriée.

Hongrie

Organe de gestion CITES de la Hongrie: La population sauvage est très petite, presque tous les individus étant concentrés en une sous-population. L'aire de répartition est restreinte. Le faucon pèlerin a disparu de Hongrie en 1964 et est revenu naturellement en 1997. Un couple s'est reproduit en 1997 mais il n'y a pas eu de reproduction en 1998; deux couples ont été observés en 1999 et 2000. Bien que le nombre d'individus soit en augmentation, il n'y a pas de programme de suivi formel car la population est encore très petite. Les menaces sont la fragmentation et l'habitat spécial. Le faucon pèlerin est strictement protégé en Hongrie par le décret 1/1982 (III.15.) OKTH sur les espèces de flore et de faune protégées, amendé par le décret 15/1996 (VII.26.) du ministre de l'environnement. Elle est également protégée par l'article 43 de la loi n° 53 de 1996 sur la conservation de la nature qui requiert une autorisation de la Direction des parcs nationaux pour toute utilisation d'un animal ou de ses parties. Le décret gouvernemental n° 8/1998 (1.23.) réglemente la protection, la garde, l'exposition et l'utilisation des espèces protégées, et interdit la garde, l'exposition et l'utilisation des strictement espèces protégées. Des dérogations sont accordées pour les faucons pèlerins et autres rapaces pour la fauconnerie mais ces oiseaux doivent avoir été élevés en captivité et marqués au moyen de microcircuits. L'hybridation est interdite. L'espèce est aussi protégée par l'Annexe II de la Convention de Berne. L'auteur des commentaires du questionnaire estime que l'**Annexe I** est appropriée pour cette espèce.

Iles Caïmanes

Ministère de l'Agriculture, des communications, de l'environnement & des ressources naturelles: La population sauvage est largement répartie en mosaïque. Le faucon pèlerin est une espèce migratrice peu commune à l'automne et au printemps. Comme c'est un visiteur occasionnel, il n'y a pas de programme de suivi. L'espèce n'étant pas locale, "**Sans opinion**" est indiqué concernant le statut CITES. La loi interdit la capture de cette espèce. Le droit international applicable est le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. Le faucon pèlerin est inscrit à l'Annexe II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

Iles Falkland

T.W. Eggeling, Environmental Planning Department: La population sauvage est largement répartie et a une répartition en mosaïque. Les résidents reproducteurs vivent surtout le long des côtes; certains sont migrateurs. L'auteur des commentaires du questionnaire note qu'il y a une petite population sauvage de 500-900 couples (enregistrée en 1983-1993) mais pas de suivi régulier. La population est en augmentation depuis 1917. Il n'y a pas de menace connue. L'espèce est protégée par l'ordonnance de 1999 sur la conservation de la nature et des espèces sauvages, qui interdit de perturber, tuer, prendre tout animal vivant ou mort ou ses parties. Le faucon pèlerin est protégé par l'Annexe A de la réglementation 338/97 de la CE. Bien que l'espèce ne soit pas menacée aux îles Falkland, "**Sans opinion**" est proposé faute de connaître la situation au plan mondial.

Kenya

Leon Bennun, Ornithology Department, National Museums of Kenya: La population sauvage est petite et largement répartie mais sa répartition est en mosaïque ou fragmentée. La sous-espèce *F. p. minor* est résidente et se reproduit localement, habituellement près des falaises en terrain ouvert. Les oiseaux migrants du paléarctique de la sous-espèce *F. p. calidus* sont régulièrement et largement répartis d'octobre à fin avril; ils sont notamment de passage le long de la côte. Il n'y a pas d'informations sur des programmes de suivi ni sur les tendances de population mais il est probable que la population est en déclin depuis au moins 20 ans en raison de la diminution de son habitat. L'espèce pond en milieu urbain. Des menaces continues pèsent sur la sous-espèce *F. p. calidus*, qui est migratrice; les deux sous-espèces ont une faible fécondité; toutefois l'auteur des commentaires du questionnaire estime que les menaces ne sont pas suffisamment graves au Kenya pour justifier l'inscription à l'Annexe I. Le faucon pèlerin est pleinement protégé au plan national par la loi sur la conservation et la gestion des espèces sauvages. Les parcs nationaux et les réserves protègent une superficie importante d'habitat convenant à l'espèce. Cette espèce ne fait pas l'objet d'un commerce intérieur. A part la CITES, il n'y a pas d'autre traité international protégeant le faucon pèlerin. L'auteur des commentaires du questionnaire estime que l'espèce devrait être maintenue à l'**Annexe II**.

Luxembourg

Patric Lorgé, Centrale ornithologique: La population sauvage a une aire de répartition restreinte et compte 2 à 10 couples. La population est suivie toute l'année par le Groupe sur les rapaces de la Ligue luxembourgeoise pour la protection des oiseaux et de la nature. La population était éteinte au début des années 1960. Des lâchers effectués en Allemagne ont entraîné la première reproduction en 1998 et la population a augmenté depuis. Ces oiseaux sont menacés par la fragmentation et la spécialisation de l'habitat, et par la vulnérabilité sur les sites de reproduction. La protection est réglementée par la loi de 1982 sur la conservation de la nature et par la directive 79/409/CE de l'UE sur les oiseaux sauvages. Maintien à l'**Annexe I**. Cette espèce ne fait pas l'objet d'un commerce intérieur.

Namibie

R.E. Simmons, Ministry of Environment and Tourism: La population sauvage est petite et a une aire de répartition très restreinte. Les zones arides à faibles précipitations et les plages sableuses avec peu de zones rocheuses propices à la nidification ne sont pas favorables à la constitution de grandes populations. Les seules zones rocheuses propices à la nidification se trouvent dans la moitié occidentale de la Namibie. La population est estimée à, au plus, 150 couples. Il n'y a pas de programme de suivi formel aussi la tendance de population est-elle inconnue. Les longues sécheresses dans des contrées déjà arides et le peu d'individus dans une unique sous-population sont autant de menaces. Cependant, en 1999-2000, il y a eu de bonnes précipitations. De plus, des faucons pèlerins ont été observés en ville où ils profitent de l'augmentation du nombre de pigeons. L'auteur des commentaires du questionnaire indique ne pas voir de menaces dues à l'homme qui restreindraient l'espèce à l'Annexe I et en recommande le transfert à l'**Annexe II**. L'ordonnance #4 de 1975 sur la conservation de la nature protège le faucon pèlerin. Il n'y a pas de commerce licite de cette espèce mais il y a eu un cas d'oiseau élevé en captivité de Cape Town expédié illégalement en Namibie pour la fauconnerie. L'oiseau a été confisqué.

Norvège

Oystein Stoerkersen, Direction de la gestion de la nature: La population sauvage est largement répartie et a une répartition côtière en mosaïque. La petite population sauvage est de plus de 1000 couples. La Society ornithologique nationale et L'Institut norvégien de recherche sur la nature conduisent des programmes régionaux annuels de suivi. La population est en augmentation. Une certaine mortalité juvénile et une croissance lente pourraient menacer sa croissance. L'espèce est protégée par la loi sur les espèces sauvages, qui interdit la fauconnerie. Au plan international, elle est protégée par la Convention de Berne. L'auteur des commentaires du questionnaire appuie le maintien à l'**Annexe I** à titre de précaution car la population est encore à un niveau bas.

Pérou

Josefiná Takahashi Sato, Chef de l'INRENA, organe de gestion et autorité scientifique CITES du Pérou: La population sauvage est petite, largement répartie, et a une répartition en mosaïque. Il n'y a pas de programme de suivi au Pérou mais le nombre d'individus a probablement diminué en raison de la perte d'habitat et du niveau de l'exploitation. L'espèce est vulnérable car elle est migratrice. Elle est protégée par le décret n° 013-99-AG. Il y a un certain commerce illicite pour utiliser le faucon comme oiseau de compagnie (environ trois adultes sont capturés dans la nature chaque année) et ce commerce a des effets importants sur la population sauvage. Maintien à l'**Annexe I**.

Royaume-Uni

Joint Nature Conservation Committee: La population est largement répartie, en mosaïque, et petite. L'étude la plus récente (1991) signale la présence de 1283 couples dans des territoires de ponte et 4750 individus. La population du Royaume-Uni représente 20% des faucons pèlerins vivant à l'ouest de l'Oural et est considérée comme petite par la CITES car il y a moins de 5000 individus. Le suivi réalisé par des volontaires indique une augmentation globale de la population bien qu'elle soit en déclin par endroit ou qu'elle ne soit pas revenu à ses effectifs d'avant 1940. Les menaces pesant sur elle sont la perte d'habitat, la diminution du nombre de proies, les agents polluants et la chasse et la capture illicites. Il y a encore une demande émanant de l'Allemagne et du Moyen-Orient d'œufs et de poussins pris illégalement. Les faucons pèlerins sont protégés en Grande-Bretagne par la loi sur les espèces sauvages & les paysages, et en Irlande du Nord par l'ordonnance sur les espèces sauvages. Il est illégal de détruire les nids, capturer ou vendre, ou transporter, tout faucon pèlerin vivant. Autre protection internationale: le COTES (Contrôle du commerce des espèces en danger), la Directive 79/409/EEC de la CE, et la Réglementation 338/97 de la CE. L'auteur des commentaires du questionnaire **réserve son opinion** jusqu'à ce que l'on ait une vue d'ensemble de la situation de l'espèce. Il y a un commerce intérieur d'adultes capturés dans la nature et d'oiseaux élevés en captivité pour la fauconnerie, l'élevage en captivité et les expositions. Des licences sont délivrées. Le commerce illicite ne semble pas nuire à la population sauvage.

Slovénie

Robert Boljesic et Martina Nacichik-Jancar, Ministère de l'environnement et de la planification du territoire, et DOPPS-Birdlife-Slovénie: La population est petite et limitée; ces oiseaux vivent à flanc de falaise. La population est stable et suivie par DOPPS-BirdLife-Slovénie. Elle est menacée par la fragmentation de son aire et par le fait qu'elle est présente en très peu d'endroits, par son habitat spécial, et la superficie ou la qualité de son habitat. En Slovénie, le faucon pèlerin niche seulement à flanc de falaise. L'escalade des falaises par les hommes représente une menace importante pour l'espèce. Le contrôle du commerce étant insuffisant, ces oiseaux sont capturés pour l'élevage. Les éleveurs sont une menace car ils prélèvent les œufs et les poussins dans la nature. Des oiseaux échappés ont été observés. L'auteur des commentaires du questionnaires estime que cela peut affecter le fond génétique de la population sauvage et réduire le potentiel reproducteur. Il n'a pas de programme de gestion du faucon pèlerin. La Slovénie a ratifié la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et la Convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne). Le faucon pèlerin est inscrit aux annexes des deux traités. Le décret sur la protection des espèces animales en danger (OJ RS, n° 57/93) protège l'espèce depuis 1993. La fauconnerie est interdite. Les activités humaines dans les zones de nidification de la région de Carst sont interdites. Les sites de ponte exposés sont gardés par le

DOPPS. Il y a un commerce licite de ces oiseaux. Il y a huit éleveurs en Slovénie et leur nombre est en augmentation. Le ministre de l'environnement peut délivrer des permis pour la possession de spécimens élevés en captivité et cela pose des problèmes.

Sri Lanka

A.P.A. Gunasekera, Directeur, Département of Wildlife Conservation: La taille, les tendances et la répartition géographique ne sont pas connues. La qualité de l'habitat diminue. L'espèce est vulnérable car elle est migratrice. Elle est protégée par la législation nationale. Il n'y a pas de données sur le commerce. L'inscription actuelle à l'**Annexe I** est appropriée.

Suède

Lena Berg, Naturvardsverket (SEPA): La population sauvage a une aire de répartition restreinte et de petites sous-populations. La population est en augmentation, en partie grâce à un programme de repeuplement. La population a diminué dans les années 1970, passant à 10-15 couples, suite à la contamination de l'environnement. Un programme de reproduction a été établi en 1979 et des oiseaux sont relâchés dans la nature depuis les années 1980. Il y a maintenant 40-50 couples dans la sous-population septentrionale et 20-30 couples dans la sous-population australe. La chasse illicite et le commerce sont des menaces. L'espèce est totalement protégée depuis 1957. Les oiseaux morts ou blessés sont la propriété de l'Etat. Il n'y a pas de commerce licite. La garde et le commerce sont régis par la législation nationale, les réglementations de l'UE et la Convention de Berne. Des organisations non gouvernementales assurent un suivi avec l'appui financier de l'EPA suédoise. Appuie le maintien à l'**Annexe I**.

Suisse et Liechtenstein

Peter Dollinger, Office vétérinaire fédéral suisse, Division des permis et inspections: La population est largement répartie et a une répartition continue. Les faucons pèlerins se reproduisent partout en Suisse jusqu'à 1800 m d'altitude, à flanc de falaise et sur les hauts bâtiments. La population sauvage est grande (elle a augmenté de 800% ces 20 dernières années); les oiseaux sont des migrants, des oiseaux venant hiverner, et des résidents. Il y a 250 couples reproducteurs. Un suivi est assuré par des amateurs et coordonné par la Station ornithologique de Sempach. Le faucon pèlerin se reproduit aujourd'hui dans le Canton de Zurich alors qu'il était considéré comme éteint dans la région en 1963-1988. Son aire de répartition est en augmentation. Le parapente et l'escalade sont les seules menaces. Cet oiseau est protégé au plan national dans les deux pays, par la directive 79/409/EEC de l'UE sur les oiseaux et par la Convention de Berne. L'auteur des commentaires du questionnaire estime que l'espèce devrait être transférée à l'**Annexe II** ou supprimée des annexes parce que sa population mondiale se rétablit, ces oiseaux se reproduisent facilement en captivité, et la Suisse n'a découvert ou poursuivi en justice aucun cas d'exportation illicite en 24 ans. Il n'y a pas de commerce de cette espèce, y compris de spécimens élevés en captivité.

Turkménistan

Djumamurad Saparmuradov: La population est largement répartie, a une répartition en mosaïque, et est petite. L'espèce est suivie par l'Institut national sur les déserts et la flore et la faune. La population sauvage est en déclin en raison du braconnage, de la fauconnerie, et de l'utilisation de pesticides dans les zones de nidification en Russie, qui affecte la population hivernant au Turkménistan. L'espèce est protégée par la législation nationale. Les prélèvements et le commerce sont interdits car l'espèce figure dans le *Red Data Book* du Turkménistan. L'auteur des commentaires du questionnaire préfère le maintien à l'**Annexe I**.

Zimbabwe

Peter Mundy, Department of National Parks: La population est largement répartie et continue. Ces oiseaux vivent à flanc de falaise et sont présents dans presque tout le pays. Petite population de 200 couples. La sous-espèce *Falco peregrinus calidus* des pays du nord hiverne au Zimbabwe. Le Club des fauconniers du Zimbabwe assure un suivi. Le club reproduit avec succès *F. peregrinus minor*. La population sauvage est

stable dans ses aires de pontes historiques mais récemment, deux couples ont nidifié dans deux villes. L'habitat spécial, l'utilisation passée du DDT, la diminution de l'habitat (déforestation près des falaises), et la concurrence de *F. biarmicus* continuent de menacer la population. Cet oiseau est protégé par la loi de 1975 (révisée en 1996) sur les espèces sauvages et les parcs du fait de son inscription sur la liste des "espèces spécialement protégées". Elle s'est rétablie de manière spectaculaire depuis l'interdiction du DDT et du Dieldrin. L'espèce devrait être transférée à l'**Annexe II**. Elle ne fait pas l'objet d'un commerce mais elle est utilisée dans le pays par le Club des fauconniers (10 oiseaux capturés dans la nature, 30 reproduits en captivité) sous réserve d'un permis.

Informations supplémentaires tirées de la littérature

Les effectifs, les aires de répartition et les menaces à la survie du faucon pèlerin semblent plus étudiés dans les pays occidentaux. On connaît très peu sa biologie et sa dynamique de population en Asie et dans le Pacifique. A Fidji et dans la plus grande partie de l'Asie du sud-est, l'espèce est probablement peu commune et l'on n'a pas d'informations sur la taille des pontes, le taux de survie des poussins et le recrutement des adultes (White *et al* 1988). Des études sont nécessaires en Inde et dans le Pacifique ouest. Cade (1988) estimait qu'il y avait 54-68 couples au Japon et 35-50 couples de *F. p. babylonicus* dans les républiques soviétiques d'Asie centrale.

En Afrique, les faucons pèlerins peuvent facilement être confondus avec d'autres faucons. Alors que les populations de *F. p. pelegrinoides*, *F. p. minor*, et *F. p. calidus* étaient probablement stables depuis deux siècles, leur déclin est prévu en raison de la croissance rapide de la population humaine, du défrichement et d'une plus large utilisation des pesticides (Mendelsohn 1988, Platt 1988). La sous-espèce *F. p. pelegrinoides* est capturée pour la fauconnerie mais selon Platt (1988), il n'y avait pas de données sur le nombre ou les prix.

Dans l'Etat de Victoria, Australie, les activités humaines ont des effets positifs sur la répartition des faucons pèlerins reproducteurs. Depuis 1950, on note 12% des nids sur des structures construites par l'homme et 51% sur des falaises. Il y en a cependant 37% dans des troncs creux or, les arbres se décomposent et la destruction des grands arbres sera probablement plus rapide que leur remplacement (Emison *et al* 1997).

Les populations de faucons pèlerins paraissent stables ou en augmentation en Amérique. Au Canada, la population de *F. p. anatum* a augmenté des années 1970 à 1995 avec la diminution de l'utilisation des pesticides organochlorés (Kirk et Hyslop 1998).

Au Mexique, la population de faucons du centre de la côte occidentale de la péninsule de Baja California a diminué dans les années 1960 et 1970 mais elle s'est rétablie. Il faudrait encore réduire les perturbations dues à l'homme et fournir des sites de ponte (Castellanos *et al* 1997).

Sur la base de données de 1988, l'on estime que l'Amérique du Sud compte au moins 1000 couples, ce qui est plus, et plus sain, que ce que l'on pensait (McNutt *et al.* 1988). Le taux de reproduction du faucon pèlerin est élevé et les résidus de pesticide sont à présent faibles au Chili, en Argentine, au Pérou et en Equateur. La sous-espèce la plus commune en Amérique du Sud est *F. p. cassini* (McNutt *et al* 1988).

Conclusion: Bien que la plupart des Etats de l'aire de répartition n'aient pas répondu au questionnaire, la majorité de ceux qui a répondu recommandent le maintien du faucon pèlerin à l'Annexe I de la CITES dans toute son aire de répartition. Les résultats de l'étude montrent que les critères d'inscription CITES (critères biologiques d'inscription à l'Annexe I) sont applicables puisque les recommandations sur l'inscription reflètent les réponses au questionnaire. La plupart des auteurs des commentaires du questionnaire ont signalé que les populations de faucons pèlerins sont largement réparties, petites, et en mosaïque. Si les effectifs dans la nature sont en augmentation, les auteurs ont exprimé leur préoccupation quant à la vulnérabilité l'espèce face aux pesticides, au braconnage et aux risques liés à la migration. Les faucons pèlerins sont protégés par les législations nationale et des traités internationaux autres que la CITES dans presque tous les pays ayant répondu. Certains pays autorisent un commerce intérieur limité d'oiseaux élevés en captivité principalement pour la fauconnerie. Comme la population se rétablit mais est encore

petite dans la plupart des Etats de l'aire de répartition, ou comme il y a un manque de suivi, la plupart des auteurs des commentaires appuient le maintien du faucon pèlerin à l'Annexe I.

Sur la base des résultats de l'étude, de la littérature scientifique, et des discussions avec les spécialistes, nous reconnaissons qu'il pourrait être préférable de réglementer le commerce au niveau de l'Annexe I en raison du petit effectif des sous-espèces, du manque de suivi dans certains Etats de l'aire de répartition et du commerce illicite potentiel de sous-espèces moins communes qui ressemblent à des sous-espèces abondantes. White et Boyce (1988) reconnaissent 19 sous-espèces de faucons pèlerins, essentiellement sur la base de la morphologie. Toutefois, les agents de lutte contre la fraude ne font toujours facilement ces distinctions (Allen, com. pers. juillet 2000). Avec la capture de *F. p. anatum* qui sera probablement autorisée aux Etats-Unis pour la fauconnerie, il sera difficile aux autorités dans le monde entier de déterminer l'origine des oiseaux sans analyse des plumes.

Tableau 1. Résultats de l'étude sur l'inscription aux annexes

Pays ou territoire ayant répondu	Recommandation	Justification
Australie (AU)	Ann. II pour l'Australie	Besoin de données internationales
Belgique (BE)	Ann. I	Petite population
Canada (CA)	Ann. II	Grande population
Columbia (CO)	Ann. I	Pas de suivi
Costa Rica (CR)	Ann. II	Nombreux migrants
Danemark (DK)	Ann. I	Population petite
Erythrée (ER)	Ann. I	Pas de suivi
Etats-Unis d'Amérique (US)	Ann. II	Grande population
Finlande (FI)	Ann. I	Population petite, stable
Gibraltar (GI)	Ann. I	Population petite, stable
Hongrie (HU)	Ann. I	Une petite sous-population
Iles Caïmanes (KY)	Sans opinion	Présence occasionnelle
Iles Falkland (FK)	Sans opinion	Besoin de données internationales
Kenya (KE)	Ann. II	Menaces moins graves
Liechtenstein (LI)	Ann. II	Grande population
Luxembourg (LU)	Ann. I	Petite population
Namibie (NA)	Ann. II	Non menacée pas l'homme
Norvège (NO)	Ann. I	Petite population
Pérou (PE)	Ann. I	Population en déclin
Slovénie (SI)	Ann. I	Petite population
Sri Lanka (LK)	Ann. I	Pas de données
Suède (SE)	Ann. I	Petite population
Suisse (CH)	Ann. II	Grande population

Pays ou territoire ayant répondu	Recommandation	Justification
Turkménistan (TM)	Ann. I	Braconnage, pesticides, petite population
Royaume-Uni (GB)	Sans opinion	Besoin de données internationales
Zimbabwe (ZW)	Ann. II	Grande population

Références:

- Baillie, J. and B. Groombridge (1996). 1996 IUCN Red List of Threatened Animals. IUCN: Gland, Switzerland.
- Cade, T.J. (1988). The status of peregrines in Asia and the Pacific. In: *Perigrine Falcon Populations: Their Management and Recovery* T.J. Cade, J.H. Enderson, C.G. Thelander, and C.M. White, eds. The Perigrine Fund, Inc.: Boise, Idaho, pp. 313-315.
- Castellanos, A., F. Jaramillo, F. Salinas, A. Ortegarrubio, and C. Arguelles (1997). Peregrine falcon recovery along the west central coast of Baja California Peninsula, Mexico. *Journal of Raptor Research* 31:1-6.
- Collar, N.J., M.J. Crosby, and A.J. Stattersfield (1994). *Birds to Watch 2: The World List of Threatened Birds*. Birdlife Conservation Series No. 4. Birdlife International/Smithsonian Institution Press: Washington, D.C., p. 11.
- Emission, W.B., C.M. White, V.G. Hurley, and D.J. Brimm (1997). Factors influencing the breeding distribution of the peregrine falcon in Victoria, Australia. *Wildlife Research* 24(4):433-444.
- Kirk, D.A. and C. Hyslop (1998). Population status and recent trends in Canadian raptors: A review. *Biological Conservation* 83(1):91-118.
- McNutt, J.W., D.H. Ellis, C.P. Garat, T.B. Roundy, W.G. Vasina, and C.M. White (1988). Distribution and status of the peregrine falcon in South America. In: *Perigrine Falcon Populations: Their Management and Recovery* T.J. Cade, J.H. Enderson, C.G. Thelander, and C.M. White, eds. The Perigrine Fund, Inc.: Boise, Idaho, pp. 237-249.
- Mendelsohn, J.M. (1988). The status and biology of the peregrine in the Afrotropical region. In: *Perigrine Falcon Populations: Their Management and Recovery* T.J. Cade, J.H. Enderson, C.G. Thelander, and C.M. White, eds. The Perigrine Fund, Inc.: Boise, Idaho, pp. 297-306.
- Platt, J.B. (1988). The genus *Falco* in Arabia. In: *Perigrine Falcon Populations: Their Management and Recovery* T.J. Cade, J.H. Enderson, C.G. Thelander, and C.M. White, eds. The Perigrine Fund, Inc.: Boise, Idaho, pp. 307-312.
- Thomsett, S. (1988). Distribution and status of the peregrine in Kenya. In: *Perigrine Falcon Populations: Their Management and Recovery* T.J. Cade, J.H. Enderson, C.G. Thelander, and C.M. White, eds. The Perigrine Fund, Inc.: Boise, Idaho, pp. 289-295.
- White, C.M. (1994). Peregrine falcon. In: *Handbook of the Birds of the World, Vol. 2, New World Vultures to Guinea-fowl*, J. Del Hoyo, A. Elliot, and J. Sargatal, eds. Lynx Ediciones: Barcelona, p. 274-275.
- White, C.M. and D.A. Boyce, Jr. (1988). An overview of peregrine falcon subspecies. In: *Perigrine Falcon Populations: Their Management and Recovery* T.J. Cade, J.H. Enderson, C.G. Thelander, and C.M. White, eds. The Perigrine Fund, Inc.: Boise, Idaho, pp. 789-810.
- White, C.M., D.J. Brimm, and F. Clunie (1988). A study of peregrines in the Fiji Islands, South Pacific Ocean. In: *Perigrine Falcon Populations: Their Management and Recovery* T.J. Cade, J.H. Enderson, C.G. Thelander, and C.M. White, eds. The Perigrine Fund, Inc.: Boise, Idaho, pp. 275-287.

Littérature citée par les auteurs des commentaires du questionnaire

- Ahlén, I. And M. Tjernberg (eds.) (1996). Rödlistade ryggradsdjur I Sverige - Artfakta (Swedish Red Data Book of Vertebrates). ArtDatabanken, SLU: Uppsala.
- Anon. (2000). Reoport of the UK Raptor Working Group. JNCC: Peterborough.
- Ashgabat (1999). Red Data Book of Turkmenistan. Vol. I. Invertebrate and Vertebrate Animals. Pp. 248-249.
- Bagyura, J. (1997). Recent breeding of Peregrine in Hungary, Budapest. *Túzok* 2(4):129-134.
- Bennett, A.G. (1926). A list of the birds of the Falkland Islands and Dependencies. *Ibis* 12th Series 2:306-333.
- Brack, A. (1984). La fauna. In: Gran Geografía del Perú. Naturalez y Hombre. Vol. III.
- Bradley, P. and R. Yves-Jacques (1995). *Birds of the Cayman Islands*.
- Britton, P. (ed.) (1980). *Birds of East Africa*. East Africa Natural History: Nairobi.
- Brooks, W.S. (1917). Notes on some Falkland Islands birds. *Bulletin of the Museum of Comparative Zoology*, Harvard College 61(7):135-160.
- Cawkell, E.M. and J.E. Hamilton (1961). The birds of the Falkland Islands. *Ibis* 103a:1-27.
- Cobb, A.F. (1933). *Birds of the Falkland Islands*. Witherby: London.
- Crick, H.Q.P. and D.A. Ratcliffe (1995). The peregrine *Falco peregrinus* breeding population of the United Kingdom in 1991. *Bird Study* 42:1-19.
- DOF-Birdlife Danmark. *Aarsrapporter*. Vesterbrogade 138-140, 1620 Copenhagen O, Denmark.
- Dollinger, P. (1996). *Legal Protection of Wild Vertebrates in Switzerland*. Swiss Federal Veterinary Office, Liebefeld: Berne.
- Gjershaug, et al. (1994). *Norsk Fugleatlas*. 552pp.
- Grell, M.B. (1998). *Fuglenes Danmark*. Gads Forlag.
- Harrison, J.A., et al. (eds.) (1997). *The Bird Atlas of Southern Africa*. Birdlife South Africa: Johannesburg.
- Hartley, R. (1998). Raptor migration and conservation in Zimbabwe. *Toros* 28:135-150.
- Hartley, R.R., K. Hustler, and P.J. Mundy (1996). The impact of man on raptors in Zimbabwe. In: *Raptors in Human Landscapes* D.M. Bird, et al. eds. Academic Press: London, pp. 337-353.
- Hartley, R.R., I. Newton, and M. Robertson (1995). Organochlorine residues and eggshell thinning in the Peregrine falcon in Zimbabwe. *Ostrich* 66:69-73.
- Hustler, K. (1983). Breeding biology of the Peregrine falcon in Zimbabwe. *Ostrich* 54:161-171.
- Jenkins, A.R. (1994). The influence of habitat on the distribution and abundance of Peregrine and lesser falcons in South Africa. *Ostrich* 65:281-290.
- Lewis, A.D. and D. Pomeroy (1989). *A Bird Atlas of Kenya*. Balkema: Rotterdam.
- Lindberg, P. (1999). Projekt Pilgriimsfalk 1998 *Vår Fägelvård Supplement* 32:62-65.
- Lindberg, P. (1999). *Projekt Pilgriimsfalk 1999: Redovisning av häckningsresultat*. Preliminary report from Swedish Society for the Conservation of Nature.
- Lindberg, P. and M.O.G. Eriksson (1994). *Åtgärdsprogram för Pilgrimsfalk (Falco peregrinus)* (Species action plan for the peregrine falcon). Swedish Environmental Protection Agency: Stockholm.
- Lüps, P., R. Hauri, H. Herren, H. Märki, and R. Ryser (1978). *Die Vogelwelt des Kantons*. Bern. Ornith. Beob. Addendum to Vol. 75.
- Lyster, S. (1985). *International Wildlife Law*. Grotius Publications Ltd.: Cambridge.
- Merchant, S. and P.J. Higgins (eds.) (1993). *Handbook of Australian, New Zealand & Antarctic Birds, Volume 2: Raptors to Lapwings*. Oxford University Press: Melbourne.
- Ministry of the Environment (2000). *CITES Annual Report 1999*. The National Forest and Nature Agency: Denmark.
- Ollila, T. (1998). Finnish peregrine falcons in 1993-1997. *The Yearbook of the Linnut Magazine* 1998:10-11.
- Olsen, P. (1995). *Australian Birds of Prey, the Biology of Raptors*. University of New South Wales Press: Sydney.
- Rassi, P. (2000). The new list of threatened bird species in Finland. *Linnut* 35(2):6-13.
- Ratcliffe, D.A. (1993). *The Peregrine Falcon*. 2nd edition. T. & A.D. Poyser: London.
- Ritter, M. (1997). *Vögel in Basel*. Stadtgärtnerei und Friedhöfe Basel.
- Schifferli, A. P. Géroutet, and R. Winkler (eds.) (1980). *Verbreitungsatlas der Brutvögel der Schweiz*. Schweizerische Vogelwarte Sempach.
- Schmid, H., R. Luder, B. Naef-Daenzer, R. Graf, and N. Zbinden (1998). *Schweizer Brutvogelatlas*. Schweizerische Vogelwarte Sempach.

- Shawyer, C., R. Clarke, and N. Dixon (1999). *A Study into Raptor Predation of Domestic Pigeons Columbia livia*. Unpublished report to UK Department of the Environment, Transport, & the Regions.
- Thomson, W.R. (1978). Endangered Rhodesian birds: the Peregrine falcon. *Rhodesia Science News* 12:199.
- Väisänen, R.A., E. Lammi, and P. Koskimies (1998). *Distribution, Numbers and Population Changes of Ginnish Breeding Birds*. Otava: Helsinki, 567pp.
- Weggler, M. (1991). *Brutvögel im Kanton Zürich*. ZVS Zürich.
- White, C.M. (1994). Perigrine falcon. In: Handbook of the Birds of the World, Vol. 2, New World Vultures to Guinea-fowl, J. Del Hoyo, A. Elliot, and J. Sargatal, eds. Lynx Ediciones: Barcelona, p. 274-275.
- Willi, G. and M. Broggi. Die Vogelwelt des Fürstentums Liechtenstein unter Berücksichtigung der benachbarten Gebiete. Teil I: Gaviiformes (Seetaucher) - Flaconiformes (Greifvögel). *Berichte der Botanisch-Zoologischen gesellschaft Liechtenstein Sargans Werdenberg* 12:61-117.
- Winkler, R. (1999). Avifauna der Schweiz. *Ornith. Beob. Addendum 10*.
- Winkler, R. (1987). Avifauna der Schweiz, eine kommentierte Artenliste. *Ornith. Beob. Addendum 6*.
- Woods, R.W. (1988). *Guide to the Birds of the Falkland Islands*. Anthony Nelson, Oswestry, Shropshire: England.
- Woods, R.W. and A. Woods (1997). *Atlas of Breeding Birds of the Falkland Islands*. Anthony Nelson, Oswestry, Shropshire: England.

Evaluation de *Macrocephalon maleo*

Critères biologiques d'inscription de Maleo, *Macrocephalon maleo* à l'Annexe I de la CITES

Critères biologiques			Justification	Eléments supplémentaires
A	La population sauvage est petite et présente au moins l'une des caractéristiques suivantes			
1	un déclin observé, déduit ou prévu du nombre d'individus ou de la superficie et de la qualité de l'habitat	Oui	L'oiseau est endémique au Sulawesi, où il est présent dans le nord, le centre et le sud-est ¹ . Prévu éteint dans le sud du Sulawesi ² .	Les principales menaces sont la destruction de l'habitat et la chasse pour obtenir des œufs ^{3,4} .
2	chaque sous-population est très petite	Oui	Un inventaire récent a permis de dénombrer 85 sites de ponte (48 en zones côtières et 37 à l'intérieur des terres), dont 22 étaient abandonnés ³ .	Une étude récente estimait à 335-370 couples l'entière population de Maleo, qui niche fréquemment dans les zones côtières ⁵ .
3	une majorité d'individus, au cours d'une ou de plusieurs phases biologiques, concentrée au sein d'une sous-population	Oui	L'espèce se reproduit normalement sur les plages ou près des sources chaudes ⁴ .	Les ramasseurs œufs de Maleo connaissent bien ce comportement ⁴ .
4	des fluctuations importantes à court terme du nombre d'individus	Non	Espèce de type K	-
5	une grande vulnérabilité due à la biologie ou au comportement (notamment migratoire) de l'espèce	Oui	Idem A ₃	-
B	La population sauvage a une aire de répartition restreinte et présente au moins l'une des caractéristiques suivantes			
1	elle est fragmentée ou ne se rencontre qu'en très peu d'endroits	Oui	La plupart des populations de Maleo et les sites de ponte sont dans des zones protégées ou dans le parc national de Sulawesi.	Dans les zones non protégées, les populations sauvages sont très menacées par les braconniers, surtout ceux qui ramassent les œufs.
2	des fluctuations importantes dans l'aire de répartition ou du nombre de sous-populations	No	L'espèce est présente dans les basses terres du	

			Sulawesi.	
3	une grande vulnérabilité due à la biologie ou au comportement (notamment migratoire) de l'espèce	Oui	Idem A ₃	
4	une diminution observée, déduite ou prévue de l'aire de répartition ou du nombre de sous-populations, ou du nombre d'individus, ou de la superficie ou de la qualité de l'habitat, ou du potentiel reproducteur	Oui	Idem A ₁	
C	Un déclin du nombre d'individus dans la nature, soit			
1	en cours ou passé	Oui	Il y a encore une importante chasse illicite. Les populations côtières du nord du Sulawesi ont diminué de 95% alors que dans la même région, à l'intérieur des terres, elles ont diminué de 30% ⁴	Sans un sérieux effort de conservation, la population sauvage de la région pourrait avoir disparu dans les 10 à 20 prochaines années ⁵ .
2	déduit ou prévu sur la base d'une diminution de la superficie ou de la qualité de l'habitat, ou des niveaux ou modes d'exploitation	Oui	Idem B ₁	Idem B ₁
3	des menaces résultant de facteurs extérieurs tels que les effets des agents pathogènes	Non (?)	Pas de données	
4	une baisse du potentiel reproducteur	Non (?)	Pas de données	
D	L'état de l'espèce est tel que si elle n'est pas inscrite à l'Annexe I, il est probable qu'elle remplisse A, B ou C dans les cinq ans			
Recommandée pour inscription à l'Annexe I		Oui		

Références:

- Whitten, A.J., M. Mustafa, G.S. Henderson. 1987. Ekologi Sulawesi. Gajah Mada Universitas Press. Yogyakarta.
- Sulu, M. Phill. 1991. Burung Maleo Nyaris Punah. Spektrum 148/th XV.
- Dekker, R.W.R.J. and P. J.K. McGowan. 1995. Megapodes, An Action Plan for Their Conservation 1995-1999. IUCN and World Pheasant Association.
- Gunawan, H. 1999. Strategi Burung Maleo (*Macrocephalon Maleo* S. Muller 1846) Dalam Seleksi Habitat Tempat Bertelur di Taman Nasional Bogani Nani Warta Bone, Sulawesi Utara. Proposal Penelitian dalam Rangka Memperoleh Gelar Magister Sains pada Institut Pertanian Bogor (IPB). Program Pasca Sarjana IPB.
- Argeloo, M. 1991. Maleo Diambang Kepunahan. Manado Post, 25 Oktober 1991.

Evaluation de *Dermochelys coriacea* (tortue luth)

Etats-Unis d'Amérique
US Fish and Wildlife Service, Division of l'autorité scientifique

Taxon: ***Dermochelys coriacea***

Règne: Animalia

Phylum: Chordata

Classe: Reptilia

Ordre: Testudinae

Famille: Dermochelyidae

Sous-espèces: Deux sous-espèces sont actuellement reconnues: *D. c. coriacea* (dans l'océan Atlantique) et *D. c. schegelli* (dans l'océan Pacifique et l'océan Indien)

Noms communs:

Français: Tortue luth

Anglais: Leatherback, Leathery, Trunkback

Espagnol: Laúd, Baula, Tinglar, Tínglado, Cardón, Canal

Résumé des réponses au questionnaire: Le questionnaire sur la tortue luth a été envoyé à 47 Etats de l'aire de répartition. A ce jour, nous avons reçu 15 réponses dont 13 d'Etats de l'aire de répartition et 2 d'ONG (le Groupe de spécialistes UICN des tortues marines et le *Center for Marine Conservation*). Nous avons reçu des réponses de tous les continents (sauf de l'Océanie): Amérique du Nord (Bahamas, Costa Rica, Etats-Unis, Mexique et Sainte-Lucie), Amérique du Sud (Colombie et Pérou), Europe (Royaume-Uni), Asie (Inde, Indonésie, Israël et Sri Lanka), et Afrique (Togo). Une réponse a été envoyée par un territoire du Royaume-Uni (Iles Caïmanes). Dans l'ensemble, les auteurs des commentaires du questionnaire ont estimé que l'inscription actuelle de la tortue luth à l'Annexe I est appropriée sur la base de la résolution Conf. 9.24.

Biologie: La tortue luth est omnivore. C'est une espèce principalement pélagique, qui pénètre occasionnellement dans les eaux peu profondes. La taille et l'âge de maturation des mâles ne sont pas connus mais les femelles pondeuses ont une longueur de carapace de 150 cm environ. Les tortues luth de l'Atlantique pondent d'avril à fin novembre. Celles du Pacifique pondent toute l'année, selon le lieu. Les pontes comptent 50 à 170 œufs, dont beaucoup sont infertiles (10-20% pour les tortues de l'Atlantique; 34-40% pour celles du Pacifique). L'incubation dure 53-74 jours.

I. Aire de répartition

Dans le monde

La tortue luth a une répartition mondiale. On la trouve des tropiques aux océans sub-polaires (Atlantique centre-est, nord-est, nord-ouest, sud-est, sud-ouest, centre-ouest; Océan Indien, est et ouest; Méditerranée et mer Noire; Pacifique centre-est, nord-est, nord-ouest, sud-est, sud-ouest, centre-ouest); elle pond sur les plages tropicales (rarement subtropicales). Les principaux lieux de ponte se trouvent dans les pays/territoires suivants: Afrique du Sud, Angola, Costa Rica, Cote d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guyana, Guyane française, Indonésie, Liberia, Malaisie, Mexique, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago, Zaïre et îles Vierges américaines. Il y a des sites de ponte de moindre importance dans les pays/territoires suivants: Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Australie, Brésil, Chine (?), Colombie, Cuba, Dominique, El Salvador, Fidji (?), Grenade, Guadeloupe, Guatemala, Honduras, Iles Salomon, Inde, Nicaragua, Panama, Martinique (département français), Montserrat, Mozambique, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou (?), Porto Rico, République dominicaine, Sénégal, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Taïwan (province de Chine), Thaïlande et Venezuela.

Par pays

Les Bahamas, les Etats-Unis d'Amérique, les Iles Caïmanes, le Costa Rica, le Mexique et le Royaume-Uni considèrent que leurs populations sauvages sont largement réparties mais en mosaïque ou fragmentées.

- les tortues luth viennent occasionnellement et temporairement dans les Iles Caïmanes.
- Au Mexique, elles pondent sur toute la côte du Pacifique mais 42% des pontes ont lieu sur trois plages et 65% sont concentrées sur six plages. Ces plages ne sont pas contiguës mais séparées par des dizaines de kilomètres. Les pontes sont sporadiques sur certaines plages du golf du Mexique et de la mer des Antilles (moins de 10 par an dans toute la région).
- Au Royaume-Uni, elles viennent régulièrement en été, principalement le long des côtes nord et ouest de Grande-Bretagne. On les trouve aussi sur les côtes irlandaises.
- Aux Etats-Unis, on les rencontre régulièrement toute l'année dans le golf du Mexique et le long de la côte de l'Atlantique. L'espèce migre vers le nord au printemps et au début de l'été, le long de la côte de l'Atlantique, bien que certains individus paraissent rester dans les eaux au large du sud-est des Etats-Unis. Aux Etats-Unis, le long de la côte du Pacifique, cette espèce est sans doute la tortue marine la plus commune. On peut l'observer régulièrement au large de la Californie du sud. Elles viennent aussi régulièrement dans les eaux américaines autour d'Hawaï. Dans l'intervalle entre les pontes, les tortues luth vivent dans les eaux autour des îles Vierges américaines et de Porto Rico. Aux Etats-Unis, les tortues luth pondent principalement le long de la côte est de la Floride, l'île principale de Porto Rico, les îles Culebra, Vieques et Mona, Porto Rico, Sainte-Croix, et îles Vierges américaines. Il y a parfois des pontes en Floride, en Géorgie, en Caroline du Sud et en Caroline du Nord.

La Colombie, l'Inde, l'Indonésie, le Pérou, Sainte-Lucie, le Sri Lanka et le Togo indiquent que leurs populations sauvages de tortues luth ont une aire de répartition restreinte.

- En Colombie, l'espèce pond dans deux régions: le golf de Darien, et les plages du parc national de Tayrona, de Sierra Nevada et du parc national de Santa Marta.
- En Inde, la seule population reproductrice se trouve dans les îles Andaman et Nicobar.
- En Indonésie, on ne rencontre ces tortues que dans l'est de Java et d'Irian Jaya.

Israël note que l'espèce est rare en Méditerranée.

II. Taille des populations

Dans le monde

Ross a tenté la première évaluation de la population mondiale de cette tortue en 1979, l'estimant à 29.000 à 45.000 adultes, sans compter les colonies du Pacifique est qui n'avaient pas encore été découvertes (Groupe de spécialistes UICN des tortues marines, 2000). En 1982, Pritchard estimait la population mondiale de femelles adultes à 115.000 et considérait que la population mexicaine représentait 60% du total mondial. En 1996, Spotila et ses collaborateurs ont donné l'estimation mondiale la plus récente – 20.000 à 30.000 femelles adultes – en compilant les données publiées, les informations non publiées et les commentaires personnels sur 28 sites de ponte. Cela représente une réduction de la population mondiale de 78% en 14 ans (moins d'une génération) par rapport l'estimation de Pritchard.

Par pays

La Colombie, le Costa Rica, les Etats-Unis, les Iles Caïmanes, l'Indonésie, le Mexique et Sainte-Lucie estiment que leurs populations de tortues luth sont petites. Les plus importants sites de ponte d'Asie du sud-est se trouvent à Irian Jaya, Indonésie. La Colombie estime que 5 à 10 tortues luth pondent chaque année sur ses plages.

Au Pérou et au Togo, la majorité des individus sont concentrés en une sous-population durant au moins une phase biologique. Israël considère sa sous-population comme petite.

Le Sri Lanka et le Royaume-Uni ne connaissent pas la taille de la population de cette espèce sur leur territoire.

III. Tendances de population

Sur la base d'estimations de population faites en 1979 et en 1996, la population mondiale a subi un déclin de 78% en 14 ans, soit moins d'une génération (Groupe de spécialistes UICN des tortues marines, 2000). L'évaluation de la situation des tortues de mer se fait principalement en étudiant l'activité liée à la reproduction sur les plages de ponte. Le déclin de la ponte a été documenté et est nettement supérieur à 80% pour la plupart des populations du Pacifique, qui était considéré comme la place forte de cette espèce. Dans d'autres régions de son aire de répartition, les déclins observés ne sont pas aussi importants; certaines populations présentent même une activité de ponte stable ou en augmentation.

Sur la base du nombre de pontes connu, il a été mentionné que certaines des plus importantes populations se sont effondrées. C'est ainsi qu'on est passé en Malaisie de 10.155 groupes œufs en 1956 à 37 en 1995 sur la même partie de plage. On estime que la population de femelles adultes du Pacifique est passée de 4638 en 1995 à 1690 en 2000; la population mexicaine court un grave danger d'effondrement malgré la protection dont elle bénéficie depuis une décennie (le nombre de nids est passé de 5080 à moins de 100 par an sur l'une des principales plage du Pacifique). Au Costa Rica, le nombre de nids est tombé de 1646 à moins de 500 sur la principale plage du Pacifique. Dans le Pacifique, seule la population indonésienne reste plutôt abondante (passant de 13.000 nids en 1984 à 2983 en 1999 sur une seule plage), non sans incertitude pour l'avenir en raison des troubles civils qui entravent la poursuite du suivi et de la protection dans la région, et de la pression importante de la pêche qui a des effets sur la population. Il y a des régions dans l'Atlantique où le nombre de nids par saison a augmenté ces dernières années, comme dans les Iles Vierges américaines. Ces populations sont toutefois relativement mineures. D'autres populations de l'Atlantique, comme celles de la Guyane française et du Surinam, fluctuent ou diminuent. Dans ces deux cas, la dynamique des plages ne permet pas une évaluation précise de l'état de la population car des plages entières disparaissent et les femelles sont obligées d'en chercher d'autres. De plus, la population est partagée entre le Guyana, la Guyane française, le Suriname et peut-être Trinité et le Brésil. La Colombie et Sainte-Lucie signalent eux aussi un déclin de leurs populations. Tant qu'un véritable programme de coopération internationale n'existera pas, il sera impossible d'évaluer complètement ce type de population. Pour la côte africaine, il n'y a pas de données historiques pour l'Afrique du Sud. Dans l'océan Indien, la population est en augmentation mais ne pas être considérée comme "grande" avec une centaine de nids par saison sur 56 km ces quatre dernières années. Selon des rapports récents, l'Afrique occidentale a une importante population avec 10.400 nids par saison mais l'on ne connaît pas la superficie totale exacte occupée par les tortues luth et n'y a pas de données historiques. Cette population pourrait être la plus importante au niveau mondial.

A l'inverse, ces 15-20 dernières années, les pontes de tortues luth ont beaucoup augmenté sur toutes les principales plages de pontes des Etats-Unis (Earl Possardt, coordonnateur international pour les tortues marines, *US Fish and Wildlife Service*, com. pers.). Dans le refuge national de Sandy Point, Sainte-Croix, îles Vierges américaines, par exemple, le nombre de nids était de 82 à 242 entre 1987 et 1989 tandis qu'en 1997-99, il était de 251 à 720. De même, la nidification a augmenté sur la côte est de la Floride, de 98 à 117 nids en 1987-89 à 351 à 558 entre 1997-99. A Culebra, Porto Rico, en 1987-89, le nombre de nids était de 73 à 184, tandis qu'en 1997-99, il était de 257 à 395. Les données relatives à la principale île de Porto Rico pour 1997-98 sont comparables à celles de Culebra (232-329 nids).

Dans les pays où la population sauvage a diminué, cette tendance a été soit:

- observée ou prévue sur la base d'un déclin en cours ou passé mais avec un potentiel qu'il reprenne (Colombie, Costa Rica, Indonésie, Mexique); ou
- observée ou prévue sur la base:
 - d'une diminution de la superficie ou de la qualité de l'habitat (Colombie, Pérou, Sainte-Lucie)
 - des niveaux ou modes d'exploitation (Colombie, Pérou, Sainte-Lucie)
 - des menaces résultant de facteurs extérieurs tels que les effets des agents pathogènes, les espèces concurrentes, les parasites, les prédateurs, l'hybridation, l'introduction d'espèces et les effets de toxines et d'agents polluants (Colombie, Sainte-Lucie, Togo)

- une baisse du potentiel reproducteur.

IV. Menaces

1. Selon les auteurs des réponses au questionnaire, la population sauvage de tortues luth est caractérisée par:

- la fragmentation ou sa présence en très peu d'endroits (Colombie, Costa Rica, Iles Caïmanes, Pérou, Sainte-Lucie, Sri Lanka).
- une grande fluctuation de l'aire de répartition ou du nombre de sous-populations (Costa Rica, Iles Caïmanes, Pérou).
- une grande vulnérabilité due à la biologie ou au comportement de l'espèce:
 - espèce migratrice (Colombie, Etats-Unis, Iles Caïmanes, Mexique, Pérou, Royaume-Uni, Sri Lanka)
 - une faible fécondité
 - un fort taux de mortalité juvénile (Iles Caïmanes, Costa Rica, Indonésie, Mexique, Pérou, Sri Lanka)
 - une faible croissance (Colombie, Costa Rica, Iles Caïmanes, Mexique, Royaume-Uni)
 - une reproduction retardée (Iles Caïmanes, Indonésie, Mexique, Royaume-Uni)
 - un habitat spécial (Royaume-Uni, Sri Lanka, Togo)
 - une vulnérabilité face aux prises incidentes de diverses pêches (aux crustacés et filets pélagiques dérivants, etc. (Costa Rica, Etats-Unis, Israël, Royaume-Uni)
 - ingestion de plastiques et autres déchets rejetés par l'homme, souvent remarquée à l'autopsie et cause de mortalité (Etats-Unis, Israël, Royaume-Uni)
 - prédateurs (Indonésie)
 - collisions avec des bateaux motorisés (Etats-Unis)
 - altération des plages de ponte par des aménagements (digues, revêtement, etc.) (Etats-Unis)
 - éclairage de la plage (Etats-Unis)
 - déclin observé, déduit ou prévu d'un des éléments suivants:
 - aire de répartition (Sainte-Lucie)
 - nombre de sous-populations (Costa Rica)
 - nombre d'individus (Colombie, Costa Rica, Mexique, Pérou, Sainte-Lucie)
 - superficie ou qualité de l'habitat (Colombie, Costa Rica, Indonésie, Sainte-Lucie, Sri Lanka)
 - potentiel reproducteur (Pérou).

Les principales menaces sont le prélèvement important et prolongé des œufs, la capture des femelles sur les plages ou au large, les prises incidentes (adultes et juvéniles) dans les pêcheries océaniques, la pollution marine (en particulier par les plastiques), et la disparition ou la perturbation des plages de ponte (Groupe UICN de spécialistes des tortues marines, 2000). Dans certaines régions, le prélèvement des œufs et le braconnage ont supprimé 95% des groupes œufs; c'est la principale cause de l'effondrement de la population de Malaisie. La pêche à la palangre et aux filets dérivants sont une menace importante, des juvéniles et des adultes étant ainsi capturés lors de la migration. Dans certaines régions, les femelles sont tuées sur les plages suite à l'extraction du pétrole. La chasse aux tortues luth ne respectant pas les pratiques et les contrôles traditionnels est une menace grave. La pollution de l'océan, essentiellement par les plastiques, est elle aussi une cause de mortalité. Des phthalates, dérivés des plastiques, ont été trouvés dans le jaune des œufs de tortues luth.

2. L'état des tortues luth est tel que si l'espèce n'est pas inscrite à l'Annexe I, il est probable qu'elle remplisse au moins un des critères ci-dessus dans les cinq ans.

- Oui (Colombie, Costa Rica, Etats-Unis, Indonésie, Israël, Pérou, Sainte-Lucie, Sri Lanka)
- Non (Iles Caïmanes)

V. Législation

1. La tortue luth est-elle protégée ou gérée au niveau national?

- Oui (Colombie, Costa Rica, Etats-Unis, Iles Caïmanes, Indonésie, Israël, Pérou, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Sri Lanka)
- Non (Bahamas, Togo)

Costa Rica, Etats-Unis, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Sri Lanka: mise à mort, blessures, capture, prise, perturbation et vente non autorisées.

Iles Caïmanes - Si la prise est autorisée dans les eaux territoriales, elle est strictement réglementée. Il y a une limite au nombre et à la manière de prélever les tortues de mer (seulement en mer et avec de petits filets); les œufs ne peuvent pas être ramassés et il y a une saison fermée (la saison de l'accouplement et de la reproduction). Toutefois, le nombre de personnes disposant d'une licence diminue peu à peu, l'intention étant de mettre un terme aux prélèvements de tortues de mer.

La Colombie interdit la capture et la vente des tortues de mer mais autorise la capture à des fins non commerciales de subsistance.

Les prélèvements de tortues de mer et de leurs produits sont illicites dans la plupart des pays (Groupe UICN de spécialistes des tortues marines, 2000). Bon nombre d'entre eux ont des programmes de conservation pour protéger les œufs et les femelles du braconnage. Bien que le commerce international de tous les produits et sous-produits des tortues de mer soit interdit par la CITES, l'utilisation de la viande, de l'huile ou des œufs des tortues luth est autorisée dans certains pays comme pratiques traditionnelles, coutumes ou rituels.

2. La tortue luth est-elle protégée ou gérée par d'autres traités internationaux que la CITES?

Dans le monde - par la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et par la Convention sur la diversité biologique.

Caraïbes - Annexe II du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (entré en vigueur en juin 2000).

Amérique - *Convención Interamericana para la Protección y Conservación de las Tortugas Marinas*; Conférence de Rio (1992); *Protocolo para la Conservación y Administración de las Areas Marinas y Costeras Protegidas del Pacífico Sudeste* (signé en septembre 1989).

Union européenne - Annexe II de la Convention de Berne; annexes I & II de la Convention de Bonn; annexe IV de la directive de la CE sur la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages.

Asie du Sud-Est - Conservation et protection des tortues de mer (ANASE, 12 septembre 1995).

Si de nombreux instruments du droit international requièrent la protection des tortues de mer dans les eaux internationales, le manque de surveillance effective dans les pêcheries pélagiques cause encore une importante mortalité due aux prises incidentes (Groupe UICN de spécialistes des tortues marines, 2000).

3. Nous estimons que l'inscription actuelle de la tortue luth à l'Annexe I:

- est appropriée, sur la base de la résolution Conf. 9.24. (Bahamas, Colombie, Costa Rica, Etats-Unis, Indonésie, Israël, Mexique, Pérou, Royaume-Uni, Sri Lanka, Togo)

- n'est pas appropriée, sur la base de la résolution Conf. 9.24.
- l'espèce devrait être inscrite à l'Annexe II.
- l'espèce ne devrait pas être inscrite aux annexes CITES.

La tortue luth étant limitée sur leur territoire, les Iles Caïmanes estiment que l'inscription de cette espèce devrait être décidée par les Etats de l'aire de répartition qui ont des populations plus grandes et moins transitoires, et qui ont un intérêt économique à exploiter cette ressource.

VI. Commerce

Ces 20 dernières années, le commerce international légal limité de tortues luth a porté principalement sur des spécimens biologiques et les œufs (voir données commerciales du WCMC). Un fort pourcentage de ces spécimens ont été exportés des Etats de l'aire de répartition vers les Etats-Unis et l'Europe pour la recherche scientifique.

1. La tortue luth fait-elle l'objet d'un commerce intérieur?

- Oui, licite (Colombie)
- Oui, illicite (Bahamas, Costa Rica, Iles Caïmanes, Inde, Indonésie, Mexique, Pérou, Sri Lanka, Togo)
- Non (Etats-Unis, Israël, Royaume-Uni)

2. Si oui, veuillez indiquer:

a. les buts du commerce

- Colombie, Costa Rica, Pérou, Sri Lanka - Les tortues luth sont prises illégalement pour les œufs, la viande et l'huile.
- Mexique - Bien que le commerce intérieur soit illicite et que des lois protègent l'espèce, il y a un certain commerce illicite dont le volume n'est pas connu. Quoi qu'il en soit, se fondant sur des conversations avec des pêcheurs et sur le faible nombre d'animaux morts noté sur les plages, le Mexique estime qu'il n'est pas important. Ce commerce intérieur concerne principalement l'huile. La viande est utilisée occasionnellement comme appât pour la chasse au requin.

b. Niveaux et/ou tendances du commerce

- Colombie - Commerce intérieur en déclin suite à la diminution du nombre de tortues venant se reproduire et pondre en Colombie.

c. Effets du commerce sur la population sauvage

- Mexique - Compte tenu de la situation actuelle de l'espèce au Mexique, le prélèvement d'animaux ou d'œufs peut affecter négativement la population.

3. Quelle est la source des spécimens commercialisés? Veuillez indiquer le nombre total ou le pourcentage de spécimens commercialisés provenant des sources suivantes:

- œufs prélevés dans la nature (Costa Rica)
- adultes prélevés dans la nature (Colombie, Iles Caïmanes, Sri Lanka)
- élevés en ranch
- élevés en captivité

VII. Conclusion

Notre évaluation de la situation des tortues luth en utilisant les critères énoncés dans la résolution Conf. 9.24 aboutit à la conclusion que l'espèce est correctement inscrite à l'Annexe I de la CITES.

Références:

- Alfaro, L., et al. 1987. Evaluación de tortugas marinas en el área de Buritaca a Don Diego (Magdalena) durante los meses de mayo a julio de 1987. Universidad de Colombia Jorge Tadeo Lozano, Facultad de Biología Marina. Informe de trabajo. 27 pp.
- Amorocho, D. 1998. Memorias del I Seminario Taller Internacional sobre Biología y Conservación de Tortugas Marinas en Colombia y para la creación de una Red. Palomino, La Guajira.
- Amorocho, D., and C. López. 1998. Conservación de las tortugas marinas en Colombia. Convenio FES – FARB - WIDECAST.
- Amorocho, D., P. Saldaña, and C. Pinzón. 1999. Memorias del II Seminario Taller Internacional sobre Biología y Conservación de Tortugas Marinas en Colombia. Parque Nacional Natural Tayrona, Santa Marta. Editores. 100 p.
- Anon. 1999. UK Biodiversity Group – Tranche 2 Action Plans. Volume V – Maritime species and habitats. English Nature, Peterborough.
- Arauz, M., and R. Morena. 1994. Status of marine turtles *Dermochelys coriacea*, *Chelonia agassizzi* and *Lepidochelys olivacea* at Playa Naranjo, Parque Nacional Santa Ana, Costa Rica. Proceedings of the 14th Annual Symposium on Sea Turtles, Biology, and Conservation.
- Barragán, A. R. 1998. 1997. Monitoring program for the leatherback sea turtle (*Dermochelys coriacea*) at Tortuguero, Costa Rica. Technical Report submitted to the Caribbean Conservation Corporation. 23 pp.
- Benabib N., and J. A. Hernández. 1984. Conservación de las tortugas marinas de la Playa de Mexiquillo, Michoacán. Informe Final Biología de Campo. Facultad de Ciencias, Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM), Mexico City, Mexico.
- Benabib N., and L. Cruz. 1982. Establecimiento de un campamento tortuguero en Caleta de Campos, Michoacán. Estudio de algunos aspectos de la biología de la tortuga marina. Informe final biología de campo. Facultad de Ciencias, Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM), Mexico City, Mexico. 58 pp.
- Betz, W., and M. Welch. 1992. Once thriving colony of leatherback sea turtles declining at Irian Jaya, Indonesia. Marine Turtle Newsletter, 56:8-9. In Plotkin, P.T. (Ed.) 1995. National Marine Fisheries Service and U.S. Fish and Wildlife Service Status Reviews for Sea Turtles Listed under the Endangered Species Act of 1973. National Marine Fisheries Service, Silver Spring, Maryland.
- Bhaskar, S. 1985. Mass nesting by leatherbacks in Irian Jaya. WWF Monthly Report, January 1985:15-16. In: Plotkin, P.T. (Ed.) 1995. National Marine Fisheries Service and U.S. Fish and Wildlife Service Status Reviews for Sea Turtles Listed under the Endangered Species Act of 1973. National Marine Fisheries Service, Silver Spring, Maryland.
- Boulon, R., D. McDonald, and P. Dutton. 1996. Leatherback turtle (*Dermochelys coriacea*) on St. Croix, U.S. Virgin Islands. Fifteen years of conservation. Chelonian Conservation and Biology, 2(2):141-147.
- Brack, A. 1984. La Fauna, in Gran geografía del Perú. Naturaleza y hombre. Vol. III.
- Brandt, M. A., and J. E. Davis. 1994. The Cayman islands: Natural history and biogeography.
- Briceño, D., and F. Cedeño. 19___. Situación de la tortuga baula en Playa Grande, Costa Rica. Biocenosis, 11(1):44.

- Campbell, C., C. Lagueux, and J. Mortimer. 1996. Leatherback turtle *Dermochelys coriacea* nesting at Tortuguero, Costa Rica in 1995. *Chelonian Conservation and Biology*, 2:169-172.
- CEINER. 1996-1997. In: Boletín Informativo No. 5-6. Centro de Investigación, Educación y Recreación de las Islas del Rosario; pages 13-14.
- Córdoba, J. A., F. Gutiérrez, C. L. Rodríguez, and D. Caicedo. 2000. Plan de Acción para la Conservación de las tortugas marinas del Caribe Colombiano. Ministerio del Medio Ambiente.
- Cruz, W. L., L. Sarti, A. Villaseñor, B. Jiménez, M. Robles, and T. Ruíz. 1985. Informe de trabajo de investigación y conservación de la tortuga laúd (*Dermochelys coriacea*) en Mexiquillo, Mich. Temp. 1984-85. SEDUE Subdelegación de Ecología, Michoacán. 45 pp.
- Chan, E., and H. Liew. 1996. Decline of the leatherback population in Terengganu, Malaysia, 1956-1995. *Chelonian Conservation and Biology*, 2(2):196-203.
- Chacón, D. 1995. Conservación de la tortuga baula (*Dermochelys coriacea*) en Playa Gandoca, Refugio Nacional de Vida Silvestre Gandoca, Manzanillo. Proyecto de Conservación de las Tortugas Marinas del Caribe, Programa Marino y Humedales.
- Cuéllar, F., and A. Ortega. 2000. Conservación y estudio comparativo del comportamiento de anidación, desove y eclosión de neonatos de especies de tortugas marinas que desovan en las playas del Parque Nacional Natural Sierra Nevada de Santa Marta. Facultad de Biología. Universidad INCCA. In preparation.
- Dermanwan, A. 2000. In litt. from Directorate General of Protection and Nature Conservation, Ministry of Forestry and Estate Crops, Jakarta, Indonesia, to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- Duque, V. M., V. P. Paez, and J. A. Patiño. Ecología de anidación de la tortuga caná, *Dermochelys coriacea*, en La Playona, Golfo de Urabá Chocoano, Colombia, en 1998. *Actual. Biol.*, 22:37-53.
- Dutton, P., B. Bowen, D. Owens, A. Barragán, and S. Davis. 1999. Global phylogeography of the leatherback turtle (*Dermochelys coriacea*). *J. Zoo. Lond.*, 248:397-409.
- Eckert, S. 1999. Global distribution of juvenile leatherback sea turtles. Hubbs Sea World Research Institute Technical Report 99-294. 13 pp.
- Felix, M.-L. 2000. In litt. from Department of Fisheries, Ministry of Agriculture, Fisheries, Forestry and the Environment, Saint Lucia, to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- Fleming, L. V. 2000. In litt. from the Joint Nature Conservation Committee, Peterborough, England, United Kingdom, to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- Frazier, J. In press. Leatherback sea turtle, in *Endangered animals: Conflicting issues*. R. Reading and B. Miller, eds. Greenwood, New York.
- Fretey, J., and N. Girardin. 1988. La nidification de la tortue luth, *Dermochelys coriacea* (Vandelli, 1761) (Chelonii, Dermochelyidae) sur les cotes du Gabon. *Revue Zool. Afr.* 102:125-132. In: Plotkin, P.T. (Ed.) 1995. National Marine Fisheries Service and U.S. Fish and Wildlife Service Status Reviews for Sea Turtles Listed under the Endangered Species Act of 1973. National Marine Fisheries Service, Silver Spring, Maryland.
- Fundación Tortugas Marinas de Santa Marta. 1999. Reporte del Proyecto Conservación de Tortugas Marinas en el Departamento del Magdalena y La Guajira, Caribe colombiano. Informe final. 11.p

- Gaywood, M. J. 1997. Marine turtles in British and Irish waters. *British Wildlife*, 9:69-77.
- Girondot, M., and J. Fretey. 1996. Leatherback turtles *Dermochelys coriacea* nesting in French Guiana, 1978-1995. *Chelonian Conservation and Biology*, 2:204-208.
- Godley, B. J., M. J. Gaywood, R. J. Law, C. J. McCarthy, C. McKenzie, I. A. P. Patterson, R. S. Penrose, R. J. Reid, and H. M. Ross. 1998. Patterns of marine turtle mortality in British waters (1992-1996) with reference to tissue contamination levels. *Journal of the Marine Biological Association of the United Kingdom*, 78:973-984.
- Guada, H. J. 2000. Áreas de anidación e impactos hacia las tortugas marinas en la Península de Paria y Lineamientos de Protección. Trabajo de Grado (Magister en Ciencias Biológicas). Universidad Simón Bolívar, Caracas, Venezuela.
- Gunasekera, A. P. A. 2000. *In litt.* from the Department of Wildlife Conservation, Colombo, Sri Lanka, to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- Hughes G. 1996. Nesting of the leatherback turtle (*Dermochelys coriacea*) in Tongaland, Kwazulu-Natal, South Africa 1963-1995. *Chelonian Conservation and Biology*, 2:153-158.
- Huiguita, A. M., and V. Páez. Anidación y manejo de la población de la tortuga caná, *Dermochelys coriacea*, anidante en la Playona, Golfo de Urabá, Colombia en 1999. In preparation.
- Juárez-Cerón, J. A. 1998. Análisis de la fracción liposoluble presente en el vitelo del huevo de las tortugas marinas *Dermochelys coriacea* y *Lepidochelys olivacea*. Bachelor in Science Thesis. Facultad de Ciencias, Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM), Mexico City, Mexico.
- Kaufmann, R. 1973. Biología de las tortugas marinas *Caretta caretta* y *Dermochelys coriacea* de la Costa Atlántica colombiana. In: Revista de la academia de Ciencias Exactas, Físicas y Naturales. Vol 14, N° 14. Bogotá, Colombia; pages 67 - 80.
- Kumar, A. 2000. *In litt.* from the Ministry of Environment and Forests, Government of India, New Delhi, India, to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- Langton, T. E. S., C. L. Beckett, G. L. King, and M. J. Gaywood. 1996. Distribution and status of marine turtles in Scottish waters. Scottish Natural Heritage Research, Survey & Monitoring Report No. 8. SNH, Edinburgh.
- Leslie A., D. Penick, J. Spotila, and F. Paladino. 1996. Leatherback turtle, *Dermochelys coriacea*, nesting and nest success at Tortuguero, Costa Rica in 1990-1991. *Chelonian Conservation and Biology*, 2(2):159-168.
- López S., A. L. Sarti y N. García. 1992. Estudio de las poblaciones de tortugas marinas *Lepidochelys olivacea* (golfinia) y *Dermochelys coriacea* (laúd) con énfasis en aspectos conductuales y reproductivos, en el Playón de Mexiquillo, Michoacán. Informe Final Biología de Campo Temporada 1991-1992. Facultad de Ciencias, Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM), Mexico City, Mexico. 140 pp.
- López, C., T. García, and S. Karam. 1994. Estrategias reproductivas de *Dermochelys coriacea* en el Playón de Mexiquillo, Michoacán. Temp. 1993-1994. Informe Final Biología de Campo. Facultad de Ciencias, Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM), Mexico City, Mexico. 52 pp.
- Madaune, C, and S. Márquez. 1993. Informe Fundación Darién sobre las jornadas de protección de la tortuga caná (*Dermochelys coriacea*), y la participación de la comunidad.
- Marine Turtle Specialist Group. 2000. *In litt.* to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.

- Márquez, R. 1990. Sea turtles of the world. FAO Species Catalogue, 11:53-60.
- Márquez, R. 1996. Las tortugas marinas y nuestro tiempo. Mexico. 197 pp.
- McDonald D., R. Boulon, A. Barragán, J. Shih, and L. Taylor. 1999. Tagging and nesting research on leatherback turtles on Sandy Point, St. Croix, US Virgin Islands, 1999. Annual Report to U.S. Fish and Wildlife Service. 28 pp.
- Ministry of Agriculture, Communications, Environment, and Natural Resources of the Cayman Islands. 2000. *In litt.* to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- Moumouni, A.-K. 2000. *In litt.* from the Direction des parcs nationaux, des reserves de faune et de chasses, Ministere de l'environnement et du tourisme, Lome, Togo, to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- National Marine Fisheries Service and U.S. Fish and Wildlife Service. 1998. Recovery Plan for U.S. Pacific populations of the leatherback turtle (*Dermochelys coriacea*). Natinal Marine Fisheries Service, Silver Spring, MD. 65 pp.
- Phillips, E. 2000. *In litt.* from the Ministry of Agriculture and Fisheries, Nassau, Bahamas, to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia..
- Pierpoint, C. In press. Bycatch of marine turtles in UK & Irish waters. Joint Nature Conservation Committee Report. Joint Nature Conservation Committee, Peterborough.
- Pierpoint, C., and R. Penrose. In press. Turtle: A database of marine records for the UK and Eire. Joint Nature Conservation Committee Report. Joint Nature Conservation Committee, Peterborough.
- Pinzón-Bedoya, C. H. 2000. *In litt.* to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- Pinzón-Bedoya, C. H., et al. 1996. Diseño y evaluación de una incubadora para huevos de tortugas marinas con fines de repoblamiento, en el caribe colombiano. Tesis de pregrado. Facultad de Ingeniería, Programa de Ingeniería Pesquera, Universidad de Magdalena.
- Plotkin, P. 2000. *In litt.* from the Center for Marine Conservation, Washington, D.C., to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- Possardt, E. U.S. Fish and Wildlife Service. Personal communication.
- Pritchard, P. 1982. Nesting of leatherback turtle *Dermochelys coriacea* in Pacific Mexico, with a new estimate of the world population status. Copeia 1982 (4):741-747.
- Reichart, H. A., and J. Fretey. 1993. WIDECAST Sea Turtle Recovery Action Plan for Suriname. CEP Technical Report, No. 24. UNEP Caribbean Environment Programme. Kingston, Jamaica. 65 pp. In: Plotkin, P.T. (ed.) 1995. National Marine Fisheries Service and U.S. Fish and Wildlife Service Status Reviews for Sea Turtles Listed under the Endangered Species Act of 1973. National Marine Fisheries Serevice, Silver Spring, Maryland.
- Rosado-M., M. E. 2000. Comunicación Personal. Presidente Comité de Pescadores Artesanales de Palomino "COPAP".
- Ross, J. P. 1982. Historical decline of loggerhead, ridley and leathearback sea turtles, pages 189-195, in Biology and Conservation of Sea Turtle. K. A. Bjorndal, ed. Smithsonian Institution Press, Washington D.C.

- Rueda, J. 1987. Tortugas marinas especies colombianas en vía de extinción. Instituto Nacional de los Recursos Naturales Renovables y del Ambiente (INDERENA).
- Rueda, J. V., G. A. Ulloa, and S. A. Medrano. 1992. Estudio sobre la biología reproductiva, la ecología y el manejo de la tortuga caná (*Dermochelys coriacea*) en el Golfo de Urabá, pages 1-132, in Contribución al conocimiento de las tortugas marinas en Colombia. J. V. Rodríguez, and H. Sánchez, eds. Santa Fé de Bogotá, INDERENA.
- Sánchez, J. 2000. *In litt.* from Ministerio del Ambiente y Energía, Area de Conservación Pacífico Central. San José, Costa Rica, to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- Sarti A. L., A. R. Barragán y N. García. 1997. Estimación del tamaño de la población anidadora de la tortuga laúd *Dermochelys coriacea* y su distribución en el Pacífico Mexicano. Temporada 96-97. Informe final de investigación. Laboratorio de Tortugas Marinas, Facultad de Ciencias, Universidad Nacional Autónoma de México/Instituto Nacional de la Pesca, SEMARNAP. 39 pp.
- Sarti M., L., S. A. Eckert, N. García, and A. R. Barragán. 1996. Decline of the world's largest nesting assemblage of leatherback turtles. *Marine Turtle Newsletter*, 74:2-5.
- Sarti L., N. García, and A. Barragán. 1996. Variabilidad genética y estimación del tamaño de la población anidadora de tortuga laúd *Dermochelys coriacea* y su distribución en el Pacífico mexicano. Temporada de anidación 1995-1996. Informe final. Laboratorio de Tortugas Marinas, Facultad de Ciencias, Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)/Programa Nacional de Tortugas Marinas, Instituto Nacional de Pesca, SEMARNAP, Mexico. 33 pp.
- Sarti, A. L., C. López, N. García, L. Gamez, M. C. Hernández, C. Ordoñez, A. Barragán, and F. Vargas. 1993. Protección e investigación de algunos aspectos biológicos y reproductivos de las tortugas marinas en la zona sur de la costa michoacana. Temporada de Anidación 1992-1993. Informe Final de Investigación. Laboratorio de Tortugas Marinas, Facultad de Ciencias, Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM). 34 pp.
- Sarti, L., A. Barragán, N. García, and S. Eckert. 1998. Estimación del tamaño de la población anidadora de tortuga laúd *Dermochelys coriacea* y su distribución en el Pacífico mexicano durante la temporada de anidación 1997-1998. Informe Final de Investigación. Laboratorio de Tortugas Marinas, Facultad de Ciencias, Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)/Instituto Nacional de la Pesca, SEMARNAP. 20 pp.
- Sarti, L., C. López-S., N. García-T., P. Huerta-R., and H. Pineda-V. 1995. Ecología de la tortuga laúd *Dermochelys coriacea* en el playón de Mexiquillo, Michoacán, durante la temporada 94-95. Laboratorio de Tortugas Marinas, Facultad de Ciencias, Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM). 31 pp.
- Sarti, L., A. Barragán, and S. Eckert. 1999. Estimation of the nesting population size of the leatherback turtle (*Dermochelys coriacea*) in the eastern Pacific during 1998-1999 nesting season. Final Report. Programa Nacional de Tortugas Marinas, Instituto Nacional de Pesca, SEMARNAP, Mexico City, Mexico.
- Schroeder, B. National Marine Fisheries Service. Personal communication.
- Soehartono, T. _____. Marine Turtle Conservation in Indonesia, in Proceedings of the First ASEAN Symposium Workshop on Marine Turtle Conservation, Manila Philippines.
- Spotila J., A. Dunham, A. Leslie, A. Steyermark, P. Plotkin, and F. Paladino. 1996. Worldwide population decline of *Dermochelys coriacea*: Are leatherback turtles going extinct? *Chelonian Conservation and Biology*, 2(2):209-222.

- Spotila, J. R., R. D. Reina, A. C. Steyermark, P. T. Plotkin, F. V. Paladino. 2000. Pacific leatherback turtles face extinction. *Nature*, 405:529-530.
- Steyermark A., K. Williams, J. Spotila, F. Paladino, D. Rostal, S. Morreale, M. T. Koberg, and R. Arauz. 1996. Nesting leatherback turtles at Las Baulas National Park, Costa Rica. *Chelonian Conservation and Biology*, 2:173-183.
- Suarez, A., and C. H. Starbird. 1996. Subsistence hunting of leatherback turtles, *Dermochelys coriacea*, in the Kai Islands, Indonesia. *Chelonian Conservation and Biology*, 2:190-195.
- Takahashi-Sato, J. 2000. *In litt.* from the Ministerio de Agricultura, Instituto Nacional de Recursos Naturales (INRENA), Lima, Peru, to the Division of Scientific Authority, U.S. Fish and Wildlife Service, Arlington, Virginia.
- Tröeng, S. 1999. Report on the 1999 Leatherback Program at Tortuguero, Costa Rica. Final Report submitted to Caribbean Conservation Corporation. 28 pp.
- Tucker, A. D. 1987. A summary of leatherback turtle *Dermochelys coriacea* nesting at Culebra, Puerto Rico from 1984-1987 with management recommendations. Research Report submitted to U.S. Fish and Wildlife Service.
- Tufts, C. 1972. Report on the Buritaca marine turtle nesting reserve with emphasis on biological data from "Operación tortugas 1972" and recommendations for the future. Report to INDERENA. 73 p.
- Zug, G. R., and J. F. Parham. 1996. Age and growth in leatherback turtles, *Dermochelys coriacea* (Testudines:Dermochelyidae): A skeletochronological analysis. *Chelonian Conservation and Biology*, 2:244-249.

Evaluation de *Python anchietae*

Ministère de l'environnement et du tourisme de la Namibie, Division: *Specialist Support Services*

Statut actuel: Annexe II

Plusieurs tentatives ont été faites en vain ces deux dernières années pour consulter les autorités angolaises compétentes. Cette étude n'a donc pas pu bénéficier d'un apport de l'Angola (le seul Etat de l'aire de répartition restant). Les tentatives de communication avec l'Angola se poursuivront.

Répartition géographique

Escarpement occidental dans le sud-ouest de l'Angola et nord et centre de la Namibie. Quelque 75% de l'aire de répartition connue est en Namibie. Aucune sous-espèce n'est actuellement reconnue. Ne figure pas sur les listes de l'UICN.

Angola

Sud-ouest de l'Angola à Benguella et Hanha (12° 30 de latitude S), sud de la rivière Kunene à la frontière avec la Namibie, et est jusqu'à Ruacana (14° de longitude E).

Namibie

Ouest de la Namibie de la frontière angolaise dans le nord-ouest, au sud jusqu'à 25° 30 de latitude S, avec une extension vers l'est de Kaokoveld jusqu'aux hautes terres d'Otavi, au moins jusqu'à Tsumeb (18° de longitude E) (évaluation de Branch & Griffin (1996)).

Habitat et écologie

Espèce limitée aux reliefs montagneux ou du moins aux substrats rocheux. En Namibie, elle est associée aux schistes, grès, granites, basaltes et dolomites. En Namibie, elle a été signalée dans le Brandberg à 2573 m d'altitude et au Regenstein (point culminant de l'escarpement occidental) à 2479 m. Présente dans la région boisée de Miombo en Angola (2000 m d'altitude) et (peut-être) près du niveau de la mer à Benguella et Lobito (l'on ignore s'il s'agit de lieux spécifiques sur la côte ou de districts à l'intérieur des terres, à une altitude plus élevée). L'aire de répartition de cette espèce se situe principalement dans des zones arides et semi-arides, entre les isohyets de 50 mm à l'ouest et de 600 mm dans les hautes terres d'Otavi en Namibie et la région boisée de Miombo en Angola. Sa répartition géographique en Angola est très mal documentée: des habitats/substrats potentiels sont disponibles au-dessus de 2000 m d'altitude et de 1200 mm de précipitation.

En Namibie, le python d'Angola est souvent associé aux fontaines permanentes. La plupart des spécimens se déplacent dans la journée mais il est probable que l'espèce est principalement nocturne (Branch & Griffin, 1996). De ce fait, et l'espèce étant probablement discrète, on la rencontre rarement. Des interviews de personnes ayant le sens de l'observation, vivant dans des régions où l'on sait qu'il y a des pythons d'Angola, confirment cette supposition. L'on connaît mal sa reproduction dans la nature. En captivité (et dans des conditions naturelles de climat et de lumière du jour) la copulation a lieu à la fin de l'hiver; 2-10 œufs sont pondus et l'éclosion coïncide avec la saison des pluies d'été. Steyn & Els (1963) ont décrit la capture et la consommation de petits oiseaux par cette espèce. Son comportement, similaire à celui de *Python regius*, consistant à se rouler en boule, a été décrit par Finkeldey (1963). Branch & Griffin (1996) ont étudié l'état de l'espèce en Namibie.

Menaces à la survie et utilisation au plan national

En tant que facteur régional, les perturbations dues à l'homme sont probablement négligeables. Du fait de l'aridité générale dans toute l'aire de répartition de *Python anchietae*, les populations humaines sont relativement rares. En Namibie, la densité humaine dans l'aire de répartition de *Python anchietae* est estimée à 0,05-0,25/km² (A. Jarvis, in litt.). Il n'y a pas de données comparables pour l'Angola mais la densité humaine serait du même ordre de grandeur. De plus, comme l'habitat préféré par l'espèce ne convient pas pour l'agriculture ou l'élevage du bétail, l'habitat est relativement préservé de toute altération majeure. L'exploitation minière, qui détruit l'habitat, et les prélèvements occasionnels et non sélectifs peuvent avoir des effets localement. Quelque 30% de l'aire de répartition de la population namibienne de l'espèce se trouve sur des terres communales. Les peuples indigènes de cette région – Damaras, Namas, Hereros et Himbas – ne consomment pas régulièrement cette espèce, qui ne serait donc pas chassée spécifiquement pour le commerce de viande de brousse ou la consommation de subsistance. Cependant, les rencontres occasionnelles aboutissent à un abattage non sélectif.

La plus grande partie de l'aire de répartition en Namibie coïncide avec des terres cultivées à des fins commerciales. Certains propriétaires de fermes accordent au python d'Angola une réelle protection. Toutefois, dans une partie des fermes, l'abattage non sélectif n'est pas contrôlé, pas plus que la capture systématique pour le commerce des animaux de compagnie: les bergers et les laboureurs reçoivent une récompense pour les captures occasionnelles. Quoi qu'il en soit, du fait de son mode d'activité et sa discrétion, l'espèce est probablement à l'abri de prélèvements systématiques.

Commerce international

Il n'y a pas de commerce licite de l'espèce en Namibie. Toutes les exportations sont faites à des fins scientifiques et éducatives; c'est ce qui explique les six exportations légitimes de Namibie faites ces 35 dernières années. Il y a peu d'informations sur le commerce illicite. La Namibie a jugé localement un petit nombre d'affaires portant sur des spécimens présumés destinés à l'exportation. Les renseignements des informateurs indiquent l'existence d'un commerce illicite régulier et porte sur moins de cinq spécimens par an. Ces estimations sont en augmentation depuis 1990 (Branch & Griffin, 1996). La demande de cette espèce a augmenté de manière alarmante. Branch & Griffin (1996) citaient le prix de USD 5000 par animal. En 1999, des spécimens étaient proposés pour USD 10.000, ce qui a entraîné une nette augmentation de la fréquence des demandes étrangères d'autorisation de prélever et exporter cette espèce – ostensiblement à des fins scientifiques – et une augmentation des prélèvements illicites (renseignements d'informateurs). Il y a eu des cas de chasseurs étrangers menaçant et agressant des Namibiens pour leur prendre leurs spécimens. *Python anchietae* est l'une des espèces les plus appréciées sur le marché des reptiles. Cette demande résulterait de la rareté de l'espèce en captivité et non de sa valeur intrinsèque (Branch & Griffin, 1996).

La demande émane d'Allemagne et des E.-U. La Namibie étant une ancienne colonie allemande, le commerce avec l'Allemagne est facilité par des liens familiaux et sociaux (Griffin, 2000). Des spécimens seraient emportés dans les bagages à main sur des vols directs vers l'Allemagne. Des informations anecdotiques donnent à penser qu'il y a un commerce passant de la Namibie (où les pythons d'Angola sont plus faciles à obtenir qu'en Angola, pays déchiré par la guerre) en Angola, d'où ils sont réexpédiés (avec un permis) aux E.-U. Ils sont aussi expédiés d'Angola en Afrique de l'ouest où ils sont mêlés aux envois licites de *Python regius*, auxquels ils ressemblent beaucoup, puis réexpédiés.

La CITES a enregistré 19 transactions (28 animaux) de 1986 à 1996. Seules trois transactions impliquaient un Etat de l'aire de répartition (la Namibie) et toutes étaient légitimes. Certaines transactions portaient sur des descendants élevés en captivité provenant de programmes légitimes de zoos américains mais la majorité portaient probablement sur des animaux obtenus illégalement ou leurs descendants.

Mesures de conservation

Le python d'Angola est présent dans des aires de conservation de Namibie: le parc national d'Etosha, le parc Namib-Naukluft, la réserve de gibier de Daan Viljoen et l'aire de loisirs de Von Bach (Griffin, en prep.). En Angola, il est présent dans le parc national d'Iona et peut-être occasionnellement ailleurs (UICN, 1992).

Python anchietae figure sur la liste des "espèces protégées" par l'ordonnance namibienne n° 4 de 1975 sur la conservation de la nature, qui lui confère une protection locale moyenne. Cependant, l'autorité namibienne chargée des espèces sauvages a toujours traité cette espèce comme nécessitant la meilleure protection. Le python d'Angola n'est exporté légalement de Namibie qu'à des fins scientifiques/éducatives. Des affiches et des questionnaires ont été utilisés pour réunir des données pour évaluer la conservation de l'espèce et pour sensibiliser le public (Branch & Griffin, 1996; Griffin & Kolberg, 1992; et Kolberg, 1999). En Namibie, son statut provisoire de conservation est actuellement "Insuffisamment connue" (Griffin, 2000 et Griffin, en prep.). L'Angola est dans une période de transition politique et ne se concentre pas sur une législation spécifiquement environnementale (UICN, 1992); il est peu probable que *Python anchietae* soit examiné spécifiquement.

Elevage en captivité

Des programmes d'élevage en captivité ont été réalisés avec des succès divers. Un cheptel souche de 6-7 animaux a été introduit dans des zoos américains à la fin des années 1960 et au début des années 1970. La provenance de ce cheptel n'est pas documentée; il a pu inclure des animaux venant d'Angola aussi bien que de Namibie (la plupart) (W.J.Haacke, com. pers.). Ces animaux et leurs descendants représentent la totalité des animaux captifs licites dans le pays (bien que la plupart aient été capturés et exportés illégalement à l'époque). Ce programme a assez bien réussi, le nombre d'animaux ayant été multiplié par cinq entre 1980 et 1991 (Slavens, 1980-1991). Les problèmes génétiques rencontrés lors de récentes tentatives de reproduction donnent toutefois à penser que cette population souffre à présent de consanguinité (R. Ross, com. pers.). Des négociations sont en cours pour la revitaliser en y ajoutant des animaux de Namibie.

Deux programmes appuyés par le Gouvernement namibien (en Afrique du Sud et en Namibie) ont été menés avec des succès divers. Les animaux sont robustes, supportent bien la captivité, copulent, et pondent, peu fréquemment et avec des taux d'éclosion et de survie faibles (Patterson & Erasmus, 1978; Patterson & Smith, 1979; Morgan & Boycott, 1990; Morgan, 1993; Morgan *in litt.*; et Jauch *in litt.*). Le programme namibien est le seul conduit dans des conditions naturelles de climat, de saison et de lumière du jour; il a été conçu de manière à maximiser la possibilité d'extrapoler à partir des données observées pour comprendre les paramètres de la reproduction des populations sauvages. Le potentiel de l'élevage en captivité semble devoir être favorable lorsqu'un protocole aura été établi.

Le Gouvernement namibien appuie ces programmes en raison des données biologiques qu'ils peuvent permettre d'acquérir pour l'évaluation et la gestion des populations sauvages. Il n'y a pas de plan de lâchers dans la nature de ces animaux élevés en captivité et le besoin ne s'en fait pas sentir: tous les animaux élevés en captivité sont d'origine inconnue ou mêlée et relâcher ces hybrides menacerait l'intégrité génétique des populations naturelles. Un repeuplement n'est pas envisagé (et ne serait pas justifié) dans un proche avenir.

Place actuelle de *Python anchietae* à l'Annexe II

La Namibie ignore les raisons de l'inscription initiale de *Python anchietae* à l'Annexe II. Nous présumons que cela a été fait en sachant et en prévoyant que certains groupes d'espèces apparentées pouvaient être vulnérables face au commerce, notamment mondial comme, par exemple, les pythons/boas, les tortues terrestres, les varans et les crocodiles. La mesure la plus sûre, s'inspirant du principe de précaution, aurait été d'inscrire automatiquement tous les taxons inférieurs de ces groupes. Les autorités namibiennes chargées de la conservation connaissaient cette option et ont inscrit tous les pythons, les tortues terrestres et les varans namibiens sur leur liste nationale d'espèces protégées, bien que rien n'indiquait à l'époque qu'il y ait localement un problème dû au commerce. Il est peu probable que la Namibie (alors Afrique du

Sud-Ouest) ait largement contribué aux discussions initiales de la CITES car elle était alors administrée par l'Afrique du Sud en tant que territoire éloigné.

Concernant l'actuelle inscription à l'Annexe II, l'on déduit que le prélèvement de spécimens dans la nature peut avoir des effets négatifs sur *Python anchietae* en réduisant la population à un niveau auquel sa survie serait menacée par d'autres influences; elle remplit donc le critère énoncé à l'Annexe 2a, alinéa Bii), de la résolution Conf. 9.24. Elle ne remplit sans doute pas le critère A car il est peu probable que le commerce non réglementé ait des effets autres que locaux dans toute l'aire de répartition (y compris dans le petit nombre d'aires protégées créées dans des régions arides et semi-arides, qui sont diversement aménagées et auxquelles le public a accès) compte tenu de la discrétion de l'espèce et de sa faible densité.

Python anchietae ressemble étroitement à *Python regius* [inscrit à l'Annexe II en application des dispositions de l'Article II, paragraphe 2a)] et ne peut en être distingué par le non spécialiste. Ce serait un argument pour le maintien de *Python regius* à l'Annexe II car la Namibie a des raisons de croire que certains *Python anchietae* sont sortis d'Afrique en contrebande dans des envois licites de *Python regius*, espèce ayant une valeur commerciale bien inférieure à celle de *Python anchietae*.

La Namibie estime que *Python anchietae* ne remplit pas les critères d'inscription à l'Annexe I énoncés dans l'Annexe 1 de la résolution Conf. 9.24.

Bien qu'il n'y ait pas de données sur les populations sauvages, ou sur des facteurs/changements environnementaux critiques, il n'y a pas de raison de croire qu'il y ait actuellement des changements négatifs. La Namibie paraît devenir progressivement plus sèche et la désertification est un problème pour l'agriculture du pays. Quoiqu'il en soit, *Python anchietae* semble bien s'adapter au climat aride (sur l'on en juge par l'actuelle aire de répartition connue). L'espèce n'a été découverte en Namibie qu'en 1910, ce qui indique que, du moins à l'époque historique, elle était rarement observée. Rien n'indique que les populations ou l'aire de répartition soit en déclin en Namibie. Le fait que *Python anchietae* soit extrêmement rare dans le commerce (ce qui explique la demande et la valeur de cette espèce) indique que peu de spécimens sont à disposition dans le commerce et que peu de spécimens sont capturés dans la nature. C'est une espèce résistante, qui supporte le transport.

Le potentiel reproducteur de cette espèce semble faible mais comparable à celui des boïdés de taille similaire (Branch & Griffin, 1996). Du point de vue de l'évolution, la valeur de cette stratégie biologique dans un milieu aride et imprévisible, enclin à des sécheresses graves et prolongées, n'est pas connue. C'est cependant ce qui préoccupe la Namibie: la possibilité que l'espèce soit "normalement" à la limite et puisse être menacée, au moins localement, par un déséquilibre des facteurs.

Python anchietae a une aire de répartition de 1250 km, du sud de l'Angola au centre-ouest de la Namibie. L'espèce a besoin d'un substrat rocheux et cet habitat potentiel est presque continu dans toute son aire de répartition. Il n'y a pas de ruptures importantes dans son habitat potentiel, et donc probablement dans sa répartition géographique. En Namibie, l'on dispose de données pour toute l'aire de répartition et il n'y a pas de coupures importantes apparentes. Il y a des populations isolées à l'est ou à l'ouest de l'aire de répartition principale. Il y a un changement dans la couleur et les motifs, du sud au nord, indiquant un changement génétique le long de ce cline.

Recommandation

Branch (1983), préoccupé par la rareté de *Python anchietae*, proposait le transfert de l'espèce de l'Annexe II à l'Annexe I. Cependant, Branch & Griffin (1996) devaient par la suite montrer que l'espèce a une répartition géographique plus étendue, qu'elle n'est pas aussi rare qu'on le pensait précédemment et qu'il n'y avait pas de raison concluante de la considérer comme menacée. Malgré la demande forte de l'espèce pour le commerce des animaux de compagnie, et les prix élevés, il est peu probable qu'elle devienne menacée autrement que localement. La raison en est une combinaison de facteurs biologiques, environnementaux et de démographie humaine, qui donne à penser que l'espèce ne peut pas être prélevée ou menacée systématiquement sur une partie importante de son aire de répartition. Le maintien à l'Annexe II de *Python anchietae*, conformément à l'Article 11, paragraphe 2 b), est donc recommandé.

Références

- Branch, W.R. 1983. The status and captive breeding of African and Madagascar boids. Pp.224-247, *In* D.L.Marcellini (ed), 6th Annual Reptile Symposium on Captive Propagation and Husbandry. HIS, Inc., Thurmont, Maryland.
- Branch, W.R. & Griffin, M. 1996. Pythons in Namibia; Distribution, Conservation, and Captive Breeding Programs. *Advances in Herpetoculture*, pp 93-102, International Herpetological Symposium, Inc.
- Finkeldey, 1963. *Python anchietae* Bocage. *Cimbebasia*, 6: 23-28
- Griffin, M. 2000. The Species Diversity, Distribution and Conservation of Namibian Reptiles: a review. *Namibia Wissenschaftliche Gesellschaft, Journal* 48: 116-141.
- Griffin, M. in prep. Annotated Checklist and Provisional Conservation Status of Namibian Reptiles.
- Griffin, M. & Kolberg, H.H, 1992. Questionnaire Survey of protected reptiles in Owamboland. Unpublished internal report, Ministry of Environment and Tourism, Namibia
- IUCN, 1992. Angola: Environment Status Quo Assessment Report. IUCN Regional Office for Southern Africa, Harare. pp 255
- Kolberg, H.H. 1999. 1997 Namibian Farm Questionnaire Survey. Unpublished, internal report, Ministry of Environment and Tourism, Namibia
- Morgan, D.R. 1993. Angola Dwarf Python (*Python anchietae*) captive Breeding Project; Transvaal Snake Park Status Report, November 1993.
- Morgan, D.R. & Boycott, R.C.1990. A report on the Angola dwarf python (*Python anchietae*) at the Transvaal Snake Park. *J. Herpetol. Assoc. Afr*: 38:20-22.
- Patterson, R.W. & Erasmus, H. 1978. Hatching of Anchieta's dwarf python, *Python anchietae*. *Int. Zoo Yearb.* 18:99-101.
- Patterson, R.W. & Smith, A. 1979. Surgical intervention to relieve dystocia in a python. *Vet. Rec.* 104: 551-552.
- Slavens, F. 1980-1991. Reptiles and Amphibians in captivity: Breeding, longevity and Inventory.. Slavenware, Seattle (published annually)
- Steyn, W. & Els, A.J. 1963. *Python anchietae* Bocage. A note on prey capture and diet. *Cimbebasia* 6: 16-22.

Evaluation de *Scleropages formosus*
Critères biologiques d'inscription de *Scleropages formosus* à l'Annexe I de la CITES

Critères biologiques			Justification	Eléments supplémentaires
A	La population sauvage est petite et présente au moins l'une des caractéristiques suivantes			
1	un déclin observé, déduit ou prévu du nombre d'individus ou de la superficie et de la qualité de l'habitat	Oui	Aire de répartition: Riau, Sumatra, Malaisie péninsulaire, Kalimantan, Thaïlande et Philippines ¹ . Le scléropage rouge (le plus cher) était commun dans la partie supérieure des Kapuas, Barito et Mahakam ¹ . Cependant, récemment, on ne le trouvait plus que dans la partie supérieure des Kapuas.	L'habitat dans les Kapuas est menacé par le défrichement des forêts. Dans la partie supérieure des Kapuas, ce défrichement a augmenté rapidement ces 10 dernières années (> 5% par an ¹) ² .
2	chaque sous-population est très petite	Oui	Les populations sauvages, en particulier de scléropages rouges, sont fragmentées et isolées par les villages, les plantations et les concessions	
3	une majorité d'individus, au cours d'une ou de plusieurs phases biologiques, concentrée au sein d'une sous-population	?	?	?
4	des fluctuations importantes à court terme du nombre d'individus	?	?	?
5	une grande vulnérabilité due à la biologie ou au comportement (notamment migratoire) de l'espèce	?	?	?
B	La population sauvage a une aire de répartition restreinte et présente au moins l'une des caractéristiques suivantes			
1	elle est fragmentée ou ne se rencontre qu'en très peu d'endroits	Oui	Les populations sauvages sont fragmentées par de nombreuses activités de développement.	Le gouvernement prévoit un développement limité dans la région des Kapuas. La seule aire protégée contenant des habitats de l'espèce est Danau Sentarum, région très peuplée.

Critères biologiques			Justification	Eléments supplémentaires
2	des fluctuations importantes dans l'aire de répartition ou du nombre de sous-populations	?	?	?
3	une grande vulnérabilité due à la biologie ou au comportement (notamment migratoire) de l'espèce	?	?	?
4	une diminution observée, déduite ou prévue de l'aire de répartition ou du nombre de sous-populations, ou du nombre d'individus, ou de la superficie ou de la qualité de l'habitat, ou du potentiel reproducteur	Oui	L'habitat est fragmenté et isolé par le développement. L'aire de répartition est inférieure à 500 km ² et l'espèce occupe moins de 100 km ² .	Les plantations de palmiers à huile, les concessions minières et les zones de passage couvrent presque tout l'habitat.
C	Un déclin du nombre d'individus dans la nature, soit			
1	en cours ou passé	Oui	Il y a encore une chasse illicite importante	La douane de West Kalimantan a souvent arrêté des trafiquants qui avaient l'intention de transporter illégalement des spécimens à Singapour et au Sarawak, Malaisie
2	déduit ou prévu sur la base d'une diminution de la superficie ou de la qualité de l'habitat, ou des niveaux ou modes d'exploitation	Oui	Voir B ₁ et B ₄	Voir B ₁ et B ₄
3	des menaces résultant de facteurs extérieurs tels que les effets des agents pathogènes	?	?	?
4	une baisse du potentiel reproducteur	?	?	?
D	L'état de l'espèce est tel que si elle n'est pas inscrite à l'Annexe I, il est probable qu'elle remplisse A, B ou C dans les cinq ans			
Recommandée pour inscription à l'Annexe I		Oui		

References:

1. Annon. 1995. Application for inclusion in the CITES Secretariat register for commercial captive breeding operation of Asian Bonytongue *Scleropages formosus* (Muller and Schlegel) in Indonesia. Submitted by Indonesian Institute of Science (LIPI) for CV. Sumatra Aquaprima.
2. Annon. 1997. Report of the National Forest Inventory for Indonesia. Directorate General of Forest Inventory and land Use Planning-Food Agriculture Organization, the United Nations, Jakarta.

Evaluation de *Probarbus jullieni*
Autorité scientifique du Royaume-Uni chargée de la faune

- A. Espèce *Probarbus jullieni*
- B. Examineur Autorité scientifique CITES du Royaume-Uni
- C. Justification

1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Osteichthyes
- 1.2 Ordre: Cypriniformes
- 1.3 Famille: Cyprinidae
- 1.4 Nom scientifique: *Probarbus jullieni* Sauvage 1880
- 1.5 Nom communs: Français: Barbeau de Jullien
Anglais: Jullien's golden carp, seven-striped barb
Thaï: Pla Yesok Tong
Malais: Temoleh
Khmer: Try Trăsāk
Vietnamien: Cá trà soc
Laotien: Par ern daeng

2. Paramètres biologiques

2.1 Répartition géographique

Asie du sud-est, Cambodge, Malaisie, RDP lao, Thaïlande et Viet Nam. On la trouve en particulier dans les bassins du Meklong, du Mékong, du Chao Phraya, du Pahan et du Perak (voir la carte).

Cambodge

Présence commune dans le Mékong, le Great Lake et Tonlé Sap (son principal affluent) (Kottelat 1985, So Nam & Nao Thuk, *in litt.* 2000)

Malaisie

Bassin du Perak et lac Chenderoh dans l'Etat de Perak et bassin du Pahang et de ses affluents, Juala Tahan et Sungei Semantan, dans l'Etat de Pahang (Mohsin et Ambah 1983) (Bain et Humphrey 1982).

RDP lao

Espèce présente dans le Mékong jusqu'à Luang Prabang (Bain et Humphrey 1982).

Thaïlande

Présent dans les bassins de: Chao Phraya (et ses affluents, les rivières Nan et Pasak); Meklong (et le Kwae Noi, son bras occidental) et Mékong (et le cours inférieur de son

affluent, le Mun). L'espèce a été introduite dans le réservoir d'Ubolratana dans les années 1970 (Panaputanon 1982).

Viet Nam

Présent dans le Mékong (Bain et Humphrey 1982) jusqu'à Quatre-Bras (Saïgon) (Rainboth *et al.* 1976 cités dans Roberts 1992).

2.2 *Habitat disponible*

L'espèce est présente dans les grandes rivières aux eaux claires et aux lits sableux ou graveleux (Rainboth, 1996). Elle se nourrit principalement d'escargots, de clams, d'insectes et de plantes d'eau (Ukkatewewat 1979). Un déclin de la qualité et de l'étendue de l'habitat ont été signalés, dû à la construction de barrages, à la pollution, à la disparition des lieux du frai et au défrichement de la forêt inondée où les œufs éclosent et où ces poissons se nourrissent (So Nam & Nao Thuk, *in litt.* 2000).

2.3 *Etat des populations*

Probarbus julieni est considéré comme **en danger** (A1a,c) au niveau mondial dans la Liste rouge de 1996 de l'UICN sur les animaux menacés, sur la base d'un déclin estimé à >50% sur la base d'observations directes, d'un déclin de l'aire d'occurrence et d'un déclin de la qualité de l'habitat.

Cambodge

Probarbus jullieni a une répartition commune dans le Mékong, Great Lake et Tonle Sap et leurs affluents. L'espèce migre en aval de Great Lake et Tonle Sap à la fin octobre, passant par Kompong Cham et Kratie, jusqu'à Stung Treng au début de février, au rythme de 24 km par jour (Srun P., 1999). L'espèce poursuit sa migration, peut-être jusqu'au Sekong, Se San et Sre Pork où elle fraie (Touch, com. pers.).

Au Cambodge (So Nam & Nao Thuk, *in litt.* 2000), l'espèce est encore présente; en effet, elle est signalée sur les marchés de six provinces près de Great Lake et Tonle Sap, Battambang, Pursat, Siem Reap, Kompong Thom, Kompong Chhnang et Kandal/Phnom Penh; dans le Nak Leung/Kandal (cours inférieur du Mékong), et dans les provinces de Kompong Cham, Kratie, Stung Treng, Ratanakiri près du cours supérieur du Mékong. Srun Phallavan (1999) signale qu'elle n'est pas présente à Sa Ang/Kandal, dans la rivière Bassac.

Au Cambodge, la population de cette espèce est en déclin depuis 30 ans, peut-être en raison de la destruction de ses lieux de frai dans le Mékong (autour de Stung Treng et de Kratie) et des lieux où les alevins se nourrissent dans la plaine d'inondation, probablement aussi du fait de la construction de nombreux barrages qui entravent la migration et le frai, et de la pêche illicite au moyen d'engins destructeurs dans Great Lake et Tonle Sap et le Mékong (So Nam & Nao Thuk, *in litt.* 2000).

L'espèce n'est élevée en captivité dans aucune station de recherche en aquaculture du Département des pêches mais des juvéniles sont prélevés par ces stations et les poissons sont gardés pour de futurs programmes de reproduction (So Nam & Nao Thuk, *in litt.* 2000). Le Département des pêches a pour politique de développer la technologie de la pêche aux espèces indigènes pour la reproduction en vue du développement de l'aquaculture.

Malaisie

En 1968, la population totale était de "moins de 500" (Miller 1977), la population du bassin de Perak étant éteinte, peut-être en raison de la construction du barrage de Chenderoh en 1930, qui a arrêté la migration pour le frai. L'espèce est restée commune

sous le barrage jusqu'en 1955 mais était devenue rare en 1965 (Alfred 1965). Elle était encore présente dans le Chenderoh en 1972 (Ng cité dans Roberts 1992); ce poisson était vendu au marché de Gerik, près de la rivière Perak (Broad *in litt.* 1994). En mars 1993, 15 spécimens ont été pris dans cette rivière et transportés à Penang (Baird 1994). L'espèce est élevée en captivité par le Département des pêches de Malaisie péninsulaire (Samsudin 1993). La pêche extensive dans le Pahang en 1993 n'a pas permis de pêcher un seul spécimen de *P. jullieni*. L'espèce a donc disparu ou est très limitée dans la nature (Baird 1994).

Thaïlande

Espèce décrite comme "spécialement commune" dans toutes les grandes rivières de Thaïlande (Anon 1991) et extrêmement abondante dans toute la partie du bassin du Mékong située en Thaïlande. (Roberts 1989).

La population du Meklong est en déclin en raison de la pollution et probablement de la construction de barrages (Roberts 1989); elle aurait disparu du Meklong en raison du déversement de déchets d'une raffinerie sucrière puis aurait été réintroduite (Bain et Humphrey (1982). Elle a presque certainement disparu du bras principal de la Chao Phraya et de son affluent, le Pasak, mais est peut-être encore présente dans un autre affluent, le Nan, mais seulement par l'introduction régulière d'alevins (Roberts 1992). La population du Mékong, bien qu'aidée localement par des réintroductions, est peut-être encore saine. Quoi qu'il en soit, ce poisson est à présent rarement pêché dans son affluent, le Mun (Roberts 1992).

Au total, 228.002 alevins ont été relâchés dans le réservoir d'Ubolratana de 1971 à 1978. Des spécimens ont été recapturés quotidiennement en 1980 et en 1981 (Panaputanon 1982). L'on ignore si l'espèce se reproduisait en cet endroit.

La Département des pêches a réussi à reproduire artificiellement l'espèce à partir de poissons sauvages en 1974 et à la reproduire en captivité depuis 1990 (Suraswadi 1993). L'élevage en captivité est pratiqué dans des stations le long du Mékong et à la station de Kanjanabin, avec des reproducteurs sauvages et des descendants F1 (Apichart Termvidchakorn, *in litt.*, 2000). L'éclosoir, situé près de Nongkhai, produisait deux millions d'alevins par an (Bain et Humphrey 1982), au moins jusqu'en 1990 (Roberts 1992). Les alevins étaient relâchés dans le Mékong, le Meklong et le Chao Phraya, ce qui explique peut-être l'abondance ou même l'existence de l'espèce dans de nombreux sites des bassins de ces rivières (Roberts 1992).

RDP lao

L'espèce est relativement peu abondante dans ce pays (Davidson 1975). A Hang Khone, dans le sud de la RDP lao, *P. jullieni* représentait plus de 60% des prises, par le poids, en 1993-94 (Baird, 1994); ce chiffre est passé à plus de 80%, *P. labeamajor* compris.

Viet Nam

Pas d'informations.

2.4. Tendances de population

A Hang Khone, dans le sud de la RDP lao, dans les années 1970 et au début des années 1980, des araignées à mailles larges étaient utilisés pour pêcher les spécimens de *Probarbus* de 20 à 60 kg (Baird 1994); cependant, on ne pêche plus à présent de spécimens de plus de 15 kg. Baird (1994) signalait que la taille des poissons pêchés en cet endroit semblait diminuer chaque année. En dépit d'un effort de pêche accru, les prises

sont maintenant 10-20% de ce qu'elles étaient au milieu des années 1970. La même tendance et des déclinés considérables ont été signalés pour d'autres pêcheries dans le sud de la RDP lao (Baird 1994); ces déclinés sont attribués à la demande commerciale et à l'augmentation de l'utilisation des araignées.

Au Cambodge (So Nam & Nao Thuk, *in litt.* 2000), avant 1960, la population était plus nombreuse, les prises moyennes étant de quelques centaines de tonnes par an et la taille des poissons de 15 à 60 kg. Cependant, aucun de plus de 10 kg n'est pêché aujourd'hui. La taille paraît diminuer chaque année. Malgré l'augmentation de l'effort de pêche, les prises sont de 15-20% de ce qu'elles étaient dans les années 1960. La même tendance et un déclin considérable ont été signalés pour les pêcheries suivantes: Tonle Sap Dai, à 4-30 km au nord de Phnom Penh (filets) Kompong Luong, province du Kandal (engins de pêche mobiles), Nak Leung, dans le cours inférieur du Mékong, à 60 km au sud-est de Phnom Penh, Kompong Cham et Kratie Stung Treng, dans le cours supérieur du Mékong, dans le nord-est du Cambodge, et Sa Ang, sur la rivière Bassac, au sud de Phnom Penh. En 1999, 340 *Probarbus jullieni* ont été pêchés dans ces sites (aucune prise à Sa Ang, rivière Bassac). La même tendance et des déclinés considérables ont été signalés pour des pêcheries dans six provinces près de Great Lake et Tonle sap, avec un total de prises de 44 t en 1995, passant à 8-19 t en 1996-1997 (Deap et al., 1998).

Au Cambodge (So Nam & Nao Thuk, *in litt.* 2000), la population de cette espèce a diminué de 70-90%. Dans certaines parties du Cambodge, en particulier dans la rivière Bassac, ce poisson est maintenant extrêmement rare ou a disparu.

Baird (1994) estimait que les populations de ce poisson jadis abondant ont diminué de 80-90% dans toute son aire de répartition. De plus, la taille moyenne des poissons a diminué et il y a de plus en plus une prédominance de poissons plus jeunes et plus petits. Dans certaines parties de l'aire de répartition, ce poisson est maintenant extrêmement rare ou a disparu.

2.5 Menaces

La construction de barrages qui empêchent la migration vers l'aval est peut-être la plus grave menace pesant sur cette espèce (Pantula 1973); elle affecte déjà sérieusement une population en Malaisie. La pollution industrielle est elle aussi une menace importante qui a causé l'extinction de l'espèce dans le bassin du Chao Phraya (Bain et Humphrey 1982). L'espèce est vulnérable face à la surpêche (à des fins alimentaires); la réglementation de la pêche aux très grands adultes a été suggérée (Roberts 1989).

3. Utilisation et commerce

3.1 Au plan national

P. jullieni, qui atteint 1,5 m et 70 kg, est l'un des plus grands cyprinidés d'Asie du sud-est. C'est un poisson très apprécié pour sa chair et ses œufs (anon. 1991, Davidson 1975). Une femelle de 30 kg contient habituellement 5-6 kg œufs (Baird, 1994). Près du barrage de Par Mong, sur le Mékong, en Thaïlande, c'est le troisième poisson comestible par l'abondance (Sidthimunka 1970). C'est un poisson cher (Smith 1945, Davidson 1975). Des spécimens sont vendus sur les marchés en Malaisie (Mohsin et Ambak 1983) et en RDP lao (British Museum, com. pers.). Au Cambodge, il est pêché et vendu surtout dans les provinces de Stung Treng et de Kratie, près du cours supérieur du Mékong; son prix va de 3000 à 7500 riels (Srun P., 1999). Des spécimens ont été vus dans des stations de recherche du Département des pêches et d'autres (So Nam & Nao Thuk, *in litt.* 2000).

Au Cambodge, il n'y a pas de programme d'élevage en captivité de *Probarbus jullieni*. Cependant, des poissons sont pêchés et gardés dans plusieurs stations de recherche pour

être utilisés dans un programme de reproduction artificielle (So Nam & Nao Thuk, *in litt.* 2000).

3.2 *Commerce international licite*

Inconnu. La plus grande partie du commerce international semble illicite (voir ci-dessous). Il y a une demande très limitée du marché des poissons ornementaux. Une apparence peu attrayante – les juvéniles seraient les poissons les plus laids qui soient (Taylor 1983) – et leur grande taille potentielle font qu'ils sont peu recherchés. Il semble probable que le peu de demande soit due à sa rareté dans le commerce résultant de son inscription aux annexes CITES.

3.3 *Commerce illicite*

L'on signale un important commerce illicite de *Probarbus* entre la RDP lao et la Thaïlande (TRAFFIC Asie du sud-est 1993, Baird 1994). Dans les années 1980, il n'y avait pratiquement aucun commerce de poissons entre la RDP lao, le Cambodge et la Thaïlande. Le commerce a commencé à augmenter entre la RDP lao et la Thaïlande à la fin des années 1980 malgré une interdiction des exportations de RDP lao; le commerce est axé sur les espèces les plus grandes et les plus précieuses, dont *Probarbus* (Baird 1994). Le commerce de poissons cambodgiens passant par la RDP lao vers la Thaïlande est interdit depuis 1994. Pourtant, 17 jours d'observation à Wern Bek, en Thaïlande, ont permis de noter l'entrée de 4659 kg de *P. jullieni* venant de RDP lao. Baird (1994) estimait lui aussi que 20-25 t de *P. jullieni* ont été importées en Thaïlande en provenance du sud de la RDP lao durant la période de frai de 1993 (et peut-être aussi 2-5 t hors de cette période). La valeur totale du commerce a peut-être été de USD 60.000-75.000. Baird (1994) signalait que 15 t avaient été importées en RDP lao du Cambodge (puis réexportées).

S'il y a peu de demande de spécimens vivants de ce poisson, des spécimens de Thaïlande étaient proposés autrefois. Sept ont été importés illégalement au R.-U. en 1991; ils ont été placés dans l'aquarium d'un zoo. Des spécimens ont aussi été importés aux E.-U. (Taylor 1987).

D'après les rapports annuels CITES, il n'y a eu que trois transactions illicites depuis 1976:

- 25 importés de Thaïlande aux E.-U. en 1988
- 2 corps et un poisson vivant importés de Hong Kong aux E.-U. en 1989 (tous saisis par les E.-U.).

3.4 *Effets réels ou potentiels du commerce*

Le prix élevé de la chair de ces poissons implique une pression du commerce transfrontalier. D'après Baird (1994), l'augmentation de l'effort de pêche et le déclin des stocks pour répondre à la demande en Thaïlande seraient imputables au commerce signalé entre la RDP lao et la Thaïlande.

3.5 *Elevage en captivité (hors du pays d'origine)*

Pas d'informations disponibles

4. Conservation et gestion

4.1 Situation au plan légal

4.1.1. au plan national

Cambodge: L'espèce est protégée par l'article 18 la loi de 1987 sur la pêche. Pêche, vente et transport que la saison de la pêche soit ouverte ou fermée sont interdits (So Nam & Nao Thuk, *in litt.* 2000). L'introduction de cette espèce à partir d'écloserie n'a pas lieu mais une loi de 1940 oblige les pêcheurs à en relâcher des spécimens à tous stades biologiques dans le cours d'eau où les spécimens ont été pêchés.

Malaisie: Pas d'informations disponibles.

Thaïlande:

RDP lao: Sur la Liste II des espèces protégées établie par le gouvernement. Les spécimens peuvent être pêchés hors de la saison du frai mais ne peuvent pas être vendus ou échangés (TRAFFIC Asie du sud-est, 1993).

Viet Nam:

4.1.1 au plan international

Cette espèce est inscrite à l'Annexe I de la CITES depuis l'entrée en vigueur de la Convention le 1^{er} juillet 1975.

4.2 Gestion de l'espèce

4.2.1 Suivi de la population

4.2.2. Conservation de l'habitat

4.2.3. Mesures de gestion

Cambodge. La réunion de données sur cette espèce a lieu dans différents types de systèmes de pêche et d'engins de pêche en divers sites de Great Lake et Tonle Sap, du Mékong et du Bassac, pour évaluer les stocks et des paramètres tels que la fréquence du poids et de la longueur et le développement des gonades (So Nam, 2000). C'est une mesure de gestion simple et peu coûteuse qui peut permettre de conserver et de gérer cette espèce en vue de son utilisation durable (So Nam & Nao Thuk, *in litt.* 2000).

4.3 Mesures de contrôle

4.3.1 Commerce international

4.3.2 Mesures internes

5. Espèces semblables

L'espèce ressemble superficiellement à plusieurs cyprinidés mais ne peut être confondue avec aucune espèce CITES. Roberts (1992) a décrit deux nouvelles espèces du Mékong: *Probarbus labeamajor*, rencontrée sur 900 km entre Nakorn Phanom en Thaïlande et Sambor au Cambodge, et *Probarbus labeaninor*, près de Mukdahan en Thaïlande.

7. Références

- Alfred E R (1965) Rare and endangered freshwater fishes of Malaya. In: Talbot L M and Talbot M H (1968) Conservation in tropical south-east Asia. *IUCN Publ. New Series* No 10: 325-331.
- Anon (1991) *Endangered Species and Habitats of Thailand*. Ecological Research Department, Thailand Institute of Scientific and Technological Research.
- Apichart Termvidchakorn. (2000) *In litt.* To UK CITES Scientific Authority. June 2000.
- Baird I G (1994) Freshwater fisheries in southern Lao PDR and north-eastern Cambodia and the fish trade, with special reference to *Probarbus jullieni* and *Probarbus labeamajor* between north-eastern Cambodia, southern Lao PDR and Thailand. TRAFFIC file report. 22pp.
- Bain J R & Humphrey S R (1982) A profile of the endangered species of Thailand Vol. 1. Through Birds. Office of Ecological Services, *Florida State Museum Report No 4*, 344pp.
- Broad S (1994) *In litt.* To the UK CITES Scientific Authority. 8 February 1994.
- Davidson, A. (1975) *Fish and fish dishes of Laos*. Second, revised impression, Charles E Tuttle Co. Inc. Rutland, Vermont and Tokyo.
- Deap, L. & van Zaling. 1998. Catch statistics of Cambodia freshwater fisheries. ?
- Iswmail, M (1984) Checklist of Fishes of Taman Negara. *Malayan Naturalist* 37(3): 21-26.
- Kottelat M (1984). A review of the species of Indochinese freshwater fishes described by H.-E Saavage. *Bull. Mus. Natn. Hist. Nat. Paris*, 4^e sér., 6. Section A, no. 3: 791-822.
- Kottelat M. (1985). Freshwater Fishes of Cambodia. A provisory annotated checklist. *Hydrobiologica* 121: 249-279.
- Miller R R (1977) *IUCN Red Data Book Vol. 4: Pisces*. IUCN, Morges.
- Mohsin A K M & Ambak M A. (1983) *Freshwater Fishes of Peninsula Malaysia*. Penerbit Universiti Pertanian Malaysia. 284 pp.
- Panaputanon O. (1982) Studying of recovery of stocked fishes in Ubolratana Reservoir. *Fisheries Newsletter, Dept of Fish, Bangkok* 35(2): 205-213 (In Thai)
- Pantula V R (1972) *Mekong fishery programme - its background and rationale*. UN Economic Commission for Asia and the Far East.
- Pantula V R (1973) Fishery problems and opportunities in the Mekong. In: Ackerman W., and White G. (1973) Man-made lakes: their problems and environmental effects. *Geophysical Monograph Series* 17: 672-682.
- Rainboth, W J. (1996) Fishes of the Cambodia Mekong. FAO Species Identification Field Guide for Fishery Purposes. FAO, Rome?
- Rainboth W J, Lagler K F & Sontirat S. (1976) Maps of freshwater fish distribution in the lower Mekong basin. *Working Document 31. Mekong Basin-wide Fishery Studies. Univ. Michigan, School of Natural Researches*. Ann Arbor, 406 pp. (cited by Roberts, 1992).
- Roberts T R (1989) *In litt* to IUCN SSC Trade Specialist Group 8 August.

- Roberts T R (1989) Revision of the Southeast Asian cyprinid fish genus *Probarbus*, with two new species threatened by proposed construction of dams on the Mekong River. *Ichthyol. Explor. Freshwaters* 3(1): 37-48
- Samsudin A R (1993) *In litt* to Japanese CITES Scientific Authority. Department of Wildlife and National Parks Peninsula Malaysia 12 May 1993.
- Sidthimunka A. (1970) A Report on the Fisheries Surveys of the Mekong River in the Vicinity of the Pa Mong Dam site. *Inland Fisheries Division Department of Fisheries, Bangkok, Thailand. Tech. Pap.* 8: 1-75.
- Smith H M (1945) The freshwater fishes of Siam, or Thailand. *Bull. US. Nat. Mus.* 188. iii + 622 pp.
- So Nam & Nao Thuk (2000) *In litt.* To the UK CITES Scientific Authority. May, 2000.
- Srun, P. (1999) The study of fish migration in the Mekong river system in Cambodia. B.Sc. Thesis, Royal University of Agriculture, Phnom Penh. 85 pp.
- Suraswadi P. (1993) *In litt* to Japanese CITES Scientific Authority Thai Department of Fisheries, Ministry of Agriculture and co-operatives. 12 May 1993.
- Taki Y (1974) *Fishes of the Laos Mekong basin* Vientiane (US Aid Mission to Laos, Agric. Div.) 232pp.
- Taylor E C (1983) Incidental Imports. Discovering and identifying two Cyprinids. *Tropical Fish Hobbyist* 10(3): 70-73.
- TRAFFIC Southeast Asia (1993) *Wildlife trade between the southern Lao PDR provinces of Champasak, Sekong and Attapeu and Thailand, Cambodia and Vietnam*. Field Consultancy Report No 3, Kuala Lumpur.
- Ukkatawewat S (1979) The taxonomic characteristics and biology of some important freshwater fishes in Thailand. *Bangkok, Natn. Inland Fish. Inst. Freshwater Fish Div. Dept. Fish. Tech. Pap.* 3: iii + 43pp.

Evaluation de l'ordre des Antipatharia (coraux noirs)

US Fish and Wildlife Service, Division of l'autorité scientifique et
Service des pêcheries marines nationales, Bureau des ressources des protégées, Etats-Unis d'Amérique

Résumé

Les coraux noirs sont des cnidaires de l'ordre des Antipatharia vivant en colonies, apparentés aux gorgones et aux coraux durs. Plus de 200 espèces ont été décrites. On les trouve dans tous les océans mais ils sont le plus communs dans les habitats des eaux tropicales à une profondeur de 30-80 m. Si ce taxon est largement réparti, les espèces ont une répartition en mosaïque et sont généralement peu abondantes. Toutes les espèces sont caractérisées par une croissance lente par rapport à celles des autres coraux arborescents, une première reproduction retardée, une dispersion des larves limitée et de faibles taux de recrutement, une faible mortalité naturelle des adultes, et une longue vie.

Le corail noir est récolté principalement pour le commerce de la bijouterie. Il existe depuis peu un petit commerce de spécimens vivants pour les aquariums. Les colonies sont prélevées sélectivement jusqu'à 75 m de profondeur par des plongeurs sans bouteilles; des techniques de plongée avancées s'appuyant sur l'utilisation de gaz mixtes et de véhicules télécommandés permettent des prélèvements sélectifs en eau profonde mais des filets et des dragues à folles ont également été employées pour effectuer des prélèvements non sélectifs. Le commerce international de corail noir, selon la base de données sur le commerce CITES, a porté en moyenne sur 430.000 articles par an depuis 1983, avec un pic en 1994, et de 320.000 articles commercialisés en 1998. Taïwan (province de Chine) est le plus gros fournisseur mondial de corail noir travaillé (>90% du total) tandis que la plus grande partie du corail brut est prélevé aux Philippines et exporté de ce pays (Frances Oishi, *Hawai'i Division of Aquatic Resources*, com. pers.). Les E.-U. sont le principal pays d'importation de corail noir travaillé, suivis par le Japon. Le prix de gros actuel du corail noir non travaillé est d'environ USD 25 la livre. En 1996, les 473.000 morceaux de corail noir importés aux E.-U. représentaient une valeur de USD 447.000; en bijouterie, les articles en corail noir valent USD 25-200 la pièce.

Les coraux noirs sont peut-être menacés au niveau mondial en raison de la surexploitation pour la bijouterie dans de nombreuses parties du monde; quoiqu'il en soit, les données sur l'état et les tendances sont limitées. La pression récente des prélèvements, notamment par les techniques modernes de plongée et l'absence de réglementation (ou le manque d'application des réglementations) dans plusieurs pays où les prélèvements ont lieu peuvent avoir des effets négatifs sur les populations. La destruction de l'habitat est un autre problème affectant les populations de corail noir. Ces espèces peuvent être vulnérables face à la surexploitation du fait de certaines caractéristiques biologiques telles que la croissance plus lente que celle des autres coraux arborescents, la reproduction retardée, et une dispersion des larves limitée.

Sept des 48 Etats de l'aire de répartition Parties à la CITES ont répondu à notre questionnaire (soit 15%): les Bahamas, la Colombie, la Côte d'Ivoire (réponse partielle), l'Indonésie, la République dominicaine, le Royaume-Uni (Iles Caïmanes et Gibraltar) et le Sri Lanka. L'Inde a répondu brièvement et le Pérou a indiqué qu'il répondrait prochainement. Trois des Parties ont recommandé le transfert à l'Annexe I, quatre le maintien à l'Annexe II, et une n'a pas commenté ce point. Les critères énoncés dans la résolution Conf. 9.24 donnent des indications suffisantes pour évaluer le statut d'Antipatharia aux annexes CITES. Les informations disponibles sur les pertes lors du traitement industriel, l'augmentation de la demande pour le commerce international et les caractéristiques biologiques de ce taxon indiquent que son inscription à l'Annexe II est appropriée, sur la base des critères de la résolution Conf. 9.24.

Taxonomie

Phylum: Cnidaria
Classe: Anthozoa
Sous-classe: Hexacorallia (Zoantharia)
Ordre: Antipatharia

Les coraux noirs sont des cnidaires (coelentérés) de l'ordre des Antipatharia vivant en colonies. Plus de 200 espèces ont été décrites (Opresko, 1972). Onze genres ont été signalés dans le commerce, dont sept au niveau du genre; pour les quatre autres genres, 13 espèces apparaissent dans la base de données sur le commerce CITES (voir tableau 1 de l'Annexe). Six autres genres – *Allopathes*, *Antipathella*, *Hillopathes*, *Parantipathes*, *Taxipathes* et *Tropidopathes* – n'ont pas été signalés dans le commerce international. L'identification au niveau du genre du corail noir travaillé est difficile. L'ordre a été inscrit à l'Annexe II en 1981.

Examen et commentaire

I. Répartition géographique

Au plan mondial: Antipatharia a une répartition cosmopolite, des eaux de marée basse jusqu'à des profondeurs de 4000-6000 m. En général, on rencontre la plupart de ces espèces et la plus grande abondance d'individus dans les mers tropicales à 30-80 m de profondeur. Si les coraux noirs sont largement répartis, leurs populations sauvages ont une répartition en mosaïque ou fragmentée, avec une densité de colonies généralement faible. On rencontre deux des espèces les plus exploitées pour le commerce international (*Cirripathes anguina* et *Antipathes densa*) dans presque tout l'Indo-Pacifique.

Réponses au questionnaire:

Veillez indiquer ce qui correspond le mieux à la situation du corail noir dans votre pays:

- La population sauvage a une répartition large et continue (Bahamas)
- La population sauvage est largement répartie mais a une répartition en mosaïque ou fragmentée (Colombie, Etats-Unis, Iles Caïmanes, Indonésie)
- La population sauvage a une aire de répartition restreinte (Cote d'Ivoire, Gibraltar, République dominicaine, Sri Lanka)
- Ne savent pas (Inde, République dominicaine)

Commentaires des pays

Cote d'Ivoire: Aucune étude n'a été réalisée jusqu'à présent. Les seules informations disponibles proviennent d'un rapport de terrain établi par le Département ivoirien des espèces sauvages (Direction de la protection de la nature) en mai 1999.

Etats-Unis: A Hawaï, 14 espèces de corail noir ont été identifiées, dont neuf à plus de 100 m de profondeur. Les deux espèces dominantes (*A. dichotoma* et *A. grandis*) sont entassées sur des pentes verticales ou des terrasses en retrait et sont le plus abondantes dans le chenal entre Maui et Lanai (superficie totale = 1,7 km²) à 30-85 m de profondeur; il en existe de petites colonies au large de Kauai (superficie = 0,4 km²) et au sud-ouest d'Hawaï. La limite de profondeur d'*A. dichotoma* et d'*A. grandis* la plus basse coïncide avec le sommet du thermocline des hautes îles d'Hawaï (Grigg, 1993). Les colonies préfèrent les substrats rugueux en grès et sont rares sur les surfaces lisses et les substrats basaltiques (Grigg, 1965).

Plusieurs espèces de l'Atlantique ont été observées dans les Caraïbes et dans le golf du Mexique, d'autres sont présentes dans tout l'Atlantique occidental, d'autres encore dans toutes les Caraïbes et la côte orientale de l'Amérique du Sud, une espèce est peut-être présente dans l'Atlantique et l'Indo-Pacifique, et au moins une dans toute la partie occidentale de l'Atlantique et la Méditerranée (Opresko, 1972). Dans le golf du Mexique, 28 espèces d'Antipatharia ont été identifiées, dont 93% sont réparties dans tout l'Atlantique occidental (Cairns, et al., 1993). Les bords profonds du plateau continental du nord-ouest du golf au Mexique, à 56-100 m de profondeur, ont une zone transitoire d'Antipatharia qui sépare les zones dominées par des coraux constructeurs du récif des communautés plus profondes, du fond truble et meuble; cette zone est dominée par *Cirripathes* spp. et *Antipathes* spp. (Rezak et al., 1990). Une espèce rencontrée sur ces bords profonds, *Leiopathes glaberrima*, est utilisée en bijouterie.

Gibraltar: On sait très peu de choses mais les populations sont petites et isolées.

Iles Caïmanes: Les coraux sont répartis dans toutes les Iles Caïmanes, l'abondance des différentes espèces variant d'une région à l'autre en fonction des conditions environnementales.

Inde: Il n'y a pratiquement aucun travail scientifique conduit sur Antipatharia dans les récifs indiens. Il y a des témoignages d'utilisation du corail noir en bijouterie dans la région du golfe de Mannar mais aucun

travail sur l'état et la répartition n'a été fait dans cette région. La répartition du corail noir à Andaman et Nicobar n'est connue que pour quelques îles. Durant l'étude des récifs coralliens du parc national marin de M.G. [sic], Wandoor et autres îles d'Andaman et de Nicobar conduite par le *Wildlife Institute of India* en 1998-2000, les observations suivantes ont été faites:

Genres	Iles	Profondeur
Antipathes	Alexandra	18 m
Hillopathes	Alexandra, Redskin	23 m et 27 m
Stichopathes	Redskin	25 m
Taxipathes	Redskin, Havelock	32 m et 28 m

On connaît donc mal l'état d'Antipatharia dans les récifs indiens.

II. Taille et tendance des populations

Au niveau mondial: Les colonies sont relativement peu denses dans les régions où la concurrence avec les autres organismes benthiques est minime; leurs populations auraient un recrutement limité (Grigg, 1988).

Réponses au questionnaire:

1. Veuillez indiquer ce qui correspond le mieux à la situation du corail noir dans votre pays (plusieurs réponses possibles):

- La population sauvage est grande (Bahamas, Etats-Unis)
- La population sauvage est petite (Colombie, Iles Caïmanes, Indonésie)
- Les sous-populations sont très petites (Gibraltar, République dominicaine, Sri Lanka)
- La majorité des individus sont concentrés en une sous-population au cours d'une ou de plusieurs phases biologiques
- Ne savent pas (Côte d'Ivoire, Inde, République dominicaine)

Commentaires des pays

Bahamas: Répartition limitée (profondeur).

Colombie: Les écosystèmes coralliens sont partout dans le monde confrontés à une forte demande de leurs parties, de leur faune et de leur flore, ce qui, compte tenu d'autres facteurs tels que le changement du climat, la pollution des côtes, l'accumulation d'agents polluants sur les récifs et la perturbation de la chaîne alimentaire dans l'écosystème en raison de la surpêche, rend leur situation plus critique chaque jour. Les populations de corail noir sont localement abondantes dans la région de Santa Marta et de l'île Baru, à Cartagena – zones aux eaux riches, favorables au développement des mangeurs de plancton tels que le corail noir et les octocoraux (Sanchez 1999). Dans ces régions, les eaux sont boueuses et favorisent la croissance des coraux noirs dans des eaux relativement peu profondes (environ 10 m) (Opresko et Sanchez 1997). Dans les eaux océaniques typiques des récifs coralliens, telles que l'archipel de San Andres et Providencia, le corail noir est présent à plus de 20 m de profondeur et est moins abondant.

Etats-Unis: A Hawaï, les coraux noirs sont le plus abondants à 30-85 m de profondeur; les espèces rencontrées dans des eaux plus profondes sont moins abondantes. La densité moyenne de l'espèce la plus abondante, *A. dichotoma*, a été estimée à 0,05 colonies/m² en 1975; cette espèce occupait 1.680.000 m² dans le chenal d'Au'au, soit une estimation de 84.000 colonies (Grigg, 1977). Deuxième espèce par l'abondance, *A. grandis*, a une densité de 5% de celle d'*A. dichotoma*. En eau profonde, à Makapuu, l'espèce de corail noir la plus commune, *Leiopathes glaberrima*, avait une densité de 0,002-0,003 colonies/m² (Grigg, 1988).

Iles Caïmanes: Le pays étant petit, il n'a pas de grandes populations animales; bien que les coraux noirs ne soient pas rares dans les Iles Caïmanes, leur effectif ne peut pas être considéré comme grand dans l'absolu.

2. S'ils sont disponibles, veuillez fournir des détails sur les programmes de suivi du corail noir réalisés dans votre pays (par le gouvernement, des organisations non gouvernementales ou des institutions scientifiques).

Bahamas: Aucun.

Côte d'Ivoire: L'auteur des commentaires du questionnaire a indiqué que des informations étaient en préparation.

Colombie: Bien que nous n'ayons pas réalisé de programme de suivi dans le cadre d'une stratégie de conservation du corail noir, nous effectuons actuellement des études sur les populations locales de corail noir dans la baie de Gayra [département de Magdalena], qui est un parc national naturel.

Etats-Unis: Il n'y a pas de programme d'étude exhaustif du corail noir aux Etats-Unis. Des études ont été faites sporadiquement à Hawaï par le personnel de l'Université d'Hawaï (Grigg, 1998; un travail est planifié, à bord de submersibles pour observer les fonds (Richard Grigg, Université d'Hawaï, com. pers.).

Gibraltar: Inconnu.

Iles Caïmanes: Il n'y a malheureusement pas de programme de recherche spécifique sur les coraux noirs. L'analyse ne peut donc être fondée que sur des témoignages anecdotiques de chercheurs et d'autres personnes qui ont observé les récifs ces dernières années.

Indonésie: La population est stable. Des programmes de suivi peuvent être conduits par le gouvernement et des institutions scientifiques lors de programmes de suivi des récifs coralliens.

République dominicaine: Aucun.

Sri Lanka: Les études réalisées par la NARA (*National Aquatic Resource Agency*) et le professeur Suki Ekaratne avec le Département de la conservation des espèces sauvages ont permis d'évaluer l'état des coraux, y compris des coraux noirs.

3. Laquelle des propositions suivantes décrit le mieux la situation du corail noir dans votre pays? (une seule réponse):

- Le nombre d'individus dans la nature a augmenté.
- Le nombre d'individus dans la nature est resté stable (Bahamas, Etats-Unis, Indonésie).
- Le nombre d'individus dans la nature est en déclin (Colombie, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Sri Lanka)
- Ne savent pas (Gibraltar, Iles Caïmanes, Inde, République dominicaine)

Commentaires des pays:

Bahamas: Pas de prélèvements de corail noir aux Bahamas pour le commerce. La loi restreint les prélèvements locaux de corail noir. Ils sont autorisés aux titulaires d'une licence accordée par le ministre. Aucune licence n'a été accordée.

Etats-Unis: Les meilleures informations sur la stabilité de la population proviennent de deux études (1975 et 1998) conduites sur les colonies de corail noir les plus exploitées aux Etats-Unis. La répartition par fréquence d'âge et d'abondance des colonies n'est pas très différente dans les deux études, sauf pour les colonies de plus de 20 ans; la proportion de 20+ ans est passée de 10,8% de la population en 1975 à 8,6% en 1998 (Grigg, 1998). De plus, 97% de la population de 1998 consistait en colonies de moins de 23 ans, ce qui signifie qu'elle s'est constituée depuis que la région avait été examinée en 1975. Ces résultats donnent à penser que la population est assez stable, qu'un recrutement régulier se poursuit, et que les prélèvements ne dépassent pas le rendement durable moyen (Grigg, 1998).

Iles Caïmanes: L'on estime, à partir d'observations non systématiques, que le nombre de coraux noirs des Iles Caïmanes est assez constant depuis 10+ ans. Cependant, faute d'études rigoureuses menées sur le long terme, ce n'est pas concluant.

4. Si la population sauvage est en déclin, cette tendance a été soit:

- observée comme en cours ou passée (avec la possibilité qu'elle reprenne) (Colombie, République dominicaine); ou
- déduite ou prévue sur la base de:
 - une diminution de la superficie ou de la qualité de l'habitat (Colombie, Côte d'Ivoire, République dominicaine)
 - des niveaux ou modes d'exploitation (Côte d'Ivoire, République dominicaine)

- des menaces de facteurs extérieurs tels que les effets des agents pathogènes, des espèces concurrentes, des parasites, des prédateurs, de l'hybridation, des espèces introduites et ceux des toxines et des polluants (Colombie, Côte d'Ivoire, Sri Lanka)
- un déclin du potentiel reproducteur

III. Menaces

Au niveau mondial: Les populations de corail noir subissent les effets des prélèvements, des prises incidentes résultant du chalutage et autres activités de pêche, et de la destruction de l'habitat. Ces espèces sont particulièrement vulnérables face à la surexploitation du fait de leur répartition en mosaïque et de la dispersion potentiellement limitée des larves, de la croissance lente (plus lente que celle des autres coraux arborescents), et de la reproduction retardée. De plus, des décennies de stocks accumulés peuvent être prélevés durant des périodes courtes mais intensives de pêche. Les données actuelles de cette industrie aux E.-U. indiquent que les techniques de traitement du corail noir en bijouterie ne sont efficaces qu'à 1 % (il faut 100 g de corail brut pour obtenir 1 g de corail de bijouterie), de sorte qu'une demande modérée de corail noir pour la bijouterie nécessite des prélèvements importants.

La mortalité naturelle a elle aussi des effets sur les populations. L'étouffement par les sédiments, l'abrasion et l'incrustation d'organismes sont une source de mortalité importante (Grigg, 1993). Les colonies meurent aussi quand elles sont cassées à la base du fait de l'érosion ou de perturbations physiques. On observe parfois des tissus malades (R. Grigg, Université d'Hawaï, com. pers.). Quelques prédateurs d'*Antipatharia* ont été identifiés, notamment des copépodes cyclopoïdes (famille des Vahiniidae) et un gastropode, *Rhizochilus antipathicus*.

Réponses au questionnaire:

1. La population sauvage de corail noir est caractérisée par (plusieurs réponses possibles):

- La fragmentation ou la présence en très peu d'endroits (Etats-Unis, Gibraltar, Indonésie, République dominicaine, Sri Lanka)
- Des fluctuations importantes de l'aire de répartition ou du nombre de sous-populations (Colombie)
- Une grande vulnérabilité due à la biologie ou au comportement de l'espèce, notamment:
 - espèce migratrice
 - faible fécondité
 - mortalité élevée des juvéniles
 - croissance lente (Iles Caïmanes)
 - reproduction retardée (Etats-Unis, Etats-Unis)
 - habitat spécial (Sri Lanka)
 - autre: braconnage potentiel (Iles Caïmanes)
- une diminution observée, déduite ou prévue d'un des éléments suivants:
 - de l'aire de répartition
 - du nombre de sous-populations
 - du nombre d'individus (République dominicaine)
 - de la superficie ou de la qualité de l'habitat (Colombie, République dominicaine, Sri Lanka)
 - du potentiel reproducteur

Réponses au questionnaire:

Bahamas: Population stable, l'espèce étant protégée par la législation sur la pêche. Aire de répartition limitée par la profondeur.

Etats-Unis: Dans les eaux de l'Etat d'Hawaï, les prélèvements de corail noir dans le chenal d'Au'au, au large de Maui, ne semblent pas avoir d'effets négatifs sur les populations (Grigg, 1998); toutefois, dans des zones plus accessibles, telles que le "*stone wall*" (mur de pierre), au large de Lahaina, des prélèvements intensifs ont eu lieu dans les années 1970 et ces populations ne se sont pas rétablies à leur niveau précédent (Honolulu Star, 28 octobre 1999).

Iles Caïmanes: Les Iles Caïmanes ont un plateau relativement étroit (y compris les eaux du rivage). Cette zone étant limitée, toutes les ressources marines vivantes sont très vulnérables à toute réduction de la taille de population, et même si ces réductions étaient relativement localisées, il n'y aurait de peu de survivants pour le recrutement.

2. A moins que le commerce du corail noir ne soit réglementé, ce taxon remplira probablement au moins un des critères indiqués ci-dessus en #1 dans les cinq ans.

- **Oui (Bahamas, Colombie, Iles Caïmanes, Indonésie, Sri Lanka)**
- **Non (Etats-Unis, Gibraltar)**

Réponses au questionnaire:

Bahamas: Pas de prélèvements ni de commerce de corail noir. La loi restreint les prélèvements locaux de corail noir. Ils sont autorisés aux titulaires d'une licence accordée par le ministre. Aucune licence n'a été accordée. Le commerce de corail noir prélevé localement est presque inexistant mais le commerce de spécimens importés est substantiel.

Colombie: Comme il a été démontré que le changement du climat affectera négativement les écosystèmes côtiers (phanérogames marins, mangroves, coraux, lagons, etc.), il est risqué de parler d'"exploitation durable des coraux". Des études ont été conduites sur ce sujet et sur les populations colombiennes des Caraïbes et du Pacifique afin de déterminer si les récifs coralliens peuvent servir d'indicateur de changements climatiques [Université de Floride]. Le concept de "commerce autorisé" du corail, des colonies ou des polypes, ne devrait pas être adopté sans une évaluation préalable de l'état biologique et des niveaux de prélèvements pouvant être autorisés. La demande non contrôlée créée par les "aquariophiles marins" exerce une pression sur des taxons dont l'utilisation durable n'est pas prouvée scientifiquement. Si la demande pour les "aquariums marins" continue d'augmenter sans que les pays établissent des réglementations, il sera difficile de garantir la durabilité de nombreuses populations marines. Notre pays ne fait pas le commerce du corail noir. Il y a un artisanat local. Les artisans préfèrent utiliser le squelette des octocoraux (gorgones) pour répondre à la demande du marché des souvenirs dans les régions côtières et insulaires.

Etats-Unis: L'inscription de tout l'ordre Antipatharia (quelque 200 espèces) à l'Annexe II permet mal de se prononcer de manière générale sur les effets du déclassement et sur la question #1. Certaines espèces des eaux profondes pourraient ne pas être affectées par un commerce international non réglementé alors que des taxons plus accessibles pourraient être décimés. La ressemblance des spécimens commercialisés, la demande d'articles en corail noir et les caractéristiques biologiques générale de ce taxon sont des raisons amplement suffisantes de maintenir Antipatharia à l'Annexe II (voir ci-dessous point IV, question 5).

Iles Caïmanes: Comme il y a un marché pour le corail noir, si l'interdiction de prélèvement était levée, il est possible que le prélèvement des coraux se développe. Du fait de l'aire relativement petite, les coraux courent un risque local de surexploitation. Toutefois, on ne peut pas affirmer qu'une réduction de population aura lieu ou même qu'elle est vraisemblable, compte tenu du niveau de sensibilisation des habitants aux questions environnementales. Les populations de corail noir des Iles Caïmanes, bien qu'apparemment saines, ne sont pas suffisamment grandes pour supporter des prélèvements désorganisés, systématiques, sur le long terme, sans s'effondrer. Elles peuvent peut-être supporter des prélèvements organisés, strictement réglementés et limités. Cependant, le retour sur investissements de prélèvements durables serait très, très modeste.

3. Les prélèvements de spécimens sauvages de corail noir pour le commerce international a ou peut avoir des effets négatifs sur l'espèce.

- **Oui (tous les auteurs des commentaires du questionnaire)**
- **Non**

Réponses au questionnaire:

Etats-Unis:

Dans les eaux d'Hawaï, le prélèvement de corail noir dans le chenal d'Au'au, au large de Maui, ne semble pas avoir d'effets négatifs sur les populations mais dans des zones plus accessibles, comme le "*stone wall*", au large de Lahaina, des prélèvements intensifs ont eu lieu dans les années 1970 et ces populations ne se sont pas rétablies à leurs niveaux précédents. Pour garantir que les prélèvements sont durables et ne limitent pas le recrutement, les stratégies de conservation devraient déterminer les rendements optimaux des prélèvements sur la base des mesures d'abondance, de la croissance, de la mortalité naturelle et du recrutement. Parmi les lignes directrices, il devrait y avoir les prélèvements minimaux susceptibles d'être autorisés pour laisser suffisamment de temps entre l'âge (taille) de la première reproduction et l'âge (taille) à la première capture, et un quota annuel.

Iles Caïmanes: Le prélèvement de tout spécimen, qu'il soit capturé dans la nature ou élevé en ferme, pour quelque forme de commerce que ce soit, peut avoir des effets négatifs sur l'espèce. Le corail noir paraît capable de supporter un commerce international limité, strictement réglementé, de spécimens sauvages.

IV. Législation

Au plan mondial: Le Royaume-Uni, au nom des îles Vierges, a proposé l'inscription des coraux noirs à l'Annexe II à la CdP3 (1981). D'importants prélèvements de corail noir ont commencé dans les années 1970 pour alimenter le marché des souvenirs pour touristes; les îles Vierges étaient alors préoccupées par la surexploitation des populations dans les Caraïbes. Voir le résumé des informations disponibles sur les législations des pays dans le tableau 4 en annexe.

1. Le corail noir est-il protégé ou géré au titre de lois nationales?

- **Oui (Bahamas, Colombie, Etats-Unis, Iles Caïmanes, Indonésie, République dominicaine, Sri Lanka)**
- **Non (Gibraltar)**

2. Si oui, veuillez fournir des informations aussi détaillées que possible sur la conservation et la gestion du corail noir dans votre pays.

Bahamas: Toutes les espèces de corail sont protégées par un texte réglementaire: *Ch. 225 Fisheries Resources Jurisdiction and Conservation Regulations (1986)*, section 12, qui stipule que: "Nul ne peut prélever, détruire, ou, sans l'autorisation écrite du ministre, prendre ou vendre du corail dur ou mou".
Colombie: La loi interdit l'extraction, le prélèvement et la commercialisation de tous les coraux (vivants ou morts) et des invertébrés et des plantes qui leur sont associés. L'importation de matériel vivant non indigène, c'est-à-dire d'espèces étrangères, requiert la possession d'un permis délivré par le Ministère de l'environnement après une étude d'impact environnemental.

Etats-Unis:

A Hawaï, le rendement maximal durable (RMD) estimé du corail noir est de 5 t pour le stock d'Au'au et de 1250 kg pour Kauai; les prélèvements actuels approchent le RMD. Pour *A. dichotoma*, les colonies sont matures à 10-12 ans, ce qui correspond à un diamètre à la base de 1,25-1,5 cm et à une hauteur de 64-80 cm. Grigg (1977) recommandait une taille limite minimale de 1,2 m de hauteur et de 2,5 cm de diamètre à la base pour garantir que les colonies immatures ne soient pas prélevées et maximiser le RMD moyen. Bien que cela n'ait pas été adopté par Hawaï, les pêcheurs ont respecté volontairement cette recommandation des années 1980 aux années 1990 (Grigg, 1993). En 1999, Hawaï a adopté un diamètre à la base minimal de 2,54 cm pour les prélèvements par les nouveaux pêcheurs, les pêcheurs déjà titulaires d'une licence étant autorisés à prélever du corail noir ayant un diamètre de 1,9 cm à la base. Outre la protection accordée aux petites colonies, l'amélioration de la coupe et du polissage du corail noir a entraîné une baisse importante de la quantité de corail utilisée pour produire la même valeur de produit fini (Grigg, 1998). Les autres stratégies de conservation incluent une suggestion d'interdire le prélèvement du corail à des profondeurs où la plongée sans bouteille devient dangereuse (80 m) (Grigg, com. pers.). Cette mesure protégerait des fonds qui pourraient alors être des sources de recrutement pour les zones où ont lieu les prélèvements. Cependant, l'efficacité du traitement n'est toujours que d'1% (il faut 100 g de corail brut pour obtenir 1 g utilisable en bijouterie).

Iles Caïmanes:

Il est illicite de prélever des coraux sans l'autorisation du Gouvernement. Il est illicite de prélever toute forme de vie marine en plongée sans bouteilles. Aucune autorisation n'a été délivrée, ni ne le sera, à des exploitants commerciaux pour le prélèvement de toute espèce de corail dans les Iles Caïmanes. Nous estimons qu'un récif sain, avec toutes ses espèces, se prête plus facilement à d'autres usages économiquement rentables qu'au prélèvement du corail. Notre gestion des coraux applique strictement une politique de non-prélèvement. Le gouvernement n'autorise pas les exportations de coraux des Iles Caïmanes, quelle que soit la méthode utilisée pour les obtenir, afin d'éviter la tentation de "trouver" du corail par hasard dans la mer.

Indonésie: Le corail noir est protégé par le décret n° 12/Kpts/II/1987 du 12 janvier 1987, du Ministère de l'Agriculture. La protection a été actualisée avec le texte réglementaire n° 7 du 27 janvier 1999 sur la préservation de la flore et de la faune.

Sri Lanka: Les coraux noirs (Ordre Antipatharia) et plusieurs autres coraux sont protégés au titre de l'ordonnance n° 2 de 1937 sur la protection de la faune et de la flore, qui interdit l'exploitation commerciale; l'exportation est autorisée à des fins de recherche.

3. Le corail noir est-il protégé ou géré dans le cadre de traités ou d'instruments internationaux autres que la CITES?

- Oui (Colombie, Etats-Unis, Iles Caïmanes)
- Non (Indonésie, Sri Lanka)

4. Si oui, veuillez fournir des informations aussi détaillées que possible sur la conservation et la gestion du corail noir au niveau international.

Colombie:

La Convention pour la protection de l'environnement marin dans la région des Grandes Antilles constitue le principal recours régional légal pour toutes les activités conduites dans le cadre du Plan d'action pour les Grandes Antilles. Il a été adopté à Cartagena (Colombie) le 24 mars 1983 pour protéger l'environnement marin et les régions côtières, et requiert la protection et la préservation des écosystèmes rares et des habitats des espèces en déclin, menacées ou en danger, ou des aires spécialement protégées. Le Protocole SPAW est un complément à la Convention de Cartagena du 24 mars 1983. Il a été élaboré en juin 1990 et adopté en deux étapes: le texte le 18 janvier 1990 et ses trois annexes initiales le 11 juin 1990. Un Comité consultatif scientifique et technique a été établi par l'Article 21. Parmi les espèces inscrites à son Annexe II, il y a toutes les tortues de mer et 109 autres espèces. L'Annexe III inclut toutes les espèces de Gorgonacea, Scleractinia (y compris les Milleporidae et les Stylasteridae), trois plantes vasculaires, des algues marines et 30 autres espèces animales. Plusieurs espèces sont couvertes à la fois par le Protocole SPAW et par la CITES. Il est donc important de coordonner les actions et de s'entraider dans l'application des mécanismes de réglementation du commerce du corail et autres espèces associées à cet écosystème établis par les deux traités.

Iles Caïmanes et Etats-Unis: Tous les anthozoaires de l'ordre des Antipatharia sont inscrits à l'Annexe III du Protocole SPAW.

5. Nous estimons que l'inscription actuelle de l'espèce à l'Annexe II:

- est appropriée, sur la base de la résolution Conf. 9.24. (Bahamas, Colombie, Etats-Unis, Iles Caïmanes, Indonésie)
- n'est pas appropriée, sur la base de la résolution Conf. 9.24.
- l'espèce devrait être inscrite à l'Annexe I (Gibraltar, République dominicaine, Sri Lanka)
- l'espèce ne devrait pas être inscrite aux annexes CITES

Recommandations des Parties ayant répondu:

Colombie: Elle est appropriée mais les pays devraient prendre des mesures internes plus strictes permettant l'utilisation des espèces sur la base d'une stricte évaluation de leur potentiel dans leurs écosystèmes.

Etats-Unis: Les critères de la résolution Conf. 9.24 donnent des orientations suffisantes pour permettre l'évaluation de l'inscription d'Antipatharia aux annexes CITES. La population sauvage est largement répartie et les sous-populations régionales sont probablement saines dans les zones éloignées ou à des profondeurs inaccessibles. Les données quantitatives faibles sur les tendances de la taille de population, le prélèvement, ou la qualité de l'habitat sont rares (comme le montre cette étude). Néanmoins, les informations disponibles sur les pertes lors du traitement industriel, la demande croissante du commerce international, et les caractéristiques biologiques du taxon indiquent que l'inscription à l'Annexe II est appropriée sur la base des critères de la résolution Conf. 9.24, Annexes 2a et 2b.

Iles Caïmanes: La population sauvage totale d'Antipatharia n'est pas petite (résolution Conf. 9.24, Annexe 1.A) et n'a pas une aire de répartition restreinte (résolution Conf. 9.24, Annexe 1.B). Si elle remplit peut-être les conditions de l'Annexe 1.C (déclin de population) dans certaines régions, cela plaide pour un meilleur contrôle interne des prélèvements par les Etats de l'aire de répartition plutôt que pour le transfert de l'Annexe II à l'Annexe I. Les Iles Caïmanes appuient la réglementation et la gestion de l'utilisation du corail noir dans toute son aire de répartition en vue d'une utilisation durable de cette ressource durant les années à venir.

VI. Le commerce

au plan mondial: Il existe de petites pêcheries de corail noir dans tous les océans, principalement pour la bijouterie. Le corail noir est très recherché en bijouterie car il peut être poli pour avoir le lustre de l'onyx. Le corail noir enregistré dans la base de données CITES sur le commerce consiste principalement en pièces de bijouterie – une petite proportion de corail brut indiqué selon le poids – et en coraux vivants (moins de 1%). Dans l'ensemble, 11 genres ont été signalés; le commerce ayant porté sur quatre genres a signalé 13 espèces (voir tableau 1 en annexe). Plus de 90% des données portent sur *Antipatharia* spp., *Antipathes* spp. et *Cirripathes* spp.; *Cirripathes anguina* et *Antipathes densa* sont les plus courants dans le commerce; *Cirripathes* est considéré comme de qualité inférieure mais c'est l'espèce la plus largement répartie et la plus abondante. En 1982-1998, 72 t et 7.400.000 de pièces de corail noir ont été enregistrées dans le commerce – exportées pour la plupart de Taïwan, des Philippines, et de la République dominicaine. Les E.-U. importent une grande quantité de corail travaillé, suivi par le Japon. De nouvelles techniques sont de plus en plus accessibles à l'industrie maritime. Si elles s'imposaient, des espèces d'*Antipatharia* dans des fonds autrefois inaccessibles pourraient devenir vulnérables face à des prélèvements excessifs destinés au marché international des coraux noirs.

Réponses au questionnaire:

1. Le corail noir est-il commercialisé dans le pays?

- Oui (Colombie, Etats-Unis, Iles Caïmanes, République dominicaine, Sri Lanka)
- Non (Bahamas, Gibraltar, Indonésie)

2. Si oui, veuillez indiquer:

- a. Les buts du commerce
- b. Les niveaux et/ou tendances du commerce
- c. Les effets du commerce sur les populations sauvages

Colombie: Il n'y a pas d'exportation de corail noir de Colombie. Il est utilisé localement dans les zones côtières pour l'artisanat et les souvenirs par des communautés indigènes telles que les Wayuú dans la péninsule de Guajira.

Etats-Unis: Les meilleures informations disponibles sur le prélèvement de corail noir à des fins commerciales proviennent d'Hawaï. Sur les 14 espèces d'Hawaï, 12 sont à plus de 100 m de profondeur et trois seulement – toutes des espèces des eaux peu profondes – sont suffisamment grandes pour avoir une valeur commerciale pour la bijouterie (Devaney et Eldridge, 1977). Des lits de corail noir exploitables commercialement ont été découverts au large d'Hawaï (Lahaina, Maui) en 1958 à 30-75 m de profondeur le long du "stone wall". *Maui Divers, Inc.* a créé une petite industrie du corail noir pour la bijouterie en 1960; 10 t ont été prélevées chaque année à cet endroit durant les années 1960 et les années 1970. A la fin des années 1970 et au début des années 1980, la demande de corail noir à Hawaï avait beaucoup diminué mais depuis 1986, elle augmente régulièrement, en partie du fait de sa désignation comme "gemme d'Etat" d'Hawaï (Grigg, 1993). Il y a actuellement cinq pêcheurs commerciaux titulaires d'une licence pour le prélèvement du corail noir à Hawaï. Ils font des prélèvements sélectifs en plongée sans bouteilles, au moyen de marteaux et de scies (Grigg, 1993). Quelque 90% des prélèvements sont des *Antipatharia dichotoma*, 9% des *A. grandis* et 1% des *A. ulex*. En 1981-1990 Hawaï a signalé que les débarquements de corail noir représentaient un poids de 13.706 livres, avec des prises annuelles de 158-4351 livres (Oishi, 1990). En 1993, les rapports annuels indiquaient 1013 livres; toutefois, les plongeurs de Maui, qui achètent plus de 80% des prélèvements annuels totaux, indiquaient qu'ils avaient acheté 8200 livres à des pêcheurs en 1993. Le corail est en grande partie prélevé à Au'au; il n'y a pratiquement pas eu de pression de la pêche depuis 18 ans à Kauai ou au large du sud-ouest d'Hawaï (Grigg, 1998). Récemment, des entrepreneurs privés ont commencé à déployer des submersibles autour d'Hawaï; ils pourraient finir par demander des permis pour utiliser leur équipement dans les pêcheries américaines de corail noir. Richard Grigg (Université d'Hawaï, com. pers.) estime que le rendement durable optimal à Au' Au est de 3750 kg sur la base du diamètre à la base minimal actuel de 1,9 cm. L'autorité scientifique des Etats-Unis surveille les volumes achetés par les exportateurs de bijouterie américains provenant des préleveurs nationaux de corail noir. Cela lui permettra de limiter les exportations si les prélèvements nationaux approchent ou dépassent le rendement durable optimal.

Iles Caïmanes: Le corail noir importé est le commercialisé localement en bijouterie (importé comme produit fini ou non travaillé, pour l'artisanat local). Le niveau du commerce local a augmenté à mesure que la

population des Iles Caïmanes augmentait et s'enrichissait. Il est cependant peu important comparé aux quantités destinées aux touristes (ce commerce devrait être considéré comme commerce international puisque les spécimens quittent le pays). Le commerce de bijoux en corail noir destinés aux touristes est en augmentation régulière et considérable depuis 20 ans. Ce commerce et la menace possible des prélèvements locaux ont contribué à l'adoption d'une législation de protection de tous les coraux dans les Iles Caïmanes.

République dominicaine: Le commerce porte sur des souvenirs pour touristes et la bijouterie. Les niveaux et les tendances du commerce, et les effets sur les populations sauvages, ne sont pas connus.

3. Quelle est la source des spécimens commercialisés? Veuillez indiquer le nombre total ou le pourcentage de spécimens commercialisés provenant des sources suivantes:

100% des adultes prélevés dans la nature (Colombie, Etats-Unis*, Iles Caïmanes, République dominicaine, Sri Lanka)

– élevés en ranch

– élevés en captivité

*Tous les spécimens sauvages de corail noir ne sont pas sexuellement matures.

VII. Littérature ou autres références sur lesquelles les informations communiquées ci-dessus sont fondées.

Colombie

Opresko, D.M. and J.A. Sanchez. 2000. Illustrated key for the black corals from Colombian Caribbean coral reefs (manuscript in preparation available on line at <http://www.acsu.buffalo.edu/~js15/blackcorals.htm>)

Sanchez, J.A. 1999. Black coral-octocoral distribution patterns on a deep-water reef, Imelda bank, Caribbean Sea, Colombia. *Bulletin of Marine Science*. 65(1): 215-225.

Sanchez, J.A., J.M. Diaz, and S. Zea. 1998. Octocoral and black coral distribution patterns on the barrier reef-complex of Providencia Island, southwestern Caribbean. *Caribbean Journal of Science*. 34(3-4): 250-264.

Opresko, D.M., and J.A. Sanchez. 1997. A new species of Antipatharian coral (Antipatharia: Cnidaria) from the Caribbean coast of Colombia. *Caribbean Journal of Science* 33 (1-2): 75-81.

Sanchez, J.A. 1995. Benthic communities and geomorphology of the Tesoro Island reefs, Colombian Caribbean, *Anales del Instituto de Investigaciones Marinas de Punta Betin*. 24: 55-77.

Sanchez, J.A. and V. Ortiz. 1992. Distribución de los corales negros (Antipatharia: Antipathidae) de arrecifes colarinos entre Cartagena y el Golfo de Urabá, Caribe colombiano. *Memorias del VIII Seminario Nacional en Ciencias y Tecnologías del Mar, Santa Marta, Colombia*, 1:362-369.

Etats-Unis

Devaney, D.M. and L.G. Eldredge (eds) 1977. Reef and shore fauna of Hawaii. Section I: Protozoa through Ctenophora. Bishop Museum Press, Honolulu, HI.

Goldberg, W.M., K.R. Grange, G.T. Taylor and A.L. Zuniga. 1990. The structure of sweeper tentacles in the black coral *Antipathes fiordensis*. *Biol. Bull.* 179:96-104.

Grange, K.R. 1985. Distribution, standing crop, population structure and growth rates of an unexploited resource of black coral in the southern Fjords of New Zealand. *Proc. 5th Intern. Coral Reef Symp.* 6:217-221.

Grange, K.R. 1986. The underwater world of Fiordland. *Forest bird*. 17:10-13.

- Grange, K.R. and Goldberg, W.M. 1993. Chronology of black coral growth bands: 300 years of environmental history? In: Battershill CN et al. (eds) Proc. 2nd Intern. Temperate Reef Symp. 1:169-174.
- Grigg, R.W. 1965. Ecological studies of black coral in Hawaii. Pacific Science. 19:244-260.
- Grigg, R.W. 1977. Fishery management of precious corals in Hawaii. Proc. 3rd Intern. Coral Reef Symp. 1:609-616.
- Grigg, R.W. 1988. Recruitment limitation of a deep benthic hard-bottom octocoral population in the Hawaiian Islands. Mar Ecol. Prog. Ser. 45:121-128.
- Grigg, R.W. 1993. Precious coral fisheries of Hawaii and the U.S. Pacific Islands. Mar. Fish. Rev. 55:50-60.
- Grigg, R.W. 1998. Status of the black coral fishery in Hawaii 1998. A report prepared under contract with the Office of Scientific Authority, US FWS. 13 pp.
- Gulko, D. 1999. Hawaiian coral reef ecology. Mutual Publishing, Honolulu Hawaii. page 223.
- Kim, K., W.M. Goldberg and G.T. Taylor. 1992. Architectural and mechanical properties of the black coral skeleton (Coelenterata: Antipatharia): a comparison of two species. Biol. Bull. 182:195-209.
- Lewis, J.B. 1978. Feeding mechanisms in black corals (Antipatharia). J. Zool. 186:393-396.
- Miller, K.J. 1996. Piecing together the reproductive habitats of New Zealand's endemic black corals. Water Atmos 4:18-19.
- Miller, K.J. 1998. Short-distance dispersal of black coral larvae: inference from spatial analysis of colony genotypes. Mar. Ecol. Prog. Ser. 163:225-233.
- Oishi, F.G. 1990. Black coral harvesting and marketing activities in Hawaii - 1990. Division of Aquatic Resources, State of Hawaii. 13 pp.
- Opresko, D.M. 1972. Redescriptions and reevaluations of the Antipatharians described by I.F. de Pourtales. Bull. Mar. Sci. 22:951-1017.
- Parker, N.R., PV Mladenov, KR Grange. 1997. Reproductive biology of the Antipatharian black coral *Antipathes fiordensis* in Doubtful Sound, Fiordland, New Zealand. Mar. Biol. 130:11-22.
- Rezak R., S.R. Gittings and T. J. Bright. 1990. Biotic assemblages and ecological controls on reefs and banks of the northwestern Gulf of Mexico. Amer. Zool. 30:23-35.
- Sanchez, J.A. 1999. Black coral-octocoral distribution patterns on Imelda Bank, a deep-water reef, Colombia, Caribbean Sea. Bull Mar Sci. 65:215-225.
- Spotte, S. R.W. Heard and P.M. Bubucis.1994. Pontonine shrimps (Decapoda:Caridea:Palaemonidae) of the northwest Atlantic. IV. *Periclimenes antipathophilus* New Species, a black coral associate from the Turks and Caicos and eastern Honduras. Bull Mar Sci. 55:212-227.
- Waikiki Aquarium. 1998. Marine life profile: black coral. Education Department web site.
- Warner, G.F. 1981. Species descriptions and ecological observations of black corals (Antipatharia) from Trinidad. Bull. Mar. Sci. 31:147-163.
- Wells, S.M. and J.G. Barzdo. 1990. International trade in marine species: is CITES a useful control mechanism? Coastal Management. 19:135-154.

Iles Caïmanes

Loi sur la conservation marine.

Observations personnelles de membres du Département et communications personnelles avec des chercheurs, des observateurs et des particuliers pratiquaient le commerce du corail noir.